

# Livret des Définitions et des Règles en matière de Licence Oracle

---

Date d'Entrée en Vigueur : 15 mars 2024

<b>Définitions et Unités Tarifaires</b>	<b>3</b>
<b>Matrice des Devises</b>	<b>42</b>
<b>RÈGLES D'OCTROI DES LICENCES Oracle</b>	<b>45</b>
Règles d'Octroi des Licences pour les Logiciels Oracle Technology et les Applications Oracle Business Intelligence	45
Règles d'Octroi des Licences pour les Applications	54
Règles d'Octroi des Licences pour les Applications ATG	54
Règles d'Octroi des Licences pour les Logiciels Oracle Communications	54
Règles d'Octroi des Licences pour les Logiciels Oracle Construction and Engineering	55
Règles d'Octroi des Licences pour les Applications Oracle E-Business Suite	55
Règles d'Octroi des Licences pour les Logiciels Oracle Financial Services	56
Règles d'Octroi des Licences pour les Applications Oracle Hospitality Cruise	56
Règles d'Octroi des Licences pour les Applications Oracle Food and Beverage	56
Règles d'Octroi des Licences pour les Applications Oracle Hospitality Hotels	57
Règles d'Octroi des Licences pour les Applications JD Edwards	59
Règles d'Octroi des Licences pour les Logiciels MySQL	59
Règles d'Octroi des Licences pour les Applications PeopleSoft	59
Règles d'Octroi des Licences pour les Applications Siebel	60
Règles d'Octroi des Licences pour les Logiciels System Software	60
Règles d'Octroi des Licences pour les Logiciels qui font l'objet d'une Licence par Module UPK	61
Règles d'Octroi des Licences pour les Logiciels Oracle Utilities	61
<b>RÈGLES RELATIVES À LA DISPONIBILITÉ ET DÉFINITIONS DES MÉTRIQUES POUR LES SERVICES DE SUPPORT ORACLE LINUX, ORACLE VM ET ORACLE VERRAZZANO</b>	<b>62</b>

## DÉFINITIONS ET UNITÉS TARIFAIRES

**1K Accounts (1k Comptes) :** désigne mille comptes clients d'un établissement financier ouverts, maintenus et enregistrés dans le Logiciel. Un Compte comprend, sans toutefois s'y limiter, les comptes courants, comptes épargne, comptes nostro/vostro, comptes de dépôt et comptes de prêt. Tous les comptes dormants doivent être considérés comme des Comptes, tant qu'ils figurent dans la base de données de production du Logiciel applicable. Les comptes clôturés ne doivent pas être considérés comme des Comptes aux fins des exigences relatives à l'octroi de licences.

**Account (Compte) :** désigne un compte client d'un établissement financier ouvert, maintenu et enregistré dans le Logiciel. Un Compte comprend, sans toutefois s'y limiter, les comptes courants, comptes épargne, comptes nostro/vostro, comptes de dépôt et comptes de prêt. Tous les comptes dormants doivent être considérés comme des Comptes, tant qu'ils figurent dans la base de données de production du Logiciel applicable. Les comptes clôturés ne doivent pas être considérés comme des Comptes aux fins des exigences relatives à l'octroi de licences. La valeur de ces licences de Logiciel est déterminée par le nombre de Comptes. Pour ces licences de Logiciel, la quantité sous licence achetée doit être au moins égale au nombre de Comptes à la date d'entrée en vigueur de Votre commande. Si, à un quelconque moment, le nombre de Comptes dépasse la quantité sous licence, Vous devez commander des licences additionnelles (ainsi que le support technique pour ces licences additionnelles) de telle sorte que le nombre de Comptes soit inférieur ou égal à la quantité sous licence. Vous ne pouvez prétendre à aucun remboursement, avoir ou aucune autre contrepartie de quelque nature que ce soit en cas de réduction du nombre de Comptes. Par ailleurs, chaque année, 90 jours avant la date anniversaire de Votre commande, Vous devez déclarer à Oracle le nombre de Comptes à cette date.

**10K API Calls (10K Appels API) :** désigne dix mille Appels ou notifications d'Interface de Programmation d'Applications (API) enregistrés par le Logiciel d'application sous licence sur une période de 12 mois.

**1M API Calls (1M d'Appels API) :** désigne un maximum d'un million d'appels ou notifications d'Interface de Programmation d'Applications (API) enregistrés par le Logiciel d'application sous licence sur une période de 12 mois.

**Application Module (Module d'Application) :** désigne un Logiciel que Vous utilisez sur un ou plusieurs ordinateurs.

**\$M in Application Annual Revenue (M\$ de Chiffre d'affaires Annuel dans l'Application) :** désigne un million de Dollars américains (ou la somme équivalente dans la devise locale applicable) hors taxes gérés par l'intermédiaire du Logiciel sous licence. Pour les produits Oracle Self-Service E-Billing, le Chiffre d'affaires Annuel est égal au montant total facturé pour tous les comptes de la société qui ont au moins un utilisateur inscrit par période de facturation.

**\$M in Assets (M\$ en Actifs) :** désigne un Million de Dollars américains (ou la somme équivalente dans la devise locale applicable) de valeur totale d'actifs figurant à Votre bilan, tel qu'indiqué dans Votre dernier rapport annuel et/ou dans Vos derniers documents réglementaires.

**Application Developed (Application Développée) :** désigne un Logiciel que Vous avez développé, qui fonctionne sur des téléphones intelligents et/ou d'autres appareils destinés aux utilisateurs finaux et qui permet aux utilisateurs finaux (i) d'accéder au contenu ou (ii) d'effectuer des transactions ou (iii) d'utiliser des fonctions disponibles dans le Logiciel d'exécution Oracle.

**Application User (Utilisateur de l'Application) :** désigne une personne physique que Vous avez autorisée à utiliser les Logiciels d'applications sous licence applicables installés sur un serveur unique ou sur plusieurs serveurs, indépendamment du fait qu'elle les utilise activement ou non à un instant donné. Si Vous faites l'acquisition d'une licence d'utilisation de l'option Oracle Self Service Work Request avec Oracle Enterprise Asset Management, Vous devez faire en sorte que les licences correspondent au nombre d'Utilisateurs de l'Application sous licence et Vous bénéficierez d'un droit d'accès illimité Vous permettant d'effectuer des demandes de travail et consulter le statut ou les dates d'achèvement planifiées de ces demandes pour l'ensemble de Vos salariés. Les Utilisateurs d'Application sous licence pour Oracle Order Management sont autorisés à saisir manuellement de

commandes directement dans les Logiciels, mais toutes les commandes saisies électroniquement à partir d'autres sources doivent être sous licence distincte. Pour les Logiciels Oracle Sourcing, Oracle Fusion Sourcing, Oracle iSupplier Portal, Oracle Fusion Supplier Portal, Oracle Services Procurement, PeopleSoft eSupplier Connection, PeopleSoft Strategic Sourcing, PeopleSoft Supplier Contract Management et JD Edwards Supplier Self Service, l'utilisation par Vos fournisseurs externes est incluse dans Vos licences utilisateur d'application.

**Application Read-Only User (Utilisateur d'Application en Lecture Seule) :** désigne une personne physique que Vous avez autorisée à exécuter uniquement des requêtes ou des rapports dans le Logiciel d'application pour lequel Vous avez également acquis des licences hors lecture seule, indépendamment du fait que cette personne utilise activement ou non le Logiciel à un instant donné.

**\$B in Assets Under Management (B\$ d'Actifs sous Gestion) :** désigne un milliard de Dollars américains (ou la somme équivalente dans la devise locale applicable) de la valeur totale des actifs que Vous gérez et administrez pour Vous-même et que Vous gérez et administrez au nom de Vos clients figurant dans Votre rapport annuel et/ou Vos documents réglementaires.

**Bank Account (Compte Bancaire) :** désigne le compte d'un client d'un établissement financier ouvert, maintenu et enregistré dans le Logiciel. Un Compte Bancaire comprend, sans toutefois s'y limiter, les comptes courants, comptes d'épargne, comptes nostro/vostro, comptes de dépôt et comptes de prêt. Tous les comptes dormants doivent être considérés comme des Comptes Bancaires tant qu'ils figurent dans la base de données de production du Logiciel d'application. Les comptes clôturés ne doivent pas être considérés comme des Comptes Bancaires aux fins des exigences relatives à l'octroi de licences. Pour ces licences de Logiciel, la quantité sous licence achetée doit être au moins égal au nombre de Comptes Bancaires à la date d'entrée en vigueur de Votre commande. Si, à tout moment, le nombre de Comptes Bancaires dépasse la quantité sous licence, Vous devez commander des licences supplémentaires (ainsi que le support technique pour ces licences supplémentaires) de telle sorte que le nombre de Comptes Bancaires soit inférieur ou égal à la quantité sous licence. Vous ne pouvez prétendre à aucun(e) remboursement, avoir ou autre contrepartie de quelque nature que ce soit en cas de réduction du nombre de Comptes Bancaires. Par ailleurs, chaque année, 90 jours avant la date anniversaire de Votre commande, Vous devez déclarer à Oracle le nombre de Comptes Bancaires à cette date.

Aux fins des Logiciels Oracle Banking Limits and Collateral Management, Oracle Banking Advanced Limits and Collateral Management, Oracle Banking Relationship Pricing, Oracle Banking Advanced Relationship Pricing, Oracle Banking Originations, Oracle Banking Advanced Originations et Oracle Banking Collections, un Compte Bancaire désigne tout compte de clients d'un établissement financier traité par le Logiciel d'application Oracle, indépendamment du fait que le compte en question soit ouvert, maintenu ou enregistré dans ledit Logiciel d'application Oracle.

**1K Bank Account Applications (1K Demandes de Comptes Bancaires) :** désigne mille demandes soumises par le client d'un établissement financier afin de demander un produit d'actif ou de passif dans le Logiciel hébergé sur une période de 12 mois. Une demande comprend, sans toutefois s'y limiter, les produits de comptes courants, les produits de comptes épargne, les produits d'autorisation de découvert, les produits de dépôt à terme, les produits nostro/vostro, les produits de prêt, les produits de dépôt en coffre-fort, les produits d'assurance et les produits de carte. Si plusieurs produits sont regroupés en une seule demande, chaque produit sera considéré comme une Demande de Compte Bancaire.

**Bank Account Application (Application de Compte Bancaire) :** désigne une requête soumise par le client d'un établissement financier en vue de pouvoir demander un produit d'actif ou de passif dans le Logiciel hébergé pour une durée de 12 mois. Une demande comprend, sans toutefois s'y limiter, les produits de comptes courants, les produits de comptes épargne, les produits d'autorisation de découvert, les produits de dépôt à terme, les produits nostro/vostro, les produits de prêt, les produits de dépôt en coffre-fort, les produits d'assurance et les produits de carte. Si plusieurs produits sont regroupés au sein d'une même demande, chacun d'entre eux sera comptabilisé comme une application.

**1K Bank Deposit Accounts (1K Comptes Bancaires de Dépôt) :** désigne mille comptes qui sont ouverts, maintenus et enregistrés dans le Logiciel. Un Compte Bancaire de Dépôt comprend, sans toutefois s'y limiter, les comptes courants, comptes épargne, comptes nostro/vostro, comptes internes, comptes d'investissement, comptes de retraite, comptes virtuels, comptes de dépôt à terme et comptes de certificats de dépôt. Tous les

comptes dormants doivent être considérés comme des Comptes Bancaires de Dépôt tant qu'ils figurent dans la base de données de production du Logiciel applicable. Les comptes clôturés ne doivent pas être considérés comme des Comptes Bancaires de Dépôt aux fins des exigences relatives à l'octroi de licences.

**Bank Deposit Account (Compte de Dépôt) :** désigne un compte ouvert, maintenu et enregistré dans le Logiciel. Un Compte Bancaire de Dépôt comprend, sans toutefois s'y limiter, les comptes courants, comptes épargne, comptes nostro/ vostro, comptes internes, comptes d'investissement, comptes de retraite, comptes virtuels, comptes de dépôt à terme et comptes de certificats de dépôt. Tous les comptes dormants doivent être considérés comme des Comptes Bancaires de Dépôt tant qu'ils figurent dans la base de données de production du Logiciel applicable. Les comptes clôturés ne doivent pas être considérés comme des Comptes Bancaires de Dépôt aux fins des exigences relatives à l'octroi de licences.

**1K Branch Accounts (1K Comptes d'Agence) :** désigne mille comptes clients d'un établissement financier ouverts, maintenus et enregistrés dans le Logiciel. Un Compte d'Agence comprend, sans toutefois s'y limiter, les comptes courants, comptes épargne, comptes nostro/vostro, comptes de dépôt et comptes de prêt. Tous les comptes dormants doivent être considérés comme des Comptes d'Agence tant qu'ils figurent dans la base de données de production du Logiciel d'application. Les comptes clôturés ne doivent pas être considérés comme des Comptes d'Agence aux fins des exigences relatives à l'octroi de licences.

**Branch Account (Compte d'Agence) :** désigne le compte d'un client d'un établissement financier ouvert, maintenu et enregistré dans le Logiciel. Un Compte d'Agence comprend, sans toutefois s'y limiter, les comptes courants, comptes épargne, comptes nostro/vostro, comptes de dépôt et comptes de prêt. Tous les comptes dormants doivent être considérés comme des Comptes d'Agence tant qu'ils figurent dans la base de données de production du Logiciel d'application. Les comptes clôturés ne doivent pas être considérés comme des Comptes d'Agence aux fins des exigences relatives à l'octroi de licences.

**Card (Carte) :** désigne une carte de système EAGLE.

**Card (Carte) (Carte STC, Carte IPLIM, Carte HIPR2, Carte SM) :** désigne une carte de système EAGLE.

**Case (Cas) :** désigne un enregistrement de sécurité standard identifié par un numéro d'identification de Cas, contenant les éléments de données liés à la sécurité d'un médicament. Si le nombre total de Cas créés dans le Logiciel Oracle Argus sur une période de 12 mois dépasse le nombre de Cas achetés, il est nécessaire d'acquérir des Cas supplémentaires.

**Case Report Form (CRF) Page (Page de Cahier d'Observation - CRF) :** désigne « l'équivalent électronique » de ce que serait le nombre de pages papier physiques lancé à distance par le Logiciel (mesuré explicitement dans le Logiciel sous la forme d'Instruments de Collecte de Données Reçues) sur une période de 12 mois. Vous ne devez pas dépasser le nombre de Pages CRF sous licence sur une période de 12 mois, à moins d'acheter des licences de Page CRF supplémentaires auprès d'Oracle.

**Chassis (Châssis) :** désigne un cadre rigide contenant le matériel. Aux fins des Logiciels Oracle Fabric Manager et Oracle Fabric Monitor, seuls les châssis (a) contenant du matériel de réseau et (b) gérés par le Logiciel doivent être comptabilisés afin de déterminer le nombre de licences requises.

**Cluster (Grappe) :** désigne un minimum de deux Serveurs Global Communication Multimedia Policy Engine sur un site principal en mode actif et/ou veille ou la même configuration en mode de redondance géographique avec un troisième serveur sur un site secondaire.

**\$M in Collaterals or Limits Under Management (M\$ de Garanties ou Limites Gérées) :** désigne un million de Dollars américains (ou la somme équivalente en devise locale) de la valeur totale des Garanties ou Limites Gérées qui sont gérées par le Logiciel. Lorsque le Logiciel est utilisé pour gérer à la fois des Garanties et des Limites Gérées, la valeur la plus élevée, soit celle des Garanties ou celle des Limites Gérées, doit être retenue pour déterminer le nombre de licences requis.

**Compensated Individual (Personne Rémunérée) :** désigne une personne physique dont la rémunération ou le calcul de rémunération est généré par les Logiciels. Le terme Personne Rémunérée comprend, sans toutefois s'y limiter, Vos salariés, co-contractants prestataires de services, retraités ou toute autre Personne.

**Compliance Regulatory Report (Rapport Réglementaire de Conformité)** : désigne un modèle préconfiguré unique généré par le Logiciel Oracle et conforme aux exigences de l'organisme de réglementation et/ou de la juridiction d'un pays donné pour la soumission de rapports relatifs à des activités suspectes. Il vous incombe de déposer tout rapport réglementaire de conformité auprès de l'organisme de réglementation ou de la juridiction applicable.

**Computer (Ordinateur)** : désigne l'ordinateur sur lequel les Logiciels sont installés. Une licence d'Ordinateur Vous autorise à utiliser le Logiciel sous licence sur un ordinateur donné uniquement. Pour les besoins des licences d'Ordinateur relatives au Logiciel Oracle Health Science Integration Engine, un point de communication est une interface avec un système de saisie (p. ex., un système de laboratoire de biologie médicale au sein d'un hôpital ou d'un établissement de services médicaux) ou un système de résultat (p. ex., un référentiel de données médicales).

**100 Concurrent Calls (100 Appels Simultanés)** : désigne cent appels de bout en bout actifs, simultanés et détectés par l'appareil de surveillance des opérations, indépendamment du nombre d'appareils sous-jacents. Par exemple, un même appel simultané peut être surveillé sur au moins deux sessions, une de chaque côté d'un agent B2BUA (back-to-back user agent).

**500 Concurrent Calls (500 Appels Simultanés)** : désigne cinq cents appels de bout en bout actifs, simultanés, détectés par l'appareil de surveillance des opérations, indépendamment du nombre d'appareils sous-jacents. Par exemple, un même appel simultané peut être surveillé sur au moins deux sessions, une de chaque côté d'un agent B2BUA (back-to-back user agent).

**1K Concurrent Calls (1K Appels Simultanés)** : désigne mille appels de bout en bout actifs, simultanés, détectés par l'appareil de surveillance des opérations, indépendamment du nombre d'appareils sous-jacents. Par exemple, un même appel simultané peut être surveillé sur au moins deux sessions, une de chaque côté d'un agent B2BUA (back-to-back user agent).

**Concurrent Call (Appel Simultané)** : désigne le nombre d'appels de bout en bout actifs, simultanés, détectés par l'appareil de surveillance des opérations, indépendamment du nombre d'appareils sous-jacents. Par exemple, un même appel simultané peut être surveillé sur au moins deux sessions, une de chaque côté d'un agent B2BUA (back-to-back user agent).

**5 Concurrent Users (5 Utilisateurs Simultanés)** : désigne cinq utilisateurs simultanés où chaque Utilisateur Simultané est une personne que Vous avez autorisée à accéder au Logiciel en même temps que d'autres personnes à un instant donné.

**Concurrent Connection (Connexion Simultanée)** : désigne chaque connexion à une liaison Serduct/Datalink. Une liaison Serduct/Datalink désigne une interface rendant le logiciel Infor opérationnel avec les Applications Micros.

**25 Concurrent Sessions (25 Sessions Simultanées)** : désigne un maximum de 25 connexions virtuelles établies (avec ou sans ancrage média) (a) entre deux points de terminaison représentés par les appareils des abonnés ou l'équipement de commutation réseau et (b) transitant à tout moment par le logiciel sous licence.

Aux fins des logiciels de codeur/décodeur de Transcodage, seules les sessions simultanées avec ancrage média (encodées avec le codec spécifié et utilisant la conversion de débit, le transcodage ou une autre fonctionnalité de traitement média nécessitant le décodage média) sont comptabilisées.

**50 Concurrent Sessions (50 Sessions Simultanées)** : désigne un maximum de 50 connexions virtuelles établies (avec ou sans ancrage média) (a) entre deux points de terminaison représentés par les appareils des abonnés ou l'équipement de commutation réseau et (b) transitant à tout moment par le logiciel sous licence.

Aux fins des Logiciels Oracle Communications Session Border Controller - SRTP et Oracle Communications Unified Session Manager – SRTP, chaque appel utilisant l'ancrage média et la négociation du protocole de transport en temps réel sécurisé (Secure Real-Time Transport Protocol, SRTP) est comptabilisé comme une session simultanée.

Aux fins des Logiciels Oracle Communications Session Border Controller - MSRP B2BUA et Oracle Communications Unified Session Manager – MSRP B2BUA, seules les sessions simultanées avec ancrage média

et négociation du Protocole de relais de session de message (Message Session Relay Protocol, MSRP) sont comptabilisées.

**500 Concurrent Sessions (500 Sessions Simultanées) :** désigne un maximum de 500 connexions virtuelles établies (avec ou sans ancrage média) (a) entre deux points de terminaison représentés par les appareils des abonnés ou l'équipement de commutation réseau et (b) transitant à tout moment par le logiciel sous licence.

Aux fins des Logiciels Oracle Communications Session Border Controller - SRTP et Oracle Communications Unified Session Manager – SRTP, seules les sessions simultanées avec ancrage média et négociation du Protocole de transport en temps réel sécurisé (Secure Real-Time Transport Protocol, SRTP) sont comptabilisées.

Aux fins des Logiciels Oracle Communications Session Border Controller - MSRP B2BUA et Oracle Communications Unified Session Manager – MSRP B2BUA B2BUA, seules les sessions simultanées avec ancrage média et négociation du Protocole de relais de session de message (Message Session Relay Protocol, MSRP) sont comptabilisées.

**1K in Concurrent Sessions (1K Sessions Simultanées) :** désigne mille sessions simultanées d'une application ou d'un service spécifique à tout moment.

**Concurrent Session (Session Simultanée) :** désigne le nombre total de connexions virtuelles établies (a) entre deux points de terminaison représentés par les appareils des abonnés ou l'équipement de commutation réseau et (b) transitant à tout moment par le logiciel sous licence.

Aux fins des Logiciels Oracle Communications WebRTC Session Controller et Oracle Communications Application Session Controller, toutes les sessions simultanées (avec ou sans ancrage média), à l'exception des Inscriptions SIP, sont comptabilisées.

Aux fins des Logiciels Oracle Communications Converged Application Server, Service Controller, seules les sessions simultanées vers le réseau sont comptabilisées.

Aux fins des Logiciels de codeur/décodeur de Transcodage, seules les sessions simultanées avec ancrage média (encodées avec le codec spécifié et utilisant la conversion de débit, le transcodage ou une autre fonctionnalité de traitement média nécessitant le décodage média) sont comptabilisées.

Aux fins des Logiciels Oracle Communications Session Border Controller - SRTP et Oracle Communications Unified Session Manager – SRTP, seules les sessions avec ancrage média et négociation du Protocole de transport en temps réel sécurisé (Secure Real-Time Transport Protocol, SRTP) sont comptabilisées.

Aux fins des Logiciels Oracle Communications Session Border Controller – MSRP B2BUA et Oracle Communications Unified Session Manager – MSRP B2BUA, seules les sessions avec ancrage média et négociation du Protocole de relais de session de message (Message Session Relay Protocol, MSRP) sont comptabilisées.

**1K in Concurrent Subscribers (1K Abonnés Simultanés) :** désigne mille abonnés uniques simultanés avec accès à une application ou à un service spécifique à tout moment.

**Concurrent User (Utilisateur Simultané) :** désigne chaque personne physique qui peut accéder aux Logiciels simultanément ou les utiliser simultanément. Les Utilisateurs Simultanés seront exclusivement Vos clients ou Vos prospects, et non Vos partenaires ou Vos salariés.

**Connected Device (Appareil Connecté) :** désigne chaque appareil unique (a) qui transmet ou reçoit des données à partir de Logiciels d'applications Oracle ou de services Cloud Oracle et (b) qui ne nécessite pas d'interaction ou de contribution humaine pour exécuter la logique applicative ou mettre à jour les tables des applications Oracle. Les appareils comprennent, mais sans s'y limiter, les capteurs, les compteurs, les lecteurs RFID et les lecteurs de codes à barres. Les appareils peuvent être connectés directement à des Logiciels d'applications Oracle ou des services Cloud Oracle, ou peuvent être reliés indirectement à des Logiciels d'applications Oracle ou à des services Cloud Oracle grâce à une passerelle ou un service de communications de tiers. Un appareil peut être identifié de manière unique comme étant le point de terminaison de la communication de données à partir d'un Logiciel d'applications Oracle ou d'un service Cloud Oracle, ou vers un Logiciel d'applications Oracle ou un service Cloud Oracle ou peut être identifié de manière unique par son enregistrement explicite avec un Logiciel d'applications Oracle ou un service Cloud Oracle.

**Connected Instance (Instance Connectée)** : désigne la configuration entre Oracle Policy Automation Connector pour Oracle CRM On Demand et le point de terminaison du service Web de l'instance Oracle CRM On Demand. Une Instance Connectée supplémentaire est requise pour chaque instance Oracle CRM On Demand ainsi configurée.

**1K in Connections (1K Connexions)** : désigne mille paires de points de terminaison (p. ex., ports, connecteurs, emplacements, appareils) connectés via un canal, un chemin ou une connexion. Chaque connexion peut contenir d'autres connexions, telles que des circuits, et des services, auquel cas chaque instance est comptabilisée. Les différentes versions d'une même connexion sont comptabilisées comme une seule connexion.

**Connector (Connecteur)** : désigne chaque connecteur reliant le produit logiciel à un produit tiers. Un connecteur unique est requis pour chaque produit logiciel tiers distinct avec lequel ledit produit logiciel doit être interfacé.

**Connector Pack (Pack de Connecteurs)** : désigne un ensemble de connecteurs tel que défini dans la Documentation du Logiciel pour le Pack de Connecteurs applicable. Il n'y a pas de limitation au nombre de serveurs physiques sur lesquels un quelconque connecteur du pack peut être copié, installé et utilisé.

**\$M in Assets Under Management (M\$ d'Actifs sous Gestion)** : désigne un million de Dollars américains (ou la somme équivalente dans la devise locale applicable) de la valeur totale des actifs que Vous gérez et administrez pour Vous-même et que Vous gérez et administrez au nom de Vos clients figurant dans Votre rapport annuel et/ou Vos documents réglementaires.

**\$M Cost of Goods Sold (M\$ de Coût de Marchandises Vendues)** : désigne un million de Dollars américains (ou la somme équivalente dans la devise locale applicable) du coût total du stock vendu par une société au cours de son exercice fiscal. Si Vous ne connaissez pas le Coût de Marchandises Vendues, celui-ci correspondra alors à 75 % du chiffre d'affaires total de la société.

**Country (Pays)** : désigne une nation pour laquelle les rapports réglementaires relatifs à la gestion du risque et au crime financier sont générés en utilisant le Logiciel.

**CPU (CPU)** : désigne une puce qui contient un ou plusieurs cœurs, sur lequel/lesquels le Logiciel s'exécute. Quel que soit le nombre de cœurs, chaque puce est considérée comme 1 CPU.

**Custom Suite User (Utilisateur Custom Suite)** : désigne une personne physique que Vous avez autorisée à utiliser les Logiciels d'application compris dans la Custom Applications Suite applicable, installés sur un ou plusieurs serveurs, indépendamment du fait qu'elle les utilise activement ou non à un instant donné.

**100 in Customer Count (100 Clients Comptabilisés)** : désigne le nombre total de Vos clients uniques et de ceux de Vos affiliés. Si Vous fournissez plusieurs services à une personne physique ou morale, cette personne physique ou morale sera comptabilisée comme un client unique. Si une personne physique ou morale reçoit des services d'utilité publique sur plusieurs sites (p. ex., une chaîne de magasins, un immeuble résidentiel ou une municipalité), chaque site sera comptabilisé en tant que un client unique.

**Customer (Client)** : désigne l'entité cliente indiquée dans Votre commande. Les tiers, y compris, sans toutefois s'y limiter, Vos clients, Vos partenaires ou Vos affiliés, ne peuvent pas utiliser les Logiciels ni y accéder pour leurs opérations internes. Il n'y a pas de restriction quant au nombre d'ordinateurs sur lesquels les Logiciels peuvent être copiés, installés et utilisés.

**Customer Account (Compte Client)** : désigne chaque Compte Client unique, désigné par un numéro de compte unique, pour lequel les données de facturation sont gérées ou affichées à l'aide du Logiciel, quel que soit le nombre de titulaires de comptes uniques associés à ce compte.

**Oracle Customer Data & Device Retention Service (Service de Conservation des Données et Systèmes Clients Oracle)** : désigne un service décrit dans l'article Conditions Générales de Support Technique (**Conditions Générales de Support Matériel et Systèmes Oracle**) disponibles sur [www.oracle.com/contracts](http://www.oracle.com/contracts) et inclus aux présentes en vertu de cette référence.

**Customer Device (Appareil Client)** : désigne un appareil (physique ou logique) (a) qui est un composant fonctionnel indépendant (p. ex., un câble/modem DSL, un boîtier décodeur, une passerelle domestique, une carte

SIM/USIM, un combiné mobile, un téléphone VoIP, un ATA, un routeur périphérique client, un ordinateur portable ou un point d'accès) affecté à un client, un abonné ou un utilisateur spécifique et (b) qui est géré par le Logiciel.

**Customer ID (Identificateur Client) :** désigne un numéro d'identification client unique associé à un client qui dispose d'un compte ouvert, maintenu et enregistré dans le Logiciel.

**Customer Record (Enregistrement Client) :** désigne chaque Enregistrement Client unique (notamment les enregistrements des contacts, des prospects et les enregistrements dans des sources de données externes) auquel Vous pouvez accéder en utilisant le Logiciel.

**10,000 Daily Average Transactions (10 000 Opérations Quotidiennes Moyennes) :** désigne dix mille opérations uniques (y compris, sans toutefois s'y limiter, les opérations de vente, de retour, d'échange, de fidélisation, de remise, par carte-cadeau, d'inventaire, de fonds de caisse et d'actes administratifs) qui sont traitées par le Logiciel sur une seule période de 24 heures. Le volume quotidien des opérations est calculé comme étant la moyenne quotidienne sur la période de 12 mois précédente.

**1000 Data Points (1 000 Points de Données) :** désigne mille points de données, où chaque point de données représente une connexion unique entre une source de données et une destination pour un type de données unique. Les types de données incluent, mais sans s'y limiter, les données d'état (par exemple, marche/arrêt, ouvert/fermé ou données similaires) et/ou les données de mesure (par exemple, tension, fréquence de vibration, température ou données similaires) gérées par un système de service aux collectivités. Une source de données peut générer plusieurs types de données (par exemple, un capteur qui génère à la fois des données d'état et de mesure), et un type de données unique peut être connecté à plusieurs destinations. Chaque connexion entre un type de données unique et un système de service aux collectivités unique est une connexion unique devant être sous licence en tant que point de données.

**500K DB Entries (500K Entrées de BD) :** désigne cinq cent mille entrées de base de données (BD) dans la base de données de portabilité des numéros internationaux.

**\$M of Delinquent Accounts Managed (M\$ de Comptes en Souffrance Gérés) :** désigne un million de Dollars américains (ou la somme équivalente dans la devise locale applicable) en valeur totale des comptes en souffrance gérés par le Logiciel.

**Developer User (Utilisateur Développeur) / Developer (Développeur) / Developer Seat (Poste de Développeur) :** désigne une personne physique que Vous avez autorisée à utiliser les Logiciels installés sur un ou plusieurs serveurs, indépendamment du fait qu'elle utilise effectivement ou non les Logiciels à un instant donné. Seuls les Utilisateurs Développeurs peuvent créer, modifier, visualiser et interagir avec les Logiciels et la documentation.

**100K Devices (100K Appareils) :** désigne cent mille éléments réseau modelés, identifiés ou gérés par l'application.

**Device (Appareil) :** désigne un élément réseau modelé, identifié ou géré par l'application.

Pour les Logiciels Oracle Communications Network Integrity, les appareils sont identifiés directement depuis l'Élément Réseau lui-même, via un Gestionnaire de Réseau/d'Éléments (NMS/EMS), via Oracle Communications Network Discovery, via des applications d'identification tierces ou depuis un référentiel de données (comme un système d'Inventaire, de Gestion des Actifs ou autre). Lorsqu'un seul appareil est en cours de rapprochement entre deux systèmes, il sera comptabilisé une seule fois.

Pour le Logiciel Oracle Communications Unified Inventory Management, les appareils sont des composants fonctionnellement indépendants. Par exemple : plates-formes, châssis ou unités physiques, périphériques logiques, serveurs, éléments, etc. Une séparation logique ou physique distingue les différents appareils.

Pour les Logiciels Oracle Communications Session Element Manager, Oracle Communications Session Route Manager, Oracle Communications Session Report Manager, Oracle Communications Application Orchestrator et Oracle SD-WAN Aware, un appareil peut être physique ou virtuel et est considéré comme géré ou orchestré lorsqu'une ou plusieurs des fonctions de panne, de configuration, d'audit, de performance, de sécurité et de cycle de vie sont utilisées.

Pour les Logiciels Oracle Communications Network Service Orchestration et Oracle Communications ASAP, un appareil peut être physique ou virtuel et est considéré comme géré ou orchestré lorsqu'une ou plusieurs des fonctions de configuration, de surveillance et de cycle de vie du service réseau sont utilisées en lien avec l'appareil.

Aux fins du Logiciel Oracle Communications Unified Assurance, un Appareil peut être physique ou virtuel et est considéré comme géré ou orchestré lorsqu'une ou plusieurs des fonctions de panne, de configuration, d'audit, de performance, de sécurité et de cycle de vie sont utilisées.

- Les Grands Appareils désignent des Appareils qui interconnectent des nœuds primaires ou du matériel qui contrôle le flux de données à la frontière entre deux réseaux. Les Grands Appareils comprennent les Appareils facilitant les services à Votre réseau, y compris, sans toutefois s'y limiter, les Appareils centraux et périphériques.
- Les Petits Appareils désignent les équipements situés dans les locaux de Vos abonnés et utilisés pour connecter Vos Appareils à Votre réseau central. Les Petits Appareils comprennent, sans toutefois s'y limiter, les Appareils CPE (customer provided equipment), RAN (radio access network) et NID (network interface device).
- Les Appareils IOT (Internet des Objets) désignent de simples Appareils d'entrée actionnés par des humains, ou des Appareils gérés à distance ou entièrement automatisés collectant des données ou répondant à des commandes émises par des points de contrôle centralisés. Les Appareils IOT comprennent, sans toutefois s'y limiter, les téléphones mobiles intelligents, les alarmes incendie intelligentes, les serrures de porte intelligentes, les vélos intelligents, les capteurs médicaux, les trackers de fitness et les systèmes de sécurité intelligents.

**Disk Drive (Lecteur de Disque) :** désigne un appareil de stockage pouvant être un Lecteur de Disque ou un lecteur Flash qui stocke les données auxquelles accède le Logiciel.

**Electronic Order Line (Ligne de Commande Électronique) :** désigne le nombre total de lignes de commandes distinctes entrées électroniquement dans le Logiciel Oracle, quelle qu'en soit l'origine (et non entrées manuellement par des utilisateurs sous licence) sur une période de 12 mois. Cela inclut les lignes de commandes générées comme transactions externes EDI/XML et/ou générées par d'autres applications Oracle ou non-Oracle. Vous ne devez pas dépasser le nombre de lignes de commandes sous licence pendant chaque période de 12 mois.

**Employee (Salarié) :** désigne (i) tous Vos salariés à temps plein, à temps partiel, ou intérimaires, et (ii) tous Vos mandataires, co-contractants prestataires de services et consultants qui ont accès aux Logiciels, les utilisent ou font l'objet d'un suivi par ces Logiciels. La quantité de licences requises est déterminée par le nombre de Salariés et non par le nombre réel d'utilisateurs. En outre, si Vous choisissez de sous-traiter une (ou plusieurs) fonction(s) de Votre activité auprès d'une autre société, les personnes suivantes devront être comptabilisées pour déterminer le nombre de Salariés : tous les salariés à temps plein, à temps partiel, ou intérimaires, les mandataires, les co-contractants prestataires de services et les consultants de la société qui (i) fournissent les services d'infogérance (ii) ont accès aux Logiciels, les utilisent ou font l'objet d'un suivi par ces Logiciels.

**Employee for HCM (Salarié pour HCM) :** désigne (i) tous Vos salariés, à temps plein, à temps partiel ou intérimaires, et (ii) tous Vos mandataires, co-contractants prestataires de services et consultants qui ont accès aux Logiciels, les utilisent ou font l'objet d'un suivi par ces Logiciels. La quantité de licences requises est déterminée par le nombre de Salariés pour HCM et non par le nombre réel d'utilisateurs. En outre, si Vous choisissez de sous-traiter une (ou plusieurs) fonction(s) de Votre activité auprès d'une autre société, les personnes suivantes devront être comptabilisées pour déterminer le nombre de Salariés pour HCM : tous les salariés à temps plein, à temps partiel, ou intérimaires, les mandataires, les co-contractants prestataires de services et les consultants de la société qui (i) fournissent les services d'infogérance (ii) ont accès aux Logiciels, les utilisent ou font l'objet d'un suivi par ces Logiciels. Les Salariés pour HCM ne peuvent utiliser les Logiciels sous licence qu'avec les Logiciels d'applications Oracle dont le nom inclut le préfixe « Oracle Fusion Human Capital Management ».

**Employee for Java SE Universal Subscription (Salarié pour l'Abonnement à Java SE Universal) :** désigne (i) tous Vos salariés à temps plein, à temps partiel ou temporaires et (ii) tous les salariés à temps plein, à temps partiel ou temporaires de Vos mandataires, co-contractants prestataires de services, sous-traitants et consultants

qui soutiennent Vos opérations internes. La quantité de licences requises est déterminée par le nombre de Salariés et non par le nombre réel de salariés qui utilisent les Logiciels. Pour ces licences d'Abonnement à Java SE Universal, la quantité sous licence achetée doit être au moins égale au nombre de Salariés à la date d'entrée en vigueur de Votre commande. Au titre de cette métrique des Salariés pour le(s) Logiciel(s) sous Abonnement à Java SE Universal, Vous pouvez uniquement installer et/ou exécuter le(s) Logiciel(s) sous Abonnement à Java SE Universal sur un maximum de 50 000 Processeurs. Si Votre utilisation dépasse 50 000 Processeurs, hormis les Processeurs installés et/ou fonctionnant sur des ordinateurs de bureau et des ordinateurs portables, Vous devez obtenir une licence supplémentaire auprès d'Oracle.

**Employee User (Utilisateur Salarié) :** désigne une personne physique que Vous avez autorisée à utiliser les Logiciels installés sur un serveur unique ou sur plusieurs serveurs indépendamment du fait qu'elle les utilise activement ou non à un instant donné.

**5K Endpoints (5K Points de Terminaison) :** désigne cinq mille appareils à utilisateur unique identifiés par une combinaison unique d'Internet Protocole (IP) et de port. Si les abonnés sont équipés d'appareils à utilisateurs multiples, chaque appareil à utilisateur unique doit être comptabilisé comme un point de terminaison.

**20K Endpoints (20K Points de Terminaison) :** désigne vingt mille appareils à utilisateur unique identifiés par une combinaison unique d'Internet Protocol (IP) et de port. Si les abonnés sont équipés d'appareils à utilisateurs multiples, chaque appareil à utilisateur unique doit être comptabilisé comme un point de terminaison.

**Endpoint (Point de Terminaison) :** désigne un appareil à utilisateur unique identifié par une combinaison unique d'Internet Protocole (IP) et de port. Si les abonnés sont équipés d'appareils à utilisateurs multiples, chaque appareil à utilisateur unique doit être comptabilisé comme un point de terminaison.

**Enterprise Employee (Salarié d'Entreprise) :** désigne (i) tous Vos salariés, à temps plein, à temps partiel ou intérimaires, et (ii) tous Vos mandataires, co-contractants prestataires de services et consultants qui ont accès aux Logiciels, les utilisent ou font l'objet d'un suivi par ces Logiciels. La quantité de licences requises est déterminée par nombre de Salariés d'Entreprise et non du nombre réel d'utilisateurs. En outre, si Vous choisissez de sous-traiter une (ou plusieurs) fonction(s) de Votre activité à une autre société, les personnes suivantes devront être comptabilisées pour déterminer le nombre de Salariés d'Entreprise : tous les salariés à temps plein, à temps partiel, intérimaires, mandataires, co-contractants prestataires de services et consultants de la société qui (i) Vous fournissent les services d'infogérance et (ii) ont accès aux Logiciels, les utilisent ou font l'objet d'un suivi par ces Logiciels. La valeur de ces licences de Logiciel est déterminée par le nombre de Salariés d'Entreprise. Pour ces licences de Logiciel, la quantité sous licence achetée doit être au moins égale au nombre de Salariés d'Entreprise à la date d'entrée en vigueur de Votre commande. Si, à tout moment, le nombre de Salariés d'Entreprise dépasse la quantité sous licence, Vous devez acheter des licences supplémentaires (ainsi que le support technique pour ces licences) de telle sorte que le nombre de Salariés d'Entreprise soit inférieur ou égal à la quantité sous licence. Vous ne pouvez prétendre à aucun remboursement, avoir ou autre contrepartie de quelque nature que ce soit en cas de réduction du nombre de Salariés d'Entreprise. En outre, chaque année, 90 jours avant la date anniversaire de Votre commande, Vous devez déclarer à Oracle le nombre de Salariés d'Entreprise à cette date.

**Enterprise Full Time Equivalent (FTE) Student (Étudiant Équivalent Temps Plein (FTE) en Entreprise) :** désigne tout étudiant à temps plein inscrit dans Votre établissement d'enseignement, et tout étudiant à temps partiel inscrit dans Votre établissement compte pour 25 % d'un Étudiant FTE. La définition de « temps plein » et « temps partiel » est basée sur Vos conditions générales de classification des étudiants. Si le nombre d'Étudiants FTE n'est pas un nombre entier, ce nombre sera arrondi au nombre entier le plus proche pour calculer la quantité de licences nécessaires. La valeur de ces licences de Logiciel est déterminée par le nombre d'Étudiant FTE en Entreprise. Pour ces licences de Logiciel, la quantité sous licence achetée doit être au moins égale au nombre d'Étudiants FTE en Entreprise à la date d'entrée en vigueur de Votre commande. Si, à tout moment, le nombre d'Étudiants FTE en Entreprise dépasse la quantité sous licence, Vous devez commander des licences supplémentaires (ainsi que le support technique pour ces licences) de telle sorte que le nombre d'Étudiants FTE en Entreprise soit inférieur ou égal à la quantité sous licence. Vous ne pouvez prétendre à aucun remboursement, avoir ou autre contrepartie en cas de réduction du nombre d'Étudiants FTE en Entreprise. En outre, chaque année,

90 jours avant la date anniversaire de Votre commande, Vous devez déclarer à Oracle le nombre d'Étudiants FTE en Entreprise à cette date.

**Enterprise Trainee (Stagiaire en Entreprise) :** désigne un salarié, co-contractant prestataire de services, étudiant ou toute autre personne enregistrée par le Logiciel. La valeur de ces licences de Logiciel est déterminée par le nombre de Stagiaires en Entreprise. Pour ces licences de Logiciel, la quantité sous licence doit être au moins égale au nombre de Stagiaires en Entreprise à la date d'entrée en vigueur de Votre commande. Si, à tout moment, le nombre de Stagiaires en Entreprise dépasse la quantité sous licence, Vous devez commander des licences supplémentaires (ainsi que le support technique pour ces licences supplémentaires) de telle sorte que le nombre de Stagiaires en Entreprise soit inférieur ou égal à la quantité sous licence. Vous ne pouvez prétendre à aucun remboursement, avoir ou autre contrepartie en cas de réduction du nombre de Stagiaires en Entreprise. En outre, chaque année, 90 jours avant la date anniversaire de Votre commande, Vous devez déclarer à Oracle le nombre de Stagiaires en Entreprise à cette date.

**Enterprise \$M in Cost of Goods Sold (M\$ de Coût des Marchandises Vendues par l'Entreprise) :** désigne un million de Dollars américains (ou la somme équivalente dans la devise locale applicable) du coût total du stock qu'une société a vendu pendant son exercice fiscal. Si Vous ne connaissez pas le Coût des Marchandises Vendues, celui-ci correspondra alors à 75 % du chiffre d'affaires total de la société. La valeur de ces licences de Logiciel est déterminée par la somme de M\$ de Coût des Marchandises Vendues par l'Entreprise. Pour ces licences de Logiciel, la quantité sous licence achetée doit être au moins égale à la somme de M\$ de Coût des Marchandises Vendues par l'Entreprise à la date d'entrée en vigueur de Votre commande. Si, à tout moment, la somme de M\$ de Coût des Marchandises Vendues par l'Entreprise dépasse la quantité sous licence, Vous devez commander des licences supplémentaires (ainsi que le support technique pour ces licences) de telle sorte que la somme de M\$ de Coût des Marchandises Vendues par l'Entreprise soit inférieur ou égal à la quantité sous licence. Vous ne pouvez prétendre à aucun remboursement, avoir ou autre contrepartie en cas de réduction de la somme de M\$ de Coût des Marchandises Vendues par l'Entreprise. En outre, chaque année, 90 jours avant la date anniversaire de Votre commande, Vous devez déclarer à Oracle la somme de M\$ de Coût des Marchandises Vendues par l'Entreprise à cette date.

**Enterprise \$M in Freight Under Management (M\$ de Fret Géré par l'Entreprise) :** désigne un million de Dollars américains (ou la somme équivalente dans la devise locale applicable) de la valeur de transport totale des commandes passées pour toutes les expéditions d'une année civile donnée pendant la durée de la licence. Le Fret Géré inclut le total cumulé du fret réel que Vous avez acquis, plus le coût du fret pour les expéditions que Vous gérez (p. ex., Vous n'achetez pas de services de transport pour le compte de Vos clients, mais Vous fournissez des services de gestion des transports pour Vos clients). Le fret payé par un tiers sera aussi inclus dans le Fret Géré total (p. ex., les expéditions entrantes que les fournisseurs Vous adressent dans des conditions de fret prépayées). La valeur de ces licences de Logiciel est déterminée par la somme de M\$ de Fret Géré par l'Entreprise. Pour ces licences de Logiciel, la quantité sous licence achetées doit être au moins égal à la somme de M\$ de Fret Géré par l'Entreprise à la date d'entrée en vigueur de Votre commande. Si, à tout moment, la somme de M\$ de Fret Géré par l'Entreprise dépasse la quantité sous licence, Vous devez commander des licences supplémentaires (ainsi que le support technique pour ces licences) de telle sorte que la somme de M\$ de Fret Géré par l'Entreprise soit inférieure ou égale à la quantité sous licence. Vous ne pouvez prétendre à aucun remboursement, avoir ou autre contrepartie de quelque nature que ce soit en cas de réduction de la somme de M\$ de Fret Géré par l'Entreprise. En outre, chaque année, 90 jours avant la date anniversaire de Votre commande, Vous devez déclarer à Oracle la somme de M\$ de Fret Géré par l'Entreprise à cette date.

**Enterprise \$M in Operating Budget (M\$ de Budget d'Exploitation de l'Entreprise) :** désigne un million de Dollars américains (ou la somme équivalente dans la devise locale applicable) de Votre budget brut, confirmé par une déclaration de Votre cabinet comptable externe. La valeur de ces licences de Logiciel est déterminée par la somme de M\$ de Budget d'Exploitation de l'Entreprise. Pour ces licences de Logiciel, la quantité sous licence achetée doit être au moins égale à la somme de M\$ de Budget d'Exploitation de l'Entreprise à la date d'entrée en vigueur de Votre commande. Si, à tout moment, la somme de M\$ de Budget d'Exploitation de l'Entreprise dépasse la quantité sous licence, Vous devez commander des licences supplémentaires (ainsi que le support technique pour ces licences) de telle sorte que la somme de M\$ de Budget d'Exploitation de l'Entreprise soit inférieure ou égale à la quantité sous licence. Vous ne pouvez prétendre à aucun remboursement, avoir ou autre contrepartie

de quelque nature que ce soit en cas de réduction de la somme de M\$ de Budget d'Exploitation de l'Entreprise. En outre, chaque année, 90 jours avant la date anniversaire de Votre commande, Vous devez déclarer à Oracle la somme de M\$ de Budget d'Exploitation de l'Entreprise à cette date.

**Enterprise \$M in Revenue (M\$ de Chiffre d'affaires de l'Entreprise)** : désigne un million de Dollars américains (ou la somme équivalente dans la devise locale applicable) du chiffre d'affaires total (produits d'intérêts et produits hors intérêts) avant ajustements au titre des dépenses et des impôts que Vous générez durant un exercice fiscal. L'évaluation de ces licences de Logiciel est déterminée par la somme de M\$ de Chiffre d'affaires de l'Entreprise. Pour ces licences de Logiciel, la quantité sous licence achetée doit au moins être égale à la somme de M\$ de Chiffre d'affaires de l'Entreprise à la date d'entrée en vigueur de Votre commande. Si, à tout moment, la somme de M\$ de Chiffre d'affaires de l'Entreprise dépasse la quantité sous licence, Vous devez commander des licences supplémentaires (ainsi que le support technique pour ces licences) de telle sorte que la somme de M\$ de Chiffre d'affaires de l'Entreprise soit inférieure ou égale à la quantité sous licence. Vous ne pouvez prétendre à aucun remboursement, avoir ou autre contrepartie de quelque nature que ce soit en cas de réduction de la somme de M\$ de Chiffre d'affaires de l'Entreprise. En outre, chaque année, 90 jours avant la date anniversaire de Votre commande, Vous devez déclarer à Oracle la somme de M\$ de Chiffre d'affaires de l'Entreprise à cette date.

**Enterprise \$M Revenue Under Management (M\$ de Chiffre d'affaires de l'Entreprise Géré)** : désigne un million de Dollars américains (ou la somme équivalente dans la devise locale applicable) du chiffre d'affaires total (produits d'intérêts et produits hors intérêts) avant ajustements au titre des dépenses et des impôts que Vous générez durant un exercice fiscal pour les lignes de produits pour lesquelles les logiciels sont utilisés. Pour ces licences de logiciel, la quantité sous licence achetée doit au moins être égale à la somme de M\$ de Chiffre d'affaires de l'Entreprise Géré à la date d'entrée en vigueur de Votre commande. Si, à tout moment, la somme de M\$ de Chiffre d'affaires d'Entreprise Géré dépasse la quantité sous licence, Vous devez commander des licences supplémentaires (ainsi que le support technique pour ces licences supplémentaires) de telle sorte que la somme de M\$ de Chiffre d'affaires de l'Entreprise Géré soit inférieure ou égale à la quantité sous licence. Vous ne pouvez prétendre à aucun remboursement, avoir ou autre contrepartie de quelque nature que ce soit en cas de réduction de la somme de M\$ de Chiffre d'affaires de l'Entreprise Géré. En outre, chaque année, 90 jours avant la date anniversaire de Votre commande, Vous devez déclarer à Oracle la somme de M\$ de Chiffre d'affaires de l'Entreprise Géré à cette date.

**Expense Report (Note de Frais)** : désigne le nombre total de notes de frais traitées pour les Dépenses sur Internet pendant une période de 12 mois. Vous ne devez pas dépasser le nombre de notes de frais sous licence pendant une période de 12 mois.

**Faculty User (Utilisateur du Corps Enseignant)** : désigne un membre actif du corps enseignant d'un établissement d'enseignement accrédité ; cet utilisateur peut uniquement utiliser les Logiciels pour des activités pédagogiques, et non pour des activités commerciales.

**Field Resource (Ressource de Terrain)** : désigne les répartiteurs utilisant le logiciel, ainsi que les ingénieurs, techniciens, représentants ou autres personnes prévues par les logiciels.

**Field Technician (Technicien de Terrain)** : désigne un ingénieur, technicien, représentant ou toute autre personne que Vous affectez sur le terrain par le biais des Logiciels, y compris les répartiteurs.

**10K Financial Inclusion Accounts (10K Comptes d'Inclusion Financière)** : désigne des comptes de dix mille clients d'un établissement financier ouverts, maintenus et enregistrés dans le logiciel. Un compte comprend, sans toutefois s'y limiter, les comptes courants, comptes épargne, comptes nostro/vostro, comptes de dépôt et comptes de prêt. Tous les comptes dormants doivent être considérés comme des comptes, tant qu'ils figurent dans la base de données de production du Logiciel applicable. Les comptes clôturés ne doivent pas être considérés comme des comptes aux fins des exigences relatives à l'octroi de licences.

**Financial Inclusion Account (Compte d'Inclusion Financière)** : désigne un compte client d'un établissement financier ouvert, maintenu et enregistré dans le Logiciel. Un compte comprend, sans toutefois s'y limiter, les comptes courants, comptes épargne, comptes nostro/ vostro, comptes de dépôt et comptes de prêt. Tous les comptes dormants doivent être considérés comme des comptes, tant qu'ils figurent dans la base de données de

production du Logiciel applicable. Les comptes clôturés ne doivent pas être considérés comme des comptes aux fins des exigences relatives à l'octroi de licences.

**1K Financial Services Subscribers (1K Abonnés aux Services Financiers)** : désigne mille personnes que Vous avez autorisées à accéder au portail en ligne ou à l'application mobile du Logiciel d'application concerné, que ces personnes accèdent activement ou non au Logiciel à un instant donné. Les Abonnés aux Services Financiers sont comptabilisés pour chaque Instance du Logiciel.

**Financial Services Subscriber (Abonné aux Services Financiers)** : désigne une personne que Vous avez autorisée à accéder au portail en ligne ou à l'application mobile du Logiciel d'application concerné, que cette personne accède activement ou non aux Logiciels à un instant donné. Les Abonnés aux Services Financiers sont comptabilisés pour chaque Instance du Logiciel.

Aux fins du Logiciel Oracle Documaker Mobile, un Abonné aux Services Financiers désigne une personne enregistrée pour recevoir des documents mobiles à la place ou en plus de documents imprimés.

Aux fins des Logiciels Oracle Banking Digital Experience , un Abonné aux Services Financiers désigne une personne enregistrée pour accéder au Logiciel d'application concerné indépendamment du fait qu'elle accède activement ou non au Logiciel à un instant donné.

**Flash Drive (Lecteur Flash)** : désigne un appareil de support physique solide monté en façade qui stocke les données auxquelles accède le Logiciel.

**\$M Freight Under Management (M\$ de Fret Géré)** : désigne un million de Dollars américains (ou la somme équivalente dans la devise locale applicable) de la valeur de transport totale des commandes passées pour toutes les expéditions d'une année civile donnée pendant la durée de la licence. Le Fret Géré inclut le total cumulé du fret réel que Vous avez acquis, plus le coût du fret pour les expéditions que Vous gérez (p. ex., Vous n'achetez pas de services de transport pour le compte de Vos clients, mais Vous fournissez des services de gestion des transports pour Vos clients). Le fret payé par un tiers sera aussi inclus dans le Fret Géré total (p. ex., les expéditions entrantes que les fournisseurs Vous adressent dans des conditions de fret prépayées).

**Full Time Equivalent (FTE) Student (Étudiant Équivalent Temps Plein (FTE) en Entreprise)** : désigne tout étudiant à temps plein inscrit dans Votre établissement d'enseignement, et tout étudiant à temps partiel inscrit dans Votre établissement compte pour 25 % d'un Étudiant FTE. La définition de « temps plein » et « temps partiel » est basée sur Vos conditions générales de classification des étudiants. Si le nombre d'Étudiants FTE n'est pas un nombre entier, le chiffre sera arrondi au nombre entier le plus proche pour calculer le nombre de licences nécessaires.

**100 Gigabytes (GB) (100 Gigaoctets (Go))** : désigne cent gigaoctets (Go) d'espace de lecteur de disque dur.

**Gigabyte (Gigaoctet)** : désigne un milliard d'octets de données archivées et purgées par le Logiciel.

Aux fins du Logiciel Oracle Banking Payments SWIFTNet FileAct, un Gigaoctet désigne un gigaoctet de données de fichiers de paiement échangées sur SWIFTNet sur une période de 12 mois.

**25,000 Gift Cards (25 000 Cartes-Cadeaux)** : désigne vingt-cinq mille cartes de valeur (cadeaux ou stockées) générées par le Logiciel sur une période de 12 mois.

**Global Title Translations per Translation Type (Traductions d'Appellations Globales par Type de Traductions)** : désigne le nombre d'enregistrements de Traductions d'Appellations Globales SS7 par Type de Traduction SS7.

**Guest Cabin (Cabine pour les Invités)** : désigne une cabine pour les invités à bord d'un navire de croisière géré par le Logiciel. Le nombre total de Cabines pour les Invités à bord de chaque navire de croisière géré par le Logiciel doit être couvert par une licence, et la quantité de Cabines pour les Invités sous licence ne peut pas être partagée entre plusieurs navires de croisière. Aux fins des Logiciels Cruise Fleet Management, Cruise Crew Management, Cruise Materials Management HQ et Sub-HQ, le nombre total de Cabines pour les Invités à bord de tous les navires de la flotte gérés par le Logiciel doit être couvert par une licence.

**Guest Room (Salle de Réception) :** désigne le nombre de salles de réception géré par le Logiciel.

Aux fins des Logiciels Oracle Hospitality Suite8 Interface, une licence Salle de Réception unique est obligatoire pour chaque produit distinct avec lequel un Logiciel Oracle Hospitality Suite8 se doit d'être connecté. Par exemple, un client demandant la connexion d'un logiciel Oracle Hospitality Suite8 avec trois produits distincts doit avoir trois licences Salle de Réception distinctes.

**1000 Healthcare Records (1 000 Dossiers Médicaux) :** désigne mille dossiers de patients stockés par le Logiciel Oracle pour Votre environnement médical (prestataires de soins, couverture santé, gouvernement ou recherche). Aux fins de cette définition, le terme « environnement » désigne la population pour laquelle Vous assurez des services médicaux. Par exemple, si le concédant de licence est un département de services médicaux d'un comté, il s'agit de la population à laquelle le comté prodigue des services médicaux, et si le concédant de licence est un établissement de recherche médicale, il s'agit des patients associés à cet établissement. Vous devez être titulaire d'une licence pour le nombre total des dossiers de patients stockés par le Logiciel Oracle pour Votre environnement médical.

**Healthcare Record (Dossier Médical) :** désigne le nombre total de dossiers d'une seule personne (personne physique) dans la base de données stockée dans le Logiciel Oracle.

**Hosted Named User (Utilisateur Nommé Hébergé) :** désigne une personne que Vous avez autorisée à accéder au service hébergé, indépendamment du fait qu'elle accède activement ou non au service hébergé à un instant donné.

**Hospitality Suite (Suite de Réception) :** désigne un espace de divertissement qui comprend généralement, sans toutefois s'y limiter, une kitchenette, des toilettes, une table et des chaises au sein d'un stade, d'une salle de concert ou de tout autre lieu géré par le Logiciel.

**1K in Individual Subscribers (1K Abonnés Particuliers) :** désigne mille personnes que Vous autorisez à utiliser un ou plusieurs de Vos services pour lesquels le Logiciel est utilisé. Par exemple, un abonné particulier peut être identifié comme un enregistrement/compte client dans le Logiciel sous licence ou dans d'autres bases de données d'abonnés y afférentes, telles qu'un système de commande, un système de facturation, etc. Un abonné particulier est comptabilisé une seule fois, indépendamment du nombre de services utilisés.

**Individual Subscriber (Abonné Particulier) :** désigne une personne que Vous autorisez à utiliser un ou plusieurs de Vos services pour lesquels le Logiciel est utilisé. Par exemple, un abonné particulier peut être identifié comme un enregistrement/compte client dans le Logiciel sous licence ou dans d'autres bases de données d'abonnés y afférentes, telles qu'un système de commande, un système de facturation, etc. Un abonné particulier est comptabilisé une seule fois, indépendamment du nombre de services utilisés. Un Abonné Particulier aux logiciels et extensions Billing and Revenue Management Server avec utilisation propre à une application est défini comme suit :

Logiciel Oracle Communications Billing and Revenue Management Server for Real-time Rating : désigne un abonné particulier qui achète un ou plusieurs de Vos services utilisant les fonctionnalités de classification en temps réel du Logiciel.

Logiciel Oracle Communications Billing and Revenue Management for Convergent Rating : désigne un abonné particulier qui achète un ou plusieurs de Vos services utilisant les fonctionnalités de classification en temps réel et/ou groupée du Logiciel.

Logiciel Oracle Communications Billing and Revenue Management Server for Billing : désigne un abonné particulier qui achète un ou plusieurs de Vos services utilisant les fonctionnalités de facturation du Logiciel.

**Installation Services, and Configuration/Upgrade Services (Services d'Installation et de Configuration/Mise à niveau) :** désigne un ou plusieurs services décrits dans l'article Services de Support Technique Client Avancé à l'adresse : [www.oracle.com/contracts](http://www.oracle.com/contracts) et faisant partie intégrante du présent document.

**Instance (Instance) :** désigne un seul serveur ou un groupe de serveurs physiques ou virtuels exécutant les composants du Logiciel qui agissent comme un environnement unique. Les environnements de test, de

production et de développement sont considérés comme trois Instances distinctes, et chacune doit être sous licence.

Aux fins du Logiciel Oracle Banking API Infrastructure, une Instance désigne les environnements (production et hors production) utilisés pour exécuter le Logiciel Oracle Banking API.

Aux fins de l' Abonnement aux Licences Oracle Utilities Customer Care et Billing Cloud Java Development Environment et à la Licence Oracle Utilities Customer Cloud Java Development Environment, les Instances désignent des environnements de non-production (développement et test) et chaque environnement de non-production doit être comptabilisé afin de déterminer le nombre d' abonnements à des licences nécessaires ; les environnements de production sont interdits. Vous pouvez utiliser les environnements de non-production uniquement pour conserver, mettre à jour et tester les extensions Java existantes pour le téléchargement final via le Service Cloud Oracle Utilities Java Migration.

**1K Insurable Entities (1K Entités Assurables )** : désigne mille entités assurables étant des membres répertoriés et/ou des objets gérés par le Logiciel Oracle. Un membre répertorié est un individu assuré, un rentier et/ou un membre ayant souscrit l'une de Vos offres de produits conformément à un devis, une application, un certificat ou une police. Un objet est un article et/ou un bien (tel qu'un bâtiment ou un véhicule motorisé) assuré en vertu d'une police.

**1K Insurance Plan Members (1K Membres d'un Régime d'Assurance)** : désigne mille Membres individuels actifs d'un Régime d'Assurance. Un Membre du Régime d'Assurance est actif s'il est actuellement couvert par l'une de Vos offres de produits relatives à un régime d'assurance collective ou médicale traitées par l'intermédiaire du Logiciel Oracle. Les individus qui sont des membres actifs de plusieurs offres de produit relatives à un régime d'assurance collective ou médicale traitées par l'intermédiaire du logiciel Oracle sont considérés comme un Membre unique du Régime d'Assurance. L'utilisation du logiciel Oracle pour traiter des offres de produits relatives à un régime d'assurance collective ou médicale concernant d'anciens membres (autrement dit, des membres « inactifs », non actuellement couverts par l'une de Vos offres de produits relatives à un régime de santé, mais suivis par ladite offre et/ou ayant des enregistrements dans ladite offre) est incluse dans Vos licences pour 1K Membres du Régime d'Assurance. Aux fins de la présente définition, les offres de produits relatives à un régime d'assurance collective excluent toute offre de produits de Votre entreprise en matière d'assurance dommages.

**Interface (Interface)** : désigne un connecteur permettant l'échange de données entre un Logiciel Oracle/Service Cloud Oracle et un système/produit externe. Un client qui souhaite connecter un Logiciel Oracle/Service Cloud Oracle à plusieurs produits, directement ou indirectement (p. ex., par un hub d'intégration validé), doit acheter une licence d'Interface distincte pour chaque connexion. Un client ayant plusieurs propriétés doit acheter, pour chaque propriété, le nombre de licences qui correspond au nombre total de systèmes/produits externes auxquels une propriété prévoit de se connecter de manière directe et/ou indirecte.

**Inventory Location (Emplacement de Stock)** : désigne un emplacement physique dédié où les fournisseurs rangent leurs stocks au sein d'un stade, d'une salle de concert ou de tout autre lieu géré par le Logiciel. Chaque espace d'inventaire physique dédié doit être comptabilisé comme un Emplacement de Stock.

**1K Investment Accounts (1K Comptes d'Investissement)** : désigne mille comptes d'investisseurs d'un établissement financier ouverts, maintenus et enregistrés dans le Logiciel. Tous les comptes d'investisseurs dormants doivent être considérés comme des comptes d'investissement tant qu'ils figurent dans la base de données de production du Logiciel applicable. Les comptes d'investisseurs clôturés ne doivent pas être considérés comme des comptes d'investissement aux fins des exigences relatives à l'octroi de licences.

**Investment Account (Compte d'Investissement)** : désigne un compte investisseur d'un établissement financier ouvert, maintenu et enregistré dans le Logiciel. Tous les comptes d'investisseurs dormants doivent être considérés comme des comptes d'investissement tant qu'ils figurent dans la base de données de production du Logiciel applicable. Les comptes d'investisseurs clôturés ne doivent pas être considérés comme des comptes d'investissement aux fins des exigences relatives à l'octroi de licences.

**1K Invoice Line (1K Lignes de Facturation)** : désigne mille lignes de facturation traitées par le Logiciel sur une période de 12 mois. Vous ne devez pas dépasser le nombre de 1K Lignes de Facturation sous licence pendant

chaque période de 12 mois, à moins d'acheter 1K licences de Lignes de Facturation supplémentaires auprès d'Oracle.

**IPsec Tunnel (Tunnel IPsec)** : désigne une terminaison de tunnel de Sécurité du Protocole Internet (IPsec) qui est représentée par une Association de Sécurité (SA). Le nombre maximum de tunnels IPsec qui ont une terminaison simultanée sur le logiciel sous licence à tout moment doit faire l'objet d'une licence.

**IVR Port (Port IVR)** : désigne un appelant unique qui peut être traité via un système de répondeur vocal interactif (IVR). Vous devez acheter des licences pour le nombre de Ports IVR représentant le nombre maximum d'appelants simultanés qui peut être traité par le système IVR.

**Oracle Java SE Subscription and Oracle Java SE Desktop Subscription (Abonnements Oracle Java SE et Oracle Java SE Desktop)** : désigne le droit d'utiliser le(s) Logiciel(s) sous Abonnement Oracle Java SE spécifié(s) conformément à la métrique applicable et de recevoir la Licence pour les Mises à Jour Logiciel et Support Oracle (limités au(x) Logiciel(s) sous Abonnement Oracle Java SE spécifié(s)) pendant la durée indiquée sur le bon de commande. Vous ne pouvez pas créer, modifier ni changer le comportement des classes, interfaces ou sous-paquetages identifiés de quelque manière que ce soit en tant que « Java », « Javax », « Sun », « Oracle » ou une convention similaire, comme indiqué par Oracle dans toute désignation de convention de dénomination. Votre droit d'utiliser le ou le(s) Logiciel(s) sous Abonnement Oracle Java SE spécifié(s) pour Vos opérations internes inclut l'utilisation du ou des Logiciel(s) sous Abonnement Oracle Java SE pour exécuter Vos applications Java en tant que service Cloud, sous réserve des conditions du Contrat-Cadre. Pour éviter toute ambiguïté, Vous ne devez pas rendre le(s) Logiciel(s) sous Abonnement Oracle Java SE disponibles en tant que service Cloud. La durée de l'abonnement prend effet à la date d'entrée en vigueur du bon de commande d'abonnement, sauf indication contraire dans Votre bon de commande. Si Vous avez passé Votre commande par l'intermédiaire de l'Oracle Store, la date d'entrée en vigueur correspond à la date à laquelle Oracle a accepté Votre commande. La Licence et le Support de Mise à Jour de Logiciels Oracle sont fournis en vertu des conditions générales de support technique sur les logiciels Oracle en vigueur au moment où les services sont fournis. À la fin de la durée de l'abonnement spécifiée, Vous pourrez renouveler Votre abonnement, s'il est disponible, moyennant les redevances alors en vigueur au titre de l'abonnement concerné. Si Vous choisissez de ne pas renouveler Votre abonnement, Votre droit d'utiliser le(s) Logiciel(s) sous Abonnement Oracle Java SE spécifié(s) sera résilié et Vous devrez désinstaller le(s) Logiciel(s) sous Abonnement Oracle Java SE spécifié(s).

**Oracle Java SE Universal Subscription (Abonnement Universel Oracle Java SE)** : désigne le droit d'utiliser le(s) Logiciel(s) sous Abonnement Universel Oracle Java SE spécifié(s) conformément à la métrique applicable et de recevoir la Licence pour les Mises à Jour Logiciel et Support Oracle (limités au(x) Logiciel(s) sous Abonnement Oracle Java SE spécifié(s)) pendant la durée indiquée sur le bon de commande. Vous ne pouvez pas créer, modifier ni changer le comportement des classes, interfaces ou sous-paquetages identifiés de quelque manière que ce soit en tant que « Java », « Javax », « Sun », « Oracle » ou une convention similaire, comme indiqué par Oracle dans toute désignation de convention de dénomination. Votre droit d'utiliser le(s) Logiciel(s) sous Abonnement à Oracle Java SE Universal spécifié(s) pour Vos opérations internes comprend l'utilisation du ou des Logiciel(s) sous Abonnement à Oracle Java SE Universal pour exécuter Vos applications Java en tant que service Cloud, sous réserve des conditions du Contrat-Cadre. Pour éviter toute ambiguïté, Vous ne devez pas rendre le(s) Logiciel(s) sous Abonnement Universel Oracle Java SE disponible(s) en tant que service Cloud. La durée de l'abonnement prend effet à la date d'entrée en vigueur du bon de commande d'abonnement, sauf indication contraire dans Votre bon de commande. Si Vous avez passé Votre commande par l'intermédiaire de l'Oracle Store, la date d'entrée en vigueur correspond à la date à laquelle Oracle a accepté Votre commande. La Licence et le Support de Mise à Jour de Logiciels Oracle sont fournis en vertu des conditions générales de support technique sur les logiciels Oracle en vigueur au moment où les services sont fournis. À la fin de la durée de l'abonnement spécifiée, Vous pourrez renouveler Votre abonnement, s'il est disponible, moyennant les redevances alors en vigueur au titre de l'abonnement concerné. Si Vous choisissez de ne pas renouveler Votre abonnement, Votre droit d'utiliser le(s) Logiciel(s) sous Abonnement Universel Oracle Java SE spécifié(s) sera résilié et Vous devrez désinstaller le(s) Logiciel(s) sous Abonnement Universel Oracle Java SE spécifié(s).

**\$M in Jurisdiction Tax Revenue (M\$ de Revenu Imposable sur le Territoire)** : désigne un million de Dollars américains (ou la somme équivalente dans la devise locale applicable) du revenu total collecté par la juridiction de licence. Les revenus imposables peuvent inclure, sans toutefois s'y limiter, les types de taxes, impositions,

licences ou autres redevances suivants : impôts sur le revenu des personnes physiques, impôt sur les sociétés, taxe foncière, taxe sur les ventes et les recettes brutes (notamment les taxes sur les boissons alcoolisées, les spectacles, les primes d'assurance, les carburants, les paris mutuels, les produits du tabac, etc.), les Licences (dont les licences sur les boissons alcoolisées, les spectacles, les permis de chasse et de pêche, l'immatriculation des véhicules à moteur, les permis des conducteurs de véhicules à moteur, les permis d'occupation et d'exploitation d'un commerce) et Autres impôts (notamment les droits de succession, les impôts sur les donations, les taxes sur les mutations documentaires et les transferts d'actions et les taxes sur les indemnités de licenciement).

**Kitchen Display Client (Client d’Affichage en Cuisine) :** désigne un appareil utilisé pour afficher et gérer le statut des articles commandés. Si un système matériel ou logiciel de multiplexage (p. ex., un moniteur transactionnel ou un serveur web) est utilisé, le nombre est mesuré à l'entrée dudit système.

**Learning Credits (Crédits de Formation) :** peuvent être utilisés pour acquérir des produits et des services pédagogiques proposés dans le catalogue en ligne d'Oracle University disponible à l'adresse <http://www.oracle.com/education> aux conditions y figurant. Les crédits de formations peuvent être uniquement utilisés pour acquérir des produits et services au prix catalogue en vigueur au moment de Votre commande, et ne peuvent pas être utilisés pour acquérir des produits ou des services faisant l'objet de remises ou de promotions au moment de la commande. La remise qu'Oracle Vous a indiquée sera déduite du prix catalogue. Nonobstant toute disposition contraire incluse dans les trois phrases précédentes, les crédits de formation peuvent également être utilisés pour payer des impôts, du matériel et/ou des frais relatifs à Votre commande ; cependant, la remise spécifiée ci-dessus ne s'applique pas à de tels impôts, matériel et/ou frais. Les crédits de formation sont valables 12 mois à compter de la date d'acceptation de Votre commande par Oracle, et Vous devez acquérir les produits et utiliser les services avant l'expiration de cette période. Vous pouvez utiliser les crédits de formation à l'échelle mondiale, sous réserve des lois et des réglementations d'exportation en vigueur aux États-Unis et dans toute autre juridiction locale compétente, au sein de laquelle Vous acquérez ces crédits. Cependant, Vous ne pouvez pas utiliser les crédits de formation comme mode de paiement pour des crédits de formation supplémentaires et Vous ne pouvez pas utiliser plusieurs comptes de crédits de formation pour acquérir un seul produit ou service, ou pour payer les impôts, le matériel et/ou les frais associés. Les crédits de formation sont incessibles et non transférables. Vous pouvez être tenu(e) de signer des documents de commande standard Oracle lorsque Vous utilisez des crédits de formation pour commander des produits ou des services.

**License Subscription (Abonnement à une Licence) :** les Logiciels dont le nom contient la mention « Abonnement à une Licence » désignent le droit d'utiliser le Logiciel spécifié conformément à l'unité tarifaire applicable et de bénéficier des services de la Licence pour les Mises à Jour Logiciel et Support Oracle pendant la période des services précisée sur le bon de commande. L'abonnement à une licence prend effet à la date d'entrée en vigueur du bon de commande, sauf indication contraire dans Votre bon de commande. Si Vous avez passé Votre commande par l'intermédiaire de l'Oracle Store, la date d'entrée en vigueur correspond à la date à laquelle Oracle a accepté Votre commande. Les services de la Licence pour les Mises à Jour Logiciel et Support Oracle sont fournis en vertu des conditions générales de support technique applicables en vigueur au moment où les services sont fournis. À la fin de Votre abonnement à une licence, Vous pouvez renouveler Votre abonnement à une licence, s'il est disponible, moyennant les redevances alors en vigueur pour l'abonnement à une licence concerné. Si Vous choisissez de ne pas renouveler Votre abonnement à une licence, Votre droit d'utiliser le Logiciel prend fin et Vous devez désinstaller tous les logiciels (y compris l'ensemble des applications, outils et binaires) qui Vous ont été fournis et des frais de réinstallation peuvent Vous être facturés si Vous décidez par la suite de réactiver Votre abonnement à une licence.

**Liquidity Account (Compte de Liquidité) :** désigne un compte ouvert, maintenu, enregistré ou traité dans le Logiciel. Un compte de liquidité comprend, sans toutefois s'y limiter, les comptes suivants : comptes courants, comptes épargne, comptes nostro/vostro, comptes de dépôt, comptes internes, comptes virtuels et comptes de prêts. Tous les comptes dormants doivent être considérés comme des comptes de liquidité tant que lesdits comptes dormants figurent dans la base de données de production du Logiciel concerné. Les comptes clôturés ne doivent pas être considérés comme des comptes de liquidité aux fins des exigences relatives à l'octroi de licences. Si un compte est ouvert, maintenu, enregistré ou traité dans plusieurs hiérarchies de comptes de liquidité dans le Logiciel concerné, ledit compte devra alors être comptabilisé comme un compte de liquidité distinct pour chaque hiérarchie au sein du Logiciel concerné dans lequel le compte est ouvert, maintenu, enregistré ou traité.

**Link (Lien)** : désigne un lien de signalisation SS7.

**12M LNP Entries (12M Entrées LNP)** : désigne douze millions d'entrées de base de données de Portabilité des Numéros Locaux (LNP) dans la base de données de Portabilité des Numéros Locaux.

**1K Loan Accounts (1K Comptes de Prêt)** : désigne mille comptes de prêts ou de demandes de prêts de clients créés, suivis ou traités par les Logiciels Oracles ou présents dans les Logiciels Oracle. Vos clients peuvent disposer de plusieurs comptes de prêt ou demandes de prêt, chacun(e) étant comptabilisé(e) afin de déterminer le nombre total de comptes de prêt et de demandes de prêt.

Aux fins du Logiciel Oracle Banking Retail and SME Loans Servicing et du Logiciel Oracle Banking Retail and SME Lines of Credit Servicing, un Compte de Prêt désigne un compte de prêt client ou un compte de ligne de crédit ouvert, maintenu et enregistré dans le Logiciel. Tous les comptes imputés doivent être considérés comme des Comptes de Prêt tant qu'ils figurent dans la base de données de production du Logiciel de demande.

**Loan Account (Compte de Prêt)** : désigne un compte de prêt ou une demande de prêt créé(e), suivi(e) ou traité(e) par les Logiciels Oracle ou présent(e) dans les Logiciels Oracle. Vos clients peuvent disposer de plusieurs comptes de prêt ou demandes de prêt, chacun(e) étant comptabilisé(e) afin de déterminer le nombre total de comptes de prêt et de demandes de prêt.

Aux fins du Logiciel Oracle Banking Retail and SME Loan Servicing et du Logiciel Oracle Banking Retail and SME Line of Credit Servicing, un Compte de Prêt désigne un compte de prêt client ou un compte de ligne de crédit ouvert, maintenu et enregistré dans le Logiciel. Tous les comptes imputés doivent être considérés comme des Comptes de Prêt tant qu'ils figurent dans la base de données de production du Logiciel de demande.

**8 Low Speed SS7 Signaling Links (8 Liens de Signalisation SS7 à Faible Débit)** : désigne huit liens de signalisation SS7 à 56 kbps.

**12M LSMS Records (12 millions d'enregistrements LSMS)** : désigne douze millions d'enregistrements de Système de Gestion de Service Local (LSMS) qui s'interfaçent avec la base de données de Portabilité des Numéros Locaux.

**\$M in Loan Book Size (M\$ de Portefeuille de Prêts)** : désigne un million de Dollars américains (ou la somme équivalente dans la devise locale applicable) en portefeuilles de prêts gérés dans le Logiciel sous licence. La valeur totale de tous les portefeuilles de prêts gérés dans le Logiciel sous licence doit être comptabilisée afin de déterminer le nombre de licences requises.

Aux fins du Logiciel Oracle Banking Corporate Lending Syndicated Loans, « M\$ de Portefeuille de Prêts » désigne un million de Dollars américains (ou la somme équivalente dans la devise locale applicable) en prêts syndiqués gérés dans le Logiciel sous licence et la valeur totale de tous les prêts syndiqués gérés dans le Logiciel sous licence doit être comptabilisée afin de déterminer le nombre de licences requises.

Aux fins du Logiciel Oracle Banking Enterprise Recovery, « M\$ de Portefeuille de Prêts » désigne un million de Dollars américains (ou la somme équivalente dans la devise locale applicable) de dette ayant été imputés en perte totale et ne constituant plus une somme à recouvrer gérés dans le Logiciel sous licence.

**\$M in Managed Assets (M\$ d'Actifs Gérés)** : désigne un million de Dollars américains (ou la somme équivalente dans la devise locale applicable) du total des sommes suivantes : (1) valeur comptable des investissements en crédit-bail, contrat de location-financement ou tout autre location financière, y compris la valeur résiduelle, en pleine propriété ou gérés pour le compte de tiers, actifs sur le Logiciel, plus (2) la valeur comptable des actifs en location, en pleine propriété ou gérés pour le compte de tiers, actifs sur le Logiciel, plus (3) la valeur comptable des prêts, liquidités, contrats de vente conditionnelle et autres créances en pleine propriété ou gérés pour le compte de tiers, actifs sur le Logiciel, plus (4) la valeur comptable des actifs non productifs, en pleine propriété ou gérés pour le compte de tiers, précédemment loués et actifs sur le Logiciel, y compris les actifs en location dont la durée est échue et les actifs rachetés, plus (5) le coût d'origine des actifs objet de baux et de prêts, créés et actifs sur le Logiciel puis vendus dans les 12 derniers mois.

**Managed Device (Appareil Géré) :** désigne un Appareil géré via un Logiciel d'application Oracle Communications Configuration Management.

**1K in Managed Resources (1K Ressources Gérées) :** désigne mille entités (compte, adresse IP, profil utilisateur RADIUS, numéros de téléphone ENUM E.164, point de terminaison de l'abonné, adresse postale et numéro de téléphone personnel de l'abonné) gérées par le Logiciel.

Pour le Logiciel de Gestion des Comptes à Périphérique Logique d'Oracle Communications, une ressource gérée est un compte correspondant à un identifiant unique tel qu'un numéro de téléphone, une adresse e-mail, etc.

Pour Oracle Communications Internet Name and Address Management, une ressource gérée est une adresse IP gérée par le Logiciel Oracle Communications Internet Name and Address Management.

Pour le Logiciel Oracle Communications Telephone Number Management, une ressource gérée est un numéro de téléphone géré unique.

**Managed Resource (Ressource Gérée) :**

Aux fins du Logiciel Oracle Communications IP Management, une Ressource Gérée désigne une entité (Compte, Adresse IP, Numéros de Téléphone ENUM E.164, Point de Terminaison de l'Abonné, Adresse Postale Gérée et Numéro de Téléphone Personnel de l'Abonné et Flux Média) gérée par le Logiciel.

Aux fins du Logiciel Oracle Communications Media Stream Management, une Ressource Gérée désigne un contenu média vidéo, audio ou autre (a) livré via une infrastructure câble, mobile, satellite ou Internet et (b) géré par le Logiciel.

Aux fins des Logiciels Oracle Fusion Project Resource Management et Oracle Fusion Territory Management, une Ressource Gérée désigne une personne que Vous autorisez à utiliser les Logiciels installés sur un seul serveur ou sur plusieurs serveurs, indépendamment du fait qu'elle utilise activement ou non les Logiciels à un instant donné. De plus, Vos salariés, co-contractants prestataires de services, partenaires et toute autre personne physique ou morale gérés par les Logiciels doivent être comptabilisés afin de déterminer le nombre de licences de Ressources Gérées nécessaires.

**Market (Marché) :** désigne une instance d'un État ou d'une collectivité locale, ou d'une portion de ces derniers, qui constitue une région distincte d'autres régions pour les besoins de la vente déréglementée d'électricité, de gaz ou d'eau.

**Megabits per Second (Mégabits par Seconde) :** désigne le nombre moyen de bits, caractères ou blocs par seconde passant entre les équipements d'un système de transmission de données pendant le pic d'utilisation.

**1K Messages per Second (1K Messages par Seconde) :** désigne jusqu'à mille messages, composés chacun d'une enveloppe contenant les informations requises pour effectuer la transmission et la livraison du contenu au destinataire. Le nombre total de messages envoyés ou reçus sur un intervalle de 15 minutes pendant le pic d'utilisation, divisé par 900 secondes, doit être comptabilisé.

**10K Messages (10K Messages) :** désigne dix mille messages échangés au cours d'une période de 12 mois.

**Member Record (Enregistrement de Membre) :** désigne chaque Enregistrement de Membre unique du Logiciel de fidélité client géré par le Logiciel. « 100K Enregistrements de Membres » désigne cent mille Enregistrements de Membres.

**Merchandise (Marchandise) :** désigne un article ou un numéro d'article unique pour un bien de consommation.

**Merchant (Commerçant) :** désigne une société partenaire d'un établissement financier fournissant des services de paiement en ligne à ses clients via un portail Web.

**Message per Second (MPS) (Message par Seconde (MPS)) :** désigne le nombre maximum de messages, composés chacun d'une enveloppe contenant les informations requises pour effectuer la transmission et la livraison du contenu du message au destinataire. Vous devez comptabiliser tous les messages reçus ou envoyés, en moyenne sur un intervalle de 30 secondes pendant le pic d'utilisation.

**Module (Module) :** désigne chaque base de données de production exécutant les Logiciels.

**Molecular Report (Rapport Moléculaire)** : désigne un rapport d'analyse créé en utilisant un workflow partiel ou total dans le Logiciel Oracle. Si le nombre total de Rapports Moléculaires créés dans le Logiciel Oracle pendant une durée de 12 mois dépasse le nombre de rapports acquis, des Rapports Moléculaires supplémentaires devront être acquis.

**Monitored User (Utilisateur Surveillé)** : désigne une personne physique surveillée par un Logiciel d'Analyse installé sur un ou plusieurs serveurs, indépendamment du fait qu'elle est activement surveillée ou non à un instant donné. Les utilisateurs individuels qui obtiennent une licence pour un Logiciel d'Analyse, soit en Utilisateur Nommé Plus, soit en Utilisateur d'Application, ne peuvent pas obtenir une licence d'Utilisateur Surveillé. Aux fins du Logiciel Usage Accelerator Analytics, chaque utilisateur de Votre Logiciel d'application de Ventes CRM sous licence doit posséder une licence. Aux fins du Logiciel Human Resources Compensation Analytics, tous Vos salariés doivent posséder une licence.

Aux fins des applications Oracle Governance, Risk et Compliance suivantes : Application Access Controls Governor, Application Access Controls for E-Business Suite, Configuration Controls Governor, Configuration Controls for E-Business Suite, Transaction Controls Governor, Preventive Controls Governor, et Governance, Risk et Compliance Controls Suite, le nombre d'Utilisateurs Surveillés est égal au nombre total d'utilisateurs uniques (personnes physiques) d'E-Business Suite surveillé par le(s) Logiciel(s) tel(s) que créé(s)/défini(s) dans la fonction Administration des Utilisateur d'E-Business Suite. Les utilisateurs iProcurement et/ou Self-Service Human Resources sont exclus.

Aux fins des applications PeopleSoft Enterprise Governance, Risk et Compliance suivantes : Application Access Controls Governor, Application Access Controls for PeopleSoft Enterprise, Configuration Controls Governor et Configuration Controls for PeopleSoft Enterprise, le nombre d'Utilisateurs Surveillés est égal au nombre total d'utilisateurs uniques PeopleSoft Enterprise (ou de tout(e) autre application/Logiciel personnalisé(e)) surveillés par le Logiciel.

**MySQL Cluster Carrier Grade Edition Annual Subscription, MySQL Enterprise Edition Annual Subscription and MySQL Standard Edition Annual Subscription (Abonnement Annuel MySQL Cluster Carrier Grade Edition, MySQL Enterprise Edition et MySQL Standard Edition)** : désigne le droit d'utiliser le(s) Logiciel(s) indiqué(s) conformément aux unités tarifaires applicables et de bénéficier de la Licence pour les Mises à Jour Logiciel et Support Oracle pour le(s) Logiciel(s) spécifié(s) et pour MySQL Community Edition pour la durée mentionnée dans la commande. MySQL Community Edition fait référence au MySQL sous licence en vertu de la licence GPL. La Licence pour les Mises à Jour Logiciel et Support Oracle pour MySQL Community Edition ne comprend aucune mise à jour. La durée de l'abonnement prend effet à la date d'entrée en vigueur du bon de commande d'abonnement, sauf indication contraire dans Votre bon de commande. Si Vous avez passé Votre commande par l'intermédiaire de l'Oracle Store, la date d'entrée en vigueur correspond à la date à laquelle Oracle a accepté Votre commande. Les services de la Licence pour les Mises à Jour Logiciel et Support Oracle sont fournis en vertu des conditions générales de support technique applicables en vigueur au moment où les services sont fournis. Vous devez obtenir une licence d'abonnement pour tous les serveurs sur lesquels MySQL Cluster Carrier Grade Edition, MySQL Enterprise Edition et/ou MySQL Standard Edition sont déployés. Si Vous obtenez des services de la Licence pour les Mises à Jour Logiciel et Support Oracle pour des serveurs sur lesquels MySQL Community Edition est déployé, Vous devez aussi souscrire une licence d'abonnement pour chacun de ces serveurs pour lesquels Vous avez obtenu les services de la Licence pour les Mises à Jour Logiciel et Support Oracle. Vous pouvez obtenir des services de la Licence pour les Mises à Jour Logiciel et Support Oracle pour tous les niveaux de licence d'abonnement de MySQL Community Edition (p. ex., au niveau MySQL Cluster Carrier Grade Edition, au niveau MySQL Enterprise Edition et/ou au niveau MySQL Standard Edition). À la fin de la durée indiquée, Vous pouvez renouveler Votre abonnement, le cas échéant, aux redevances alors en vigueur pour l'abonnement applicable. Si Vous décidez de ne pas renouveler Votre abonnement, Votre droit d'utilisation du ou des Logiciels sera résilié et Vous devez désinstaller l'ensemble des applications, outils, et fichiers binaires qui Vous ont été fournis dans le cadre de la licence non-Community Edition (p. ex., la licence MySQL Cluster Carrier Grade Edition, la licence MySQL Enterprise Edition et/ou la licence MySQL Standard Edition). Si Vous ne renouvelez pas Votre abonnement, Vous ne recevrez plus de mises à jour (y compris les correctifs ou les nouvelles versions) et Vous pourrez être soumis(e) à des redevances de rétablissement si Vous décidez de réactiver ultérieurement Votre abonnement.

**Named Developer (Développeur Nommé) :** désigne une personne physique que Vous autorisez à utiliser les logiciels installés sur plusieurs serveurs, indépendamment du fait qu'elle accède activement ou non aux logiciels à tout moment. Un Développeur Nommé peut créer, modifier, accéder et interagir avec les logiciels et la documentation.

**Named User Plus (Utilisateur Nommé Plus) :** désigne une personne physique que Vous avez autorisée à utiliser le(s) Logiciel(s) Oracle sur un serveur unique ou sur plusieurs serveurs, indépendamment du fait qu'elle les utilise activement ou non à un instant donné. Tout appareil non activé par une personne physique permettant d'accéder aux Logiciels sera comptabilisé comme un utilisateur nommé plus en sus des personnes physiques autorisées à utiliser les Logiciels. Si un système matériel ou logiciel de multiplexage (p. ex., un moniteur transactionnel ou un serveur web) est utilisé, le nombre est mesuré à l'entrée dudit système. Le traitement par lot automatisé de données d'ordinateur à ordinateur est autorisé. Il vous incombe de veiller à ce que le nombre minimum d'utilisateurs nommés plus par processeur soit respecté pour les Logiciels figurant au tableau du nombre minimum d'utilisateurs de l'article sur les règles d'octroi de licences ; le tableau du nombre minimum indique le nombre minimum d'utilisateurs nommés plus requis et tous les utilisateurs réels doivent avoir une licence.

Aux fins des Logiciels Configuration Management Pack for Applications, System Monitoring Plug-in for Non Oracle Databases, Systems Monitoring Plug-in for Non Oracle Middleware, Management Pack for Non Oracle Middleware et Management Pack for WebCenter Suite, seuls les utilisateurs du Logiciel géré/surveillé sont comptabilisés afin de déterminer le nombre de licences Utilisateur Nommé Plus requises.

Aux fins des Logiciels Load Testing, Load Testing Developer Edition, Load Testing Accelerator for Web Services, Load Testing Accelerator for Oracle Database, Load Testing Suite for Oracle Applications et Oracle Test Starter Kit for Utilities (Load Testing), chaque utilisateur émulé par une personne physique et tout appareil non activé par une personne physique seront considérés comme un utilisateur virtuel et comptabilisés afin de déterminer le nombre de licences Utilisateur Nommé Plus requises.

Aux fins des Logiciels Data Masking and Subsetting Pack, tous les serveurs de bases de données d'où proviennent les données ou sous-ensembles de données masqués doivent être comptabilisés afin de déterminer le nombre de licences requises. Les serveurs de base de données sur lesquels les données ou sous-ensembles de données masqués sont copiés ne doivent pas être comptabilisés pour déterminer le nombre de licences requises.

Aux fins des Logiciels Application Management Suite for Oracle E-Business Suite, Application Management Suite for PeopleSoft, Application Management Suite for Siebel, Application Management Suite for JD Edwards EnterpriseOne, Real User Experience Insight et Application Replay Pack, tous les utilisateurs du Logiciel d'application géré concerné doivent être comptabilisés afin de déterminer le nombre de licences requises.

Aux fins des Logiciels Oracle GoldenGate et Oracle GoldenGate for Oracle Applications, seuls (a) les utilisateurs de la base de données Oracle à partir de laquelle Vous capturez les données et (b) les utilisateurs de la base de données Oracle où Vous appliquerez les données doivent être comptabilisés afin de déterminer le nombre de licences requises.

Aux fins des Logiciels Oracle GoldenGate for Big Data et Oracle GoldenGate for Big Data Targets, seuls les utilisateurs de la ou des bases de données Oracle ou non Oracle sources ou des référentiels NoSQL à partir desquels Vous capturez les données doivent être comptabilisés afin de déterminer le nombre de licences requises. Pour tout système de messagerie à partir duquel Vous capturez des données, chaque file d'attente/thème est comptabilisé comme un utilisateur. S'il y a plusieurs bases de données source, référentiels NoSQL ou systèmes de messagerie, tous les utilisateurs de toutes les sources doivent être comptabilisés.

Aux fins du Logiciel Oracle GoldenGate for Distributed Applications and Analytics, seuls les utilisateurs de la ou des bases de données Oracle ou non Oracle sources ou des référentiels NoSQL à partir desquels Vous capturez les données doivent être comptabilisés afin de déterminer le nombre de licences requises. Pour tout système de messagerie à partir duquel Vous capturez des données, chaque file d'attente/thème est comptabilisé comme un utilisateur. Pour chaque utilisation du Logiciel Oracle Transaction Manager for Microservices Enterprise Edition, chaque service applicatif participant compte pour 5 utilisateurs nommés plus. S'il y a plusieurs services applicatifs participants, bases de données source, référentiels NoSQL ou systèmes de messagerie, tous les utilisateurs de toutes les sources doivent être comptabilisés.

Aux fins des Logiciels Oracle GoldenGate for Mainframe et Oracle GoldenGate for Teradata Replication Services, seuls (a) les utilisateurs de la base de données à partir de laquelle Vous capturez les données et (b) les utilisateurs de la base de données où Vous appliquerez les données doivent être comptabilisés afin de déterminer le nombre de licences requises.

Aux fins du Logiciel Oracle GoldenGate for Non Oracle Database seuls (a) les utilisateurs de la base de données Non-Oracle à partir de laquelle Vous capturez les données et (b) les utilisateurs de la base de données Non-Oracle où Vous appliquerez les données doivent être comptabilisés afin de déterminer le nombre de licences requises.

Aux fins des Logiciels Data Integrator Enterprise Edition et Data Integrator Enterprise Edition for Oracle Applications, seuls les utilisateurs accédant aux procédures de transformation de la base de données ou exécutant ces procédures doivent être comptabilisés afin de déterminer le nombre de licences requises.

Aux fins des Logiciels Oracle Mobile Suite Client Runtime et Mobile Application Framework, seuls les utilisateurs finaux de chaque Application Développée doivent être comptabilisés afin de déterminer le nombre de licences requises, indépendamment du choix de l'outil de développement d'application mobile ou de la structure utilisés pour construire l'Application Développée.

Aux fins du Logiciel Audit Vault and Database Firewall, seuls les utilisateurs des sources protégées, surveillées ou auditées doivent être comptabilisés afin de déterminer le nombre de licences requises.

Aux fins du Logiciel Java SE Desktop Subscription, le terme « serveur » désigne un ordinateur de bureau.

**Named Workstation User (Utilisateur de Station de Travail Nommé) :** désigne une personne que Vous avez autorisée à utiliser les Logiciels installés sur un serveur unique ou plusieurs serveurs, indépendamment du fait qu'elle utilise activement ou non les Logiciels à un instant donné.

Aux fins du Logiciel Oracle VM VirtualBox Enterprise, l'octroi de licence à l'Utilisateur de Station de Travail Nommé s'applique uniquement aux appareils à socket unique sur lesquels un seul utilisateur nommé utilise le Logiciel Oracle VM VirtualBox Enterprise ou se connecte aux machines virtuelles sur le Logiciel Oracle VM VirtualBox Enterprise. Un appareil non exploité par une personne physique sera comptabilisé comme un utilisateur de station de travail nommé en plus de toutes les personnes autorisées à utiliser les Logiciels, si ledit appareil peut accéder aux Logiciels. Si un système matériel ou logiciel de multiplexage (p. ex., un moniteur transactionnel ou un serveur web) est utilisé, le nombre est mesuré à l'entrée dudit système. Le traitement par lot automatisé de données d'ordinateur à ordinateur est autorisé.

**1K Network Access Sessions (1K Sessions d'Accès au Réseau) :** désigne mille associations simultanées entre (1) le point de terminaison ou l'appareil d'un utilisateur et (2) un réseau IP identifié par une adresse IPv4 et/ou une adresse IPv6 gérée par un seul nœud de plate-forme de gestion de la configuration (CMP) ; les associations doivent être évaluées en fonction de la moyenne du pic d'associations simultanées sur un intervalle de 5 minutes pendant l'heure la plus active de la journée.

**Network (Réseau) :** désigne un ensemble logique de nœuds de signalisation regroupés par un opérateur pour traiter un type particulier de messages de signalisation.

Aux fins du Logiciel Oracle Communications Policy Management, un Réseau désigne l'ensemble des composants gérés par un seul groupe d'instances de gestion des éléments, appelé Plate-forme de Gestion de la Configuration (CMP) ou le service de Gestion de la Configuration dans le cas de la Fonction de Contrôle des Conditions Générales (PCF).

**Network Device (Appareil Réseau) :** désigne le matériel ou le logiciel dont le but principal est de router et contrôler les communications entre les ordinateurs et les réseaux d'ordinateurs. À titre d'exemple, les outils réseau comprennent, sans toutefois s'y limiter, des routeurs, des pare-feux et des équilibrateurs de charge réseau.

**Network License Subscription (Abonnement à une Licence Réseau) :** Les Logiciels qui contiennent un « Abonnement à une Licence Réseau » dans le nom du Logiciel sont définis comme le droit d'utiliser le Logiciel spécifié conformément aux unités tarifaires applicables et de bénéficier de services de Support Premier pour le Logiciel Oracle Communications Network pendant la période de services précisée sur le bon de commande. L'abonnement à une licence réseau prend effet à la date d'entrée en vigueur du bon de commande, sauf indication contraire dans Votre bon de commande. Si Vous avez passé Votre commande par l'intermédiaire de

l'Oracle Store, la date d'entrée en vigueur correspond à la date à laquelle Oracle a accepté Votre commande. Les services de Support Premier pour le Logiciel Oracle Communications Network sont fournis en vertu des conditions générales de support technique applicables en vigueur au moment où les services sont fournis. À la fin de Votre abonnement à une licence réseau, Vous pouvez renouveler celui-ci, le cas échéant, moyennant les redevances alors en vigueur au titre de l'abonnement à la licence réseau applicable. Si Vous choisissez de ne pas renouveler Votre abonnement à une licence réseau, Votre droit d'utiliser le Logiciel sera résilié et Vous devrez désinstaller l'ensemble des logiciels (y compris tout(e) application, outil ou élément binaire) qui Vous ont été fournis, et Vous pouvez être tenu(e) de payer des redevances de réinstallation si Vous choisissez par la suite de réactiver Votre abonnement à, une licence réseau.

**Network-Wide 20K Endpoints (20K Points de Terminaison Réseau) :** désigne un maximum de vingt mille appareils à utilisateur unique, pour lesquels chaque appareil est identifié par une combinaison unique d'Internet Protocol (IP) et de port. Si les abonnés sont équipés d'appareils à utilisateurs multiples, chaque appareil à utilisateur unique doit être comptabilisé comme un point de terminaison. Vous devez comptabiliser le nombre maximum de 20K points de terminaison, mesuré sur un intervalle d'au moins 15 minutes pendant le pic d'utilisation, enregistrés avec tout Logiciel sous licence au sein d'un unique domaine administratif réseau.

**Network-Wide 20K Concurrent Endpoints (20K Points de Terminaison Simultanés Réseau) :** désigne un maximum de vingt mille appareils à utilisateur unique, pour lesquels chaque appareil est identifié par une combinaison unique d'Internet Protocol (IP) et de port. Si les abonnés sont équipés d'appareils à utilisateurs multiples, chaque appareil à utilisateur unique doit être comptabilisé comme un point de terminaison. Vous devez comptabiliser le nombre maximum de 20K points de terminaison simultanés mesuré au moins toutes les 15 minutes pendant le pic d'utilisation et enregistré avec tout Logiciel sous licence au sein d'un unique domaine administratif réseau.

**Network-Wide Concurrent Endpoint (Point Terminal Concomitant Réseau) :** désigne un appareil à utilisateur unique identifié par une combinaison unique de protocole Internet (IP) et de port. Si les abonnés sont équipés d'appareils à utilisateurs multiples, chaque appareil à utilisateur unique doit être comptabilisé comme un point de terminaison. Vous devez comptabiliser le nombre maximum de points de terminaison simultanés mesuré au moins toutes les 15 minutes pendant le pic d'utilisation sur tout Logiciel sous licence au sein d'un unique domaine administratif réseau.

**5K Network-Wide Concurrent Sessions (5K Sessions Simultanées Réseau) :** désigne un maximum de cinq mille échanges de messages (sessions) de diamètre à états simultanés entre au moins deux points de terminaison. Vous devez comptabiliser le nombre maximum de sessions simultanées à travers tous les nœuds de signalisation gérés par un seul nœud Opérations, Alarmes et Mesures (OAM) de réseau sur un intervalle de 5 minutes pendant le pic d'utilisation.

**Network-Wide Concurrent Session (Session Simultanée Réseau) :** désigne une connexion virtuelle établie (avec ou sans ancrage média) (a) entre deux points terminaux représentés par les appareils de l'abonné ou l'équipement de commutation réseau et (b) qui transite à tout moment par tout Logiciel sous licence au sein du Réseau. Par exemple, si une unique connexion virtuelle transite par plus d'un SBC, chaque connexion virtuelle doit être comptabilisée comme une Session Simultanée Réseau pour chaque SBC par lequel elle transite. Vous devez comptabiliser le nombre maximum de sessions simultanées mesuré sur un intervalle d'au moins 15 minutes pendant le pic d'utilisation sur tout Logiciel sous licence au sein d'un unique domaine administratif.

Aux fins du Logiciel Oracle Communications Session Border Controller - SRTP, chaque appel utilisant l'ancrage média et la négociation du Protocole de transport en temps réel sécurisé (Secure Real-Time Transport Protocol, SRTP) doivent être comptabilisés en tant que Session Simultanée Réseau.

Aux fins du Logiciel Oracle Communications Session Border Controller - MSRP B2BUA, chaque session simultanée utilisant l'ancrage média et la négociation du Protocole de relais de session de message (Message Session Relay Protocol, MSRP) doit être comptabilisée comme une Session Simultanée Réseau.

**Network-Wide Concurrent Tunnel (Tunnel Concomitant Réseau) :** désigne une connexion dans laquelle un protocole réseau (le protocole de livraison) intègre un autre protocole réseau (le protocole de données utiles). Vous devez comptabiliser le nombre maximum de tunnels concomitants mesuré sur un intervalle de 15 minutes

pendant le pic d'utilisation auquel il est mis fin par tout Logiciel sous licence au sein d'un unique domaine administratif de réseau.

**100 Network-Wide Messages per Second (100 Messages Réseau par Seconde) :** désigne cent messages, composés chacun d'une enveloppe qui contient les informations requises pour effectuer la transmission et la livraison du contenu du message au destinataire. Le nombre total de messages reçus (i) transférés ou éliminés et/ou (ii) copiés et/ou (iii) réacheminés à travers tous les nœuds de signalisation gérés par un seul nœud Opérations, Alarmes et Mesures (OAM) de réseau sur un intervalle de 5 minutes pendant le pic d'utilisation divisé par 300 secondes doit être comptabilisé.

**Network-Wide Message per Second (Message Réseau par Seconde) :** désigne un message composé d'une enveloppe qui contient les informations requises pour effectuer la transmission et la livraison du contenu du message au destinataire.

Aux fins du Logiciel Oracle Communications Diameter Signaling Router, le nombre total de messages envoyés ou reçus (i) transférés ou éliminés, (ii) copiés et/ou (iii) réacheminés à travers tous les nœuds de signalisation gérés par un seul nœud Opérations, Alarmes et Mesures (OAM) de réseau sur un intervalle de 5 minutes pendant le pic d'utilisation, divisé par 300 secondes, doit être comptabilisé.

Aux fins du Logiciel Oracle Communications Session Router, le nombre total de messages envoyés ou reçus dans un intervalle de 15 minutes pendant le pic d'utilisation, divisé par 900 secondes, doit être comptabilisé.

Aux fins du Logiciel Oracle Communications Converged Application Server, Enterprise Edition, et du Logiciel Oracle Communications Converged Application Server, Carrier Edition, Message Réseau par Seconde (Network-Wide Message per Second) désigne le nombre total de SIP entrants ou sortants ou de messages au protocole Diameter reçus et/ou envoyés au sein d'une personne morale au cours des 30 secondes les plus actives divisées par 30. Les messages reçus et/ou envoyés aux fins d'établir et de maintenir des connexions avec des éléments de réseau externe ne sont pas comptabilisés. Chaque personne morale doit être séparément autorisée par licence pour les Messages Réseau par Seconde.

Aux fins des Logiciels suivants : Oracle Communications Network Analytics Data Director, Service Communication Proxy Data Feed; Oracle Communications Network Analytics Data Director, Security Edge Protection Proxy Data Feed ; et Oracle Communications Network Analytics Data Director, Network Repository Function Data Feed, le nombre total de messages reçus au niveau de chaque instance directrice de données sur un intervalle de 5 minutes durant le pic d'utilisation divisé par 300 secondes doit être comptabilisé.

**Network-Wide 1K Tunnels (1K Tunnels Réseau) :** désigne un maximum de mille connexions (tunnels) dans lesquelles un protocole réseau (le protocole de livraison) intègre un autre protocole réseau (le protocole de données traitées). Vous devez comptabiliser le nombre maximum de mille tunnels mesuré sur un intervalle d'au moins 15 minutes pendant le pic d'utilisation et enregistré par tout Logiciel sous licence au sein d'un unique domaine administratif réseau.

**1K in Nodes (1K Nœuds) :** désigne mille enregistrements sur un réseau de Logiciels d'applications Oracle Unified Inventory Management. Un enregistrement peut représenter un emplacement, un client, un appareil, un réseau ou une terminaison.

**Node (Nœud) :** désigne un ensemble de serveurs gérés par une fonction Opérations, Alarmes et Mesures (OAM).

Aux fins du Logiciel Oracle Communications Unified Assurance, « Nœud » désigne une seule copie de logiciel s'exécutant sur un serveur physique ou virtuel. Pour éviter toute confusion, un serveur unique peut comporter plusieurs nœuds s'exécutant sur lui.

**Non Employee User - External (Utilisateur Non Salarié Externe) :** désigne une personne physique qui n'est ni Votre salarié ni Votre co-contractant prestataire de services ou sous-traitant que Vous avez autorisé à utiliser les Logiciels Applications qui sont installés sur un serveur unique ou sur plusieurs serveurs, indépendamment du fait qu'elle l'utilise activement ou non à un instant donné.

**1000 Number Range Entries (1 000 Entrées de Série de Numéros) :** désigne mille séries de numéros de Portabilité des Numéros Locaux.

**330K Number Planning Area Entries (330K Entrées de Zone de Numérotation)** : désigne trois cent trente mille combinaisons de l'indicatif régional et des trois premiers chiffres (indicatif de central) d'un numéro de téléphone nord-américain.

**Oracle Financing Contract (Contrat de Financement Oracle)** : désigne le contrat entre Oracle (ou l'un des affiliés Oracle) et Vous stipulant un échelonnement des paiements de tout ou partie des sommes dues au titre de Votre commande.

**Order Line (Ligne de Commande)** : désigne le nombre total de lignes de commande traitées par le Logiciel sur une période de 12 mois. Plusieurs lignes de commande peuvent être saisies au titre de la commande ou du devis d'un client donné et peuvent aussi être générées automatiquement par le Configurateur Oracle. Vous ne devez pas dépasser le nombre de Lignes de Commande sous licence pendant chaque période de 12 mois, sauf à acquérir les licences Ligne de Commande correspondantes nécessaires.

**1,000 Page Views (1 000 Affichages de Page)** : désigne 1 000 Affichages de Page par Mois, où un Affichage de Page signifie une visite d'un internaute unique sur une page précise d'un site Web.

**Partner Organization (Organisation Partenaire)** : désigne une entité commerciale tierce, externe, qui fournit des services à valeur ajoutée en développant, commercialisant et en vendant Vos produits. Selon le secteur concerné, les entités partenaires jouent des rôles différents et sont désignées par des dénominations différentes telles que revendeurs, distributeurs, mandataires, négociants ou intermédiaires.

**Party (Partie)** : désigne chaque partie unique, désignée par un numéro d'identification de partie unique, maintenue et/ou enregistrée dans le Logiciel. Une Partie comprend, sans toutefois s'y limiter, un prospect, une personne physique, un compte en fiducie, une organisation, un mandataire, un courtier, un avocat, un garant, un cosignataire de prêt, une personne physique et/ou morale dont les détails démographiques et autres informations pertinentes doivent être enregistrés.

**Person (Personne)** : désigne Votre salarié ou co-contractant prestataire de services qui travaille activement pour Votre organisation ou un ancien salarié qui a un ou plusieurs régimes d'avantages sociaux traités par le système ou qui continue à être payé par l'intermédiaire du système. Pour la Gestion des Ressources de Projets, une personne désigne une personne physique prévue sur un projet. Le nombre total de licences est calculé sur la base du nombre maximum des personnes à temps partiel et à temps plein dont les coordonnées sont enregistrées dans le Logiciel.

**Physical Server (Serveur Physique)** : désigne chacun des serveurs physiques sur lesquels les Logiciels sont installés.

**PIN Entry Device (PED) (Dispositif de saisie du code PIN)** : désigne un appareil électronique utilisé lors d'opérations de débit, de crédit ou par carte intelligente, afin d'accepter et de crypter le numéro d'identification personnel (code PIN) du titulaire de la carte.

**Ported Number (Numéro Transféré)** : désigne le numéro de téléphone que les utilisateurs finaux conservent lorsqu'ils changent d'opérateur. Ce numéro de téléphone réside à l'origine sur un commutateur téléphonique et est transféré sous la responsabilité d'un autre commutateur téléphonique.

**POS Client (Client de PDV)** : désigne l'appareil qui permet d'enregistrer une partie d'une transaction commerciale ou toute fonctionnalité associée relative à l'utilisateur final, comme les rapports sur les postes de travail, la gestion de la trésorerie, l'engagement, la gestion de tables ou les opérations du gestionnaire. Si un système matériel ou logiciel de multiplexage (p. ex., un moniteur transactionnel ou un serveur web) est utilisé, le nombre est mesuré à l'entrée dudit système.

Aux fins du Logiciel Oracle Hospitality Guest Access POS and Device Client, un Client de PDV est une méthode de contrôle d'accès des invités qui comprend, sans toutefois s'y limiter, les tourniquets, portes et portes battantes gérées par le Logiciel. Pour chaque méthode de contrôle d'accès des invités, chaque entrée et sortie doit être comptabilisée afin de déterminer le nombre de licences nécessaires. Par exemple, chaque tourniquet doit être comptabilisé comme deux Clients de PDV (un pour l'entrée et un pour la sortie).

**Product Offering (Offre de Produits) :** désigne une offre de produits qu'un établissement financier configure, maintient et enregistre dans le Logiciel. Les offres de produits clôturées ne sont pas comptabilisées à des fins d'octroi de licences.

Aux fins du Logiciel Oracle Banking Enterprise Product Manufacturing for Deposits, les Offres de Produits comprennent, sans toutefois s'y limiter, des offres de produits liées aux comptes, aux comptes épargne et aux dépôts à terme.

Aux fins du Logiciel Oracle Banking Enterprise Product Manufacturing for Loans, les Offres de Produits désignent les offres de produits liées aux prêts.

Aux fins du Logiciel Oracle Banking Enterprise Product Manufacturing for Credit Cards, les Offres de Produits comprennent, sans toutefois s'y limiter, des offres de produits liées aux cartes bancaires ou des offres similaires.

Aux fins du Logiciel Oracle Banking Enterprise Product Manufacturing for Insurance, les Offres de Produits comprennent, sans toutefois s'y limiter, des offres de produits liées aux assurances pour des crédits à la consommation et des prêts hypothécaires, ainsi que d'autres offres de produits liées à la couverture de risques financiers.

**Processor (Processeur) :** désigne tous les processeurs sur lesquels les Logiciels Oracle sont installés et/ou s'exécutent. Les Logiciels dont l'unité de tarification et le processeur sont accessibles par Vos utilisateurs internes (y compris mandataires et co-contractants prestataires de services) et par Vos utilisateurs tiers. Le nombre de licences requises sera déterminé en multipliant le nombre total de cœurs du processeur par l'un des facteurs de tarification du processeur cœur figurant dans le Tableau Oracle Processor Core Factor, accessible sur <http://oracle.com/contracts>. Tous les cœurs de toutes les puces multicœurs de chacun des Logiciels concédés sous licence doivent être additionnés avant de multiplier par le facteur correspondant et chaque fraction doit être arrondie au nombre entier supérieur. Lors de l'octroi de licences pour des Logiciels Oracle dont le nom du produit contient Standard Edition 2, Standard Edition One ou Standard Edition (à l'exception de WebCenter Enterprise Capture Standard Edition, Java SE Subscription, Java SE Universal Subscription, Java SE Advanced et Java SE Suite), un processeur est comptabilisé comme équivalent à un socket occupé ; toutefois, dans le cas de modules multi-puces, chaque puce du module multi-puces est comptabilisée comme un socket occupé.

Par exemple, un serveur à puce multicœur ayant un Oracle Processor Core Factor de 0,25 installé et/ou exécutant le Logiciel (autre que les Logiciels Standard Edition One ou Standard Edition) sur 6 cœurs nécessite 2 licences processeurs (6 multiplié par un facteur de licence processeur cœur de 0,25 = 1,50 arrondi au nombre entier supérieur soit 2). Autre exemple, le serveur multicœur d'une plate-forme matérielle ne figurant pas dans le Tableau Oracle Processor Core Factor installé et/ou exécutant le Logiciel sur 10 cœurs nécessite 10 licences de processeurs (10 multiplié par un facteur de licence processeur cœur de 1 pour « toutes les autres puces multicœurs » soit 10).

Aux fins du Logiciel Oracle Healthcare Data Repository, seuls les processeurs sur lesquels Internet Application Server Enterprise Edition et le Logiciel Healthcare Transaction Base sont installés et/ou s'exécutent doivent être comptabilisés afin de déterminer le nombre de licences requises.

Aux fins des Logiciels iSupport, iStore et Configurator, seuls les processeurs sur lesquels Internet Application Server (Standard Edition et/ou Enterprise Edition) et le logiciel sous licence (p. ex., iSupport, iStore et/ou Configurator) sont en cours d'exécution doivent être comptabilisés afin de déterminer le nombre de licences requises pour le Logiciel sous licence ; au titre de ces licences, Vous pouvez également installer et/ou exécuter le logiciel sous licence sur les processeurs sur lesquels une base de données Oracle sous licence (Standard Edition et/ou Enterprise Edition) est installée et/ou en cours d'exécution.

Aux fins des Logiciels Configuration Management Pack for Applications, System Monitoring Plug-in for Non Oracle Databases, Systems Monitoring Plug-in for Non Oracle Middleware, Management Packs for Non-Oracle Middleware et Management Pack for WebCenter Suite, seuls les processeurs sur lesquels le Logiciel qui est géré/contrôlé s'exécute doivent être comptabilisés afin de déterminer le nombre de licences nécessaires.

Aux fins des Logiciels Data Masking and Subsetting Pack, tous les serveurs de bases de données d'où proviennent les données ou sous-ensembles de données masqués doivent être comptabilisés afin de déterminer le nombre

de licences requises. Les serveurs de base de données sur lesquels les données ou sous-ensembles de données masqués sont copiés ne doivent pas être comptabilisés pour déterminer le nombre de licences requises.

Aux fins des Logiciels Application Management Suite for Oracle E-Business Suite, Application Management Suite for PeopleSoft, Application Management Suite for Siebel, Application Management Suite for JD Edwards EnterpriseOne, Application Management Pack for Utilities et Application Management Pack for Taxation and Policy Management, tous les processeurs sur lesquels s'exécutent les logiciels middleware et/ou de base de données qui supportent chaque Logiciel d'application géré doivent être comptabilisés afin de déterminer le nombre de licences nécessaires.

Aux fins des Logiciels Application Replay Pack et Real User Experience Insight, tous les processeurs sur lesquels s'exécute le logiciel middleware qui prend en charge le Logiciel d'application respectif géré doivent être comptabilisés afin de déterminer le nombre de licences nécessaires.

Aux fins des Logiciels Informatica Power Center et Power Connect Adapters, Application Adapter for Warehouse Builder for PeopleSoft, Oracle E-Business Suite, Siebel, et SAP, seul(s) le(s) processeur(s) sur le(s)quel(s) la base de données cible s'exécute doit (doivent) être comptabilisés afin de déterminer le nombre de licences nécessaires.

Aux fins des Logiciels Data Integrator Enterprise Edition, Data Integrator Enterprise Edition for Oracle Applications, Data Integrator and Application Adapter for Data Integration, et Application Adapter for Data Integration, seul(s) le(s) processeur(s) sur le(s)quel(s) s'exécute la procédure de transformation des données doit (doivent) être comptabilisé(s) afin de déterminer le nombre de licences nécessaires.

Aux fins du Logiciel In-Memory Database Cache, seuls les processeurs sur lesquels le composant Times Ten In-Memory Database du Logiciel In-Memory Database Cache est installé et/ou s'exécute doivent être comptabilisés afin de déterminer le nombre de licences nécessaires.

Aux fins des Logiciels Oracle GoldenGate et Oracle GoldenGate for Oracle Applications, seuls (a) les processeurs sur lesquels s'exécute la base de données Oracle à partir de laquelle Vous capturez les données et (b) les processeurs sur lesquels s'exécute la base de données Oracle où Vous appliquerez les données doivent être comptabilisés afin de déterminer le nombre de licences nécessaires.

Aux fins des Logiciels Oracle GoldenGate for Mainframe et Oracle GoldenGate for Teradata Replication Services, seuls (a) les processeurs sur lesquels s'exécute la base de données Oracle à partir de laquelle Vous capturez les données et (b) les processeurs sur lesquels s'exécute la base de données Oracle où Vous appliquerez les données doivent être comptabilisés pour déterminer le nombre de licences nécessaires.

Aux fins du Logiciel Oracle GoldenGate for Non Oracle Database, seuls (a) les processeurs sur lesquels s'exécute la base de données non-Oracle à partir de laquelle Vous capturez les données et (b) les processeurs sur lesquels s'exécute la base de données non-Oracle où Vous appliquerez les données, doivent être comptabilisés afin de déterminer le nombre de licences nécessaires.

Aux fins du Logiciel Oracle GoldenGate Application Adapters, seuls les processeurs sur lesquels s'exécute la source Oracle ou la (les) base(s) de données non-Oracle à partir de laquelle Vous capturez les données, doivent être comptabilisés afin de déterminer le nombre de licences nécessaires. Pour les sources multiples de bases de données, tous les processeurs de toutes les sources doivent être comptabilisés.

Aux fins des logiciels Oracle GoldenGate for Big Data et Oracle GoldenGate for Big Data Targets, seuls les processeurs sur lesquels s'exécute(nt) la (les) base(s) de données Oracle ou non Oracle source(s) ou les référentiels NoSQL à partir desquels vous capturez les données doivent être comptabilisés afin de déterminer le nombre de licences requises. Pour tout système de messagerie à partir duquel vous capturez des données, chaque ensemble de 25 files d'attente/thèmes est comptabilisé comme un Processeur. Dans le cas de multiples bases de données, référentiels NoSQL ou systèmes de messagerie sources, tous les processeurs de toutes les sources doivent être comptabilisés.

Aux fins du Logiciel Oracle GoldenGate for Distributed Applications and Analytics, seuls les processeurs sur lesquels s'exécute(nt) la (les) base(s) de données Oracle ou non Oracle source(s) ou les référentiels NoSQL à partir desquels Vous capturez les données doivent être comptabilisés afin de déterminer le nombre de licences requises. Pour tout système de messagerie à partir duquel vous capturez des données, chaque ensemble de

25 files d'attente/thèmes est comptabilisé comme un Processeur. Pour chaque utilisation du Logiciel Oracle Transaction Manager for Microservices Enterprise Edition, cinq services applicatifs comptent pour un Processeur. Dans le cas de plusieurs services applicatifs participants, bases de données source, référentiels NoSQL ou systèmes de messagerie, tous les utilisateurs de toutes les sources doivent être comptabilisés.

Aux fins du Logiciel Audit Vault and Database Firewall, seuls les processeurs des sources protégées, contrôlées ou auditées doivent être comptabilisés afin de déterminer le nombre de licences nécessaires.

Aux fins du Logiciel Oracle ATG Web Commerce Search, seuls les processeurs sur lesquels des requêtes sont effectuées doivent être comptabilisés. Vous n'avez pas à comptabiliser les processeurs sur lesquels le Logiciel fonctionne pour le contenu indexé dans les sources de contenu configuré aussi longtemps que ce dernier constitue le seul usage du Logiciel sur tous les processeurs installés sur un serveur donné.

**Project (Projet) :** désigne un programme planifié en cours.

**Property (Propriété) :** désigne un emplacement avec une seule adresse physique.

**128 Provision Database Interface Connections (128 Connexions de l'Interface de Base de Données de Mise en service) :** désigne cent vingt-huit connexions simultanées entre le Système de Mise en Service de la Portabilité des Numéros Internationaux et l'interface de mise en service pour l'application de Routeur de Registre de Localisation et de Rattachement à partir des nœuds de signalisation EAGLE.

**500,000 Queries Per Day (500 000 Requêtes Par Jour) :** désigne cinq cent mille requêtes de minuit à minuit le jour suivant (une journée) sur le moteur MDEX de production, y compris, mais sans s'y limiter, les recherches textuelles, les changements de facettes (raffinement) et les pages de résultats vers le haut ou vers le bas (toute requête dans une zone de texte, tout changement dans la sélection des facettes, tout changement dans les résultats visualisés). Les requêtes qui peuvent être raisonnablement affichées pour être générées à une fin malveillante, telle que des attaques de Déni de Service, ne sont pas comptabilisées au nombre des requêtes sous licence. Vous pouvez également utiliser les logiciels à des fins de non-production, y compris, sans toutefois s'y limiter, à des fins de développement, d'assurance qualité et de test des performances.

**\$M in Revenue (M\$ de Chiffre d'affaires) :** désigne un million de Dollars américains (ou la somme équivalente dans la devise locale applicable) de revenus totaux (revenu d'intérêts et revenu autre que d'intérêts) avant ajustements au titre des dépenses et des impôts que Vous générez pendant un exercice fiscal.

**\$M Revenue Under Management (M\$ de Chiffre d'affaires Géré) :** désigne un million de Dollars américains (ou la somme équivalente dans la devise locale applicable) de revenus totaux (revenu d'intérêts et revenu autre que d'intérêts) avant ajustements au titre des dépenses et des impôts que Vous générez pendant un exercice fiscal pour les gammes de produits pour lesquelles les Logiciels sont utilisés.

Aux fins du Logiciel Oracle Communications Policy Management Sponsored Data Access Cartridge, M\$ de Chiffre d'affaires Géré désigne un million de dollars américains (ou la somme équivalente dans la devise locale applicable) de revenus totaux (revenu d'intérêts et revenu autre que d'intérêts), avant les ajustements relatifs aux dépenses et impôts que vous avez générés au cours d'un exercice fiscal et traités par l'intermédiaire du Logiciel sous licence.

**Record (Enregistrement) :** le Customer Hub B2B est un ensemble de deux composants, Siebel Universal Customer Master B2B et Oracle Customer Data Hub. Aux fins de l'application Customer Hub B2B, un enregistrement est défini comme le nombre total d'enregistrements client unique dans la base de données et stockés dans l'application Customer Hub B2B (c'est-à-dire stocké dans un composant de Customer Hub B2B). Un enregistrement client dans la base de données est un enregistrement unique d'entité commerciale ou de société stocké en tant que compte pour le produit Siebel Universal Customer Master B2B ou en tant qu'organisation pour le produit Oracle Customer Data Hub.

Le Customer Hub B2C est un ensemble de deux composants : Siebel Universal Customer Master B2C et Oracle Customer Data Hub. Aux fins de l'application Customer Hub B2C, un enregistrement est défini comme le nombre total d'enregistrements client unique dans la base de données et stockés dans l'application Customer Hub B2C (c'est-à-dire stocké dans un composant de Customer Hub B2C). Un enregistrement client dans la base de données est un enregistrement consommateur unique (c'est-à-dire une personne physique), stocké en tant que contact

pour le produit Siebel Universal Customer Master ou en tant que personne pour le produit Oracle Customer Data Hub.

Le Product Hub est un ensemble qui inclut deux composants, Siebel Universal Product Master et Oracle Product Information Management Data Hub. Aux fins de l'application Product Hub, un enregistrement est défini comme le nombre total d'enregistrements de produit unique dans la base de données et stockés dans l'application Product Hub (c'est-à-dire stockés dans un composant de Product Hub). Un enregistrement produit dans la base de données est un composant produit ou un numéro d'article unique stocké dans la table MTL\_SYSTEM\_ITEMS avec un statut actif ou inactif, il n'inclut pas des instances produits (p. ex., \*-star items) ou l'affectation à une organisation du même article.

Aux fins du Logiciel Case Hub, un enregistrement est défini comme le nombre total d'enregistrements de bases de données uniques qui peuvent être stockés dans le Logiciel Case Hub. Un enregistrement de base de données est une demande unique ou un problème nécessitant des recherches ou un service stocké dans une table S\_CASE avec un statut actif ou inactif.

Aux fins du Logiciel Site Hub, un enregistrement est défini comme le nombre total d'enregistrements de base de données de sites uniques stockés dans la table RRS\_SITES\_B du Logiciel Site Hub. Un enregistrement de base de données de site est un site unique (p. ex., un actif, un immeuble, une partie d'immeuble (comme une boutique ou une franchise dans une boutique, un DAB, etc.)) stocké dans le Logiciel Site Hub.

Pour les Logiciels listés ci-dessus, veuillez consulter les prérequis d'octroi de licence d'application disponibles dans le Tableau Applications Licensing à l'adresse <http://oracle.com/contracts> pour connaître les conditions et les restrictions applicables à la technologie Oracle sous-jacente.

Aux fins du Logiciel Oracle Data Relationship Management, un enregistrement est défini comme l'occurrence unique de n'importe quel objet métier ou construction donnée maître, que Vous décidez de gérer via le Logiciel. Un enregistrement peut décrire n'importe quelle information sur les actifs de l'entreprise, qui sont généralement désignés comme membre de base, comprenant notamment, sans toutefois s'y limiter, les centres de coûts, les comptes du grand livre, les entités juridiques, les organisations, les produits, les commerciaux, les actifs, les emplacements géographiques, les régions ou les salariés. En outre, un enregistrement peut aussi désigner un objet récapitulatif, généralement qualifié de membre de consolidation, qui résume les membres de base ou fournit les informations hiérarchiques associées aux membres de base sous-jacents. Les enregistrements sont des occurrences uniques et n'incluent pas les doublons et les membres partagés qui peuvent être essentiels pour gérer les données de référence.

Aux fins des Logiciels Supplier Lifecycle Management et Supplier Hub, un enregistrement est défini comme tout enregistrement unique d'entité commerciale ou de société stocké en tant que Fournisseur dans la table AP\_SUPPLIERS des Logiciels Lifecycle Management et Supplier Hub.

Aux fins du Logiciel Life Sciences Customer Hub, un enregistrement est défini comme le nombre d'enregistrements distincts de bases de données client stockés dans ce Logiciel. Un enregistrement de base de données client est l'enregistrement d'un médecin unique (p. ex., personne physique) stocké comme un contact dans le Logiciel Oracle Life Sciences Customer Hub.

**1000 Records (1 000 Enregistrements) :** désigne 1 000 enregistrements nettoyés (c'est-à-dire des lignes) qui sont produits par un flux de production de données du Logiciel Data Quality for Data Integrator.

**Registered User (Utilisateur Enregistré) :** désigne une personne physique que Vous avez autorisée à utiliser les Logiciels installés sur un ou plusieurs serveurs, indépendamment du fait qu'elle l'utilise activement ou non à un instant donné. Les Utilisateurs Enregistrés seront des partenaires et/ou des clients et non Vos salariés.

**250,000 Requests Per Day (250 000 Demandes par Jour) :** désigne deux cent cinquante mille demandes de minuit à minuit du jour suivant (une journée) dans les systèmes de production. Les demandes qui peuvent être raisonnablement affichées pour être générées à une fin malveillante, telle que des attaques de Déni de Service, ne sont pas comptabilisées au nombre des demandes sous licence. Vous pouvez également utiliser le Logiciel à des fins de non-production, y compris, sans toutefois s'y limiter, à des fins de développement, d'assurance qualité et de test des performances.

Aux fins du Logiciel ATG Web Commerce, les demandes portant sur l'intégralité du pipeline ATG à l'ATG Dynamo Handler dans le Pipeline Servlet effectuées par des navigateurs Web ou via des appels de service Web dans les systèmes de production comprennent, sans toutefois s'y limiter, les demandes de page JSP, les demandes Ajax, les demandes d'assistance (« SR ») REST, les demandes d'assistance (« SR ») SOAP ; les appels de service Web effectués par des applications mobiles natives, des applications de type Rich Front End ou d'autres systèmes externes intégrés doivent être comptabilisés afin de déterminer le nombre de licences nécessaires.

Aux fins du Logiciel WebCenter Sites for Oracle ATG Web Commerce, les demandes aux Logiciels WebCenter Sites de production ou WebCenter Sites Satellite Server de production pour les pages ou les fragments de page, les demandes de page JSP, les demandes d'assistance (« SR ») REST, les demandes d'assistance (« SR ») SOAP ou les appels de service Web effectués par des navigateurs ou applications externes doivent être comptabilisés afin de déterminer le nombre de licences nécessaires.

Aux fins du Logiciel Endeca Experience Manager, les demandes à l'API de production Assembler et Presentation comprenant notamment, sans toutefois s'y limiter, toutes les demandes de pages d'Experience Manager, toutes les requêtes individuelles soumises au moteur de recherche (demandes dans zone de texte, sélection ou modifications dans la sélection de facettes), les demandes de pages par une application (p. ex., ATG Web Commerce), les demandes directes soumises dans les navigateurs Web, les appels de service Web effectués par des applications mobiles natives, les applications de type Rich Front End ou d'autres systèmes externes intégrés doivent être comptabilisés afin de déterminer le nombre de licences nécessaires.

**Retail Register (Registre de Vente)** : désigne tout appareil conçu pour enregistrer une partie quelconque d'une opération de vente.

**Retail Store (Magasin de Vente)** : désigne tout lieu où au moins deux personnes sont employées pour générer un chiffre d'affaires par la vente de biens et de services à des clients.

**Retail Wireless Device (Appareil Sans Fil de Vente au Détail)** : désigne tout dispositif portable accédant au Logiciel. Ces dispositifs sans fil comprennent, mais sans s'y limiter, les scanners, les appareils RF et les PDA.

**Revenue Center (Centre de Recettes)** : désigne la création de rapports logiques au sein d'un Emplacement. Par exemple, un restaurant qui distingue ses rapports et sa configuration de son bar et de son service d'étage nécessitera 3 licences de Centre de Recettes (une pour le restaurant, une autre pour le bar et une dernière pour le service d'étage).

**RosettaNet Partner Interface Processes® (PIPs®) (RosettaNet Partner Interface Processes® (PIPs®))** : désigne les processus commerciaux entre partenaires professionnels. Des dialogues XML préconfigurés de système à système sont fournis pour la ou les Applications E-Business Suite concernées. Chaque PIP préconfiguré comprend un document avec le vocabulaire ainsi qu'un processus commercial indiquant la chorégraphie du dialogue du message.

**Rule Set (Ensemble de Règles)** : désigne un fichier de règles de données incluant un contenu pour un pays donné, afin d'exécuter des fonctions de qualité de données, optimisée pour ce pays.

**Scenario (Scénario)** : désigne un comportement d'intérêt discret ayant uniquement trait à un client, un Compte, une adresse, une banque correspondante, un domicile, une entité externe, un salarié, un trader, une organisation, un conseiller d'investissement, un représentant enregistré, un responsable de portefeuille, une signature, une commande ou une sécurité qui est suivi(e) et détecté(e) par le Logiciel. Parmi les exemples de scénario figurent le mouvement rapide de fonds – toute activité, grande dépréciation de la valeur du Compte, transactions fictives et éventuel antétransaction d'un salarié.

**Security Gateway Tunnel (Tunnel de Passerelle de Sécurité)** : désigne une terminaison du tunnel de Sécurité du Protocole Internet (IPsec) qui est représentée sur le logiciel sous licence, à l'aide de touches manuelles ou du protocole d'Échange de Clés Internet version 1 (IKEv1). Le maximum de tunnels IPsec qui ont une terminaison simultanée sur le logiciel sous licence à tout moment doit faire l'objet d'une licence.

**Server (Serveur)** : désigne l'ordinateur sur lequel les Logiciels sont installés. Une licence Serveur Vous permet d'utiliser les Logiciels sous licence sur un ordinateur identifié unique.

Aux fins des Logiciels Acme Packet et Talari, un Serveur dans un environnement virtuel désigne une image de machine virtuelle.

Aux fins (a) de la partie des redevances de licence basée sur la capacité du Logiciel Oracle Communications SD-WAN Edge et (b) de la redevance de licence pour le Logiciel Oracle Communication SD-WAN Edge WAN Optimization, la redevance de licence est basée sur la bande passante maximale autorisée en mégabits par seconde (Mbps) sur le Serveur.

**Service Access Point (Point d'Accès aux Services) :** désigne une interface ou une sous-interface configurée dans le cadre du déploiement d'un service tel que L3 VPN, L2 VPN, accès Internet dédié (DIA), accès VLAN (port), accès VRF Lite WAN et qualité de service.

**Service Order Line (Ligne de Commande de Service) :** désigne le nombre total de lignes de commande de service traité par le Logiciel sur une période de 12 mois. Plusieurs lignes de commande de service peuvent être saisies au titre de la commande ou du devis d'un client donné. Vous ne devez pas dépasser le nombre autorisé de Lignes de Commande de Services pendant chaque période de 12 mois, sauf si Vous achetez les licences Service Order Line correspondantes nécessaires.

**Session (Session) :** désigne une connexion virtuelle établie (avec ou sans ancrage média) (a) entre deux points de terminaison qui sont représentés par les appareils de l'abonné ou l'équipement de commutation de réseau, et (b) qui transitent par le logiciel sous licence. Le maximum de sessions qui transitent simultanément par le logiciel sous licence à un moment donné doit faire l'objet d'une licence.

**Session of SRTP (Session SRTP) :** désigne une connexion virtuelle établie (avec ancrage média et négociation du Protocole de transport en temps réel sécurisé (Secure Real-Time Transport Protocol, SRTP)) (a) entre deux points de terminaison qui sont représentés par les appareils des abonnés ou l'équipement de commutation de réseau et (b) qui transitent par le logiciel sous licence. Le nombre maximum de sessions SRTP qui transitent simultanément par le logiciel sous licence à un moment donné doit faire l'objet d'une licence.

**SS7 Signaling Route (Itinéraire de Signalisation SS7) :** désigne un chemin de signalisation à partir d'un point de signalisation local vers un point de signalisation distant utilisant un ensemble de liens particulier.

#### **Signaling Unit (Unité de Signalisation) :**

Aux fins du Logiciel Oracle Communication EAGLE, une Unité de Signalisation désigne quatre transactions entre un client et un serveur avec un support explicite des agents, dans le cadre desquelles chaque transaction contient un message de demande et un message de réponse. Vous devez comptabiliser (a) le nombre total de nouvelles transactions pour l'ensemble des serveurs gérés par une fonction Opérations, Alarmes et Mesures (OAM) sur un intervalle de 5 secondes pendant le pic d'utilisation, divisé par 5, et (b) le nombre total de transactions pour les ordinateurs de secours et la capacité de temps système.

Aux fins du Logiciel Oracle Communication Diameter Signaling Router, une Unité de Signalisation désigne un message composé d'une enveloppe qui contient les informations requises pour effectuer la transmission et la livraison du contenu du message au destinataire. Vous devez comptabiliser le nombre total de messages reçus à travers tous les nœuds de signalisation gérés par un seul nœud Opérations, Alarmes et Mesures (OAM) de réseau sur un intervalle de 5 minutes pendant le pic d'utilisation divisé par 300 secondes (cela inclut les messages (i) transférés ou éliminés, (ii) copiés et/ou (iii) réacheminés).

**Simultaneous Users (Utilisateurs Simultanés) :** désigne le nombre maximum d'utilisateurs simultanément autorisés à se connecter au Logiciel Oracle Communications Performance Intelligence Center (PIC) et à l'ensemble de logiciels PIC optionnels.

**Single Server Concurrent Endpoint (Point de Terminaison Simultané Sur Un Seul Serveur) :** désigne un appareil à utilisateur unique identifié par une combinaison unique d'Internet Protocole (IP) et de port. Les points de terminaison simultanés sur un seul serveur sont comptabilisés séparément sur chaque serveur et doivent être comptabilisés pendant le pic d'utilisation sur chaque serveur. Chaque machine virtuelle est considérée comme un serveur. Vous pouvez allouer les licences de Logiciel de Votre Point de Terminaison Simultané Sur Un Seul Serveur à un serveur différent (a) au maximum une fois tous les 90 jours ou (b) si le serveur précédent (sur lequel

les licences de Logiciel de Votre Point de Terminaison Simultané Sur Un Seul Serveur ont précédemment été allouées) a été mis hors service de façon permanente.

**Single Server Concurrent Session (Session Simultanée Sur Un Seul Serveur) :** désigne le nombre total de connexions virtuelles établies (avec ou sans ancrage média) (a) entre deux points de terminaison représentés par les appareils de l'abonné ou l'équipement de commutation réseau et (b) qui transitent à tout moment par le logiciel sous licence. Les sessions simultanées sur un seul serveur sont comptabilisées séparément sur chaque serveur et doivent être comptabilisées pendant le pic d'utilisation sur chaque serveur. Chaque machine virtuelle est considérée comme un serveur. Vous pouvez allouer les licences de Logiciel de Votre Session Simultanée Sur Un Seul Serveur à un serveur différent (a) au maximum une fois tous les 90 jours ou (b) si le serveur précédent (sur lequel les licences de Logiciel de Votre Session Simultanée Sur Un Seul Serveur ont précédemment été allouées) a été mis hors service de façon permanente.

Aux fins du Logiciel Oracle Communications Session Border Controller – SRTP, seules les sessions avec ancrage média et négociation du Protocole de transport en temps réel sécurisé (Secure Real-Time Transport Protocol, SRTP) sont comptabilisées.

Aux fins du Logiciel Oracle Communications Session Border Controller – MSRP B2BUA, seules les sessions avec ancrage média et négociation du Protocole de relais de session de message (Message Session Relay Protocol, MSRP) sont comptabilisées.

**Single Server Concurrent Tunnel (Tunnel Simultané Sur Un Seul Serveur) :** désigne une connexion dans laquelle un protocole réseau (le protocole de livraison) intègre un autre protocole réseau (le protocole de données utiles). Les tunnels simultanés sur un seul serveur sont comptabilisés séparément sur chaque serveur et doivent être comptabilisés pendant le pic d'utilisation sur chaque serveur. Chaque machine virtuelle est considérée comme un serveur. Vous pouvez allouer les licences de Logiciel de Votre Tunnel Simultané Sur Un Seul Serveur à un serveur différent (a) au maximum une fois tous les 90 jours ou (b) si le serveur précédent (sur lequel les licences de Logiciel de Votre Tunnel Simultané Sur Un Seul Serveur ont précédemment été allouées) a été mis hors service de façon permanente.

**Socket (Socket) :** désigne un emplacement qui accueille une puce (ou un module à puces multiples) contenant 1 ou plusieurs cœurs. Quel que soit le nombre de cœurs, chaque puce (ou module à puces multiples) devra être comptabilisée comme un socket unique. Tous les sockets occupés sur lesquels le Logiciel Oracle est installé et/ou s'exécute doivent faire l'objet d'une licence.

Aux fins du Logiciel Oracle VM VirtualBox Enterprise, l'octroi de licence de Socket doit s'appliquer aux appareils (a) ayant plus d'un socket et/ou (b) lorsque plus d'un Utilisateur de Poste de Travail Nommé utilise le Logiciel Oracle VM VirtualBox Enterprise ou se connecte aux machines virtuelles sur le Logiciel Oracle VM VirtualBox Enterprise.

**Oracle Solaris Premier Subscription for Non-Oracle Hardware Per Socket (Abonnement Oracle Solaris Premier pour le Matériel non-Oracle Par Socket) :** désigne le droit d'utiliser les Logiciels Oracle Solaris (tels que définis ci-dessous) sur du matériel qui n'est pas fabriqué par ou pour Sun/Oracle, et de recevoir les services de Support Premier Oracle pour les Systèmes d'Exploitation (« Oracle Premier Support for Operating Systems ») (limités aux Logiciels Oracle Solaris), pour la durée spécifiée dans le bon de commande. « Logiciels Oracle Solaris » désigne le système d'exploitation Oracle Solaris et la technologie tierce concédée sous licence séparément (tels que définie ci-dessous). Les Logiciels Oracle Solaris peuvent contenir des technologies tierces. Oracle peut Vous fournir des avertissements dans la Documentation du Logiciel, les fichiers Readme ou les détails d'installation en lien avec cette technologie tierce. Les technologies tierces Vous sont concédées sous licence soit au titre des conditions du contrat ou, si cela est spécifié dans la Documentation du Logiciel, les fichiers Readme ou les détails d'installation, au titre des conditions de licence distinctes (« les conditions distinctes ») et non au titre du contrat (« la technologie tierce concédée séparément »). Vos droits d'utilisation de la technologie tierce concédée séparément au titre des conditions distinctes ne sont en aucune façon limités par le contrat. Les Logiciels Oracle Solaris peuvent inclure ou être distribués avec certains composants, concédés sous licence séparément, faisant partie de Java SE (« Java SE »). Java SE et tous les composants qui y sont associés Vous sont concédés sous licence selon les conditions du Contrat de Licence Oracle Technology Network pour Java SE, et

non au titre du contrat. Une copie du Contrat de Licence Oracle Technology Network pour Java SE est disponible à l'adresse : [java.com/otnlicense](http://java.com/otnlicense).

Le présent abonnement n'est disponible que pour les serveurs certifiés par Oracle et figurant dans la Liste de Compatibilité Matérielle (Hardware Compatibility List – HCL) accessible sur le site <http://www.oracle.com/webfolder/technetwork/hcl/index.html>. Vous devez obtenir une licence d'abonnements pour chaque socket sur le serveur. La durée de l'abonnement prend effet à la date d'entrée en vigueur du bon de commande d'abonnement, sauf indication contraire dans Votre bon de commande. Si Vous avez passé Votre commande par l'intermédiaire de l'Oracle Store, la date d'entrée en vigueur correspond à la date à laquelle Oracle a accepté Votre commande. Les services de Support Premier Oracle pour les Systèmes d'Exploitation (« Oracle Premier Support for Operating Systems ») sont fournis conformément aux conditions générales de support technique en vigueur à la date de fourniture des services. À la fin de la période déterminée, Vous pouvez renouveler Votre abonnement, le cas échéant, aux redevances alors en vigueur à la date de cet abonnement.

Si Votre commande précise « serveur de 1 – 4 sockets », Vous ne pouvez utiliser l'abonnement que sur un serveur de 4 sockets au plus. Si Votre commande précise « serveur de 5 sockets et plus », Vous pouvez utiliser l'abonnement pour les serveurs quel que soit le nombre de sockets.

**Standard Binary (Binaire Standard)** : désigne une seule unité téléchargeable d'Oracle Java Standard Edition (SE), Oracle Java Micro Edition (ME) ou Oracle Java Embedded Suite pour logiciels intégrés, répertoriée dans les téléchargements Java Embedded sur Oracle Technology Network (OTN) à l'adresse <http://www.oracle.com/technetwork/java/embedded>.

**Store (Magasin)** : désigne un emplacement physique qui vend des biens ou des services qui utilisent le système de Point de Vente (PDV). Si un magasin physique possède plusieurs systèmes de PDV, chaque système doit être comptabilisé comme un Magasin.

**Stream (Flux)** : désigne une sauvegarde simultanée ou un travail de restauration sur une cible de bande, une cible de disque ou une cible Cloud. Pour les cibles de bande (qui seraient un lecteur de bande physique (par exemple T10000D ou LTO6) ou un lecteur de bande virtuel), chaque lecteur de bande configuré dans le domaine Oracle Secure Backup doit être comptabilisé afin de déterminer le nombre de licences requises. Pour les cibles de disque, chaque travail simultané défini par un ensemble de disques Oracle Secure Backup doit être comptabilisé afin de déterminer le nombre de licences requises. Pour les cibles Cloud utilisant le Module Oracle Secure Backup Cloud, chaque canal parallèle Recovery Manager (RMAN) doit être comptabilisé afin de déterminer le nombre de licences requises.

**25K Inactive Subscribers (25K Abonnés Inactifs)** : désigne vingt-cinq mille (a) enregistrements dans la base de données des abonnés, pouvant contenir des données de numéro de téléphone ou de carte SIM (IMSI, par exemple), mais n'associant pas d'abonné à ce numéro de téléphone ou cette carte SIM, (b) numéros de téléphone inactifs pour tous les appareils filaires, (c) combinés portables ou téléavertisseurs prévus mais non activés par Vos soins à des fins de communication sans fil et de téléavertissement, (d) réseaux filaires connectés à Internet ou appareils non résidentiels fournis par un opérateur de réseau câblé ou (e) compteurs de services publics en état de marche prévus mais non activés dans la base de données des abonnés. Le nombre total d'abonnés inactifs doit être égal à l'ensemble de tous les types d'abonnés inactifs.

**Inactive Subscribers (Abonnés Inactifs)** : désigne (a) un numéro de téléphone non direct pour tous les appareils filaires ; (b) un combiné portable, une application sur un combiné ou un radiomessageur prévu mais non activé par Vos soins à des fins de communication sans fil et de radiomessagerie ; (c) une prise résidentielle ou un appareil non résidentiel fourni par un opérateur de réseau câblé ; ou (d) un compteur de service prévu mais non activé dans la base de données des abonnés. Le nombre total d'Abonnés Inactifs est égal à la somme de tous les types d'Abonnés Inactifs.

**1K Subscribers (1K Abonnés)** : désigne mille (a) abonnés actifs enregistrés dans la base de données des abonnés comme une entrée associant l'abonné à une carte SIM IMSI ; (b) numéros de téléphone fonctionnels pour tous les appareils filaires ; (c) combinés portables ou radiomessageurs activés par Vos soins à des fins de communication sans fil et de radiomessagerie ; (d) réseaux filaires connectés à Internet ou appareils non résidentiels fournis par un opérateur de réseau câblé ; (e) compteurs de service connectés actifs ; (f) entités enregistrées dans la base de données des abonnés. Le nombre total d'abonnés doit être égal à la somme de tous les types d'abonnés.

**25K Active Subscribers (25K Abonnés Actifs) :** désigne vingt-cinq mille abonnés actifs uniques qui ont été activés ou traités par une fonction réseau au cours d'un mois civil. Un abonné actif est défini comme (a) un identifiant d'appareil unique traité par la fonction de réseau dans le Logiciel Oracle, (b) un identifiant d'appareil unique traité par une fonction de réseau externe définie, ou (c) une entité active de la base de données d'abonnés. Le nombre total d'abonnés actifs doit être égal à la somme de tous les abonnés actifs uniques de tous les types.

Aux fins du Logiciel Oracle Communications Network Bridge, seuls les identifiants uniques des appareils traités par Network Bridge sont comptabilisés.

**25K Subscribers (25K Abonnés) :** désigne vingt-cinq mille (a) abonnés actifs prévus dans la base de données des abonnés, chacun étant associé à une carte SIM basée sur IMSI, (b) numéros de téléphone en service pour tous les appareils filaires, (c) combinés portables ou téléavertisseurs activés par Vos soins à des fins de communication sans fil et de téléavertissement, (d) réseaux filaires ou appareils non résidentiels fournis par un opérateur de réseau câblé, (e) raccordement actif à un compteur de fournisseur d'énergie ou (f) entités dans la base de données des abonnés. Le nombre total d'abonnés doit être égal à la somme de tous les types d'abonnés.

Aux fins des Logiciels Oracle Communications Diameter Signaling Router et Oracle Communications Diameter Signaling Router Network Function Edition, « 25K Abonnés » désigne vingt-cinq mille identités d'abonnés (MSISDN, IMSI ou NAI) provisionnées dans la base de données des abonnés.

**100K Subscribers (100K Abonnés) :** désigne cent mille (a) abonnés actifs enregistrés dans la base de données des abonnés comme une entrée associant l'abonné à une carte SIM IMSI ; (b) numéros de téléphone en service pour tous les appareils filaires ; (c) combinés portables ou radiomessagers activés par Vos soins à des fins de communication sans fil et de radiomessagerie ; (d) réseaux filaires connectés à Internet ou appareils non résidentiels fournis par un opérateur de réseau câblé ; (e) compteurs de service connectés actifs ; (f) entités enregistrées dans la base de données des abonnés. Le nombre total d'abonnés doit être égal à la somme de tous les types d'abonnés.

**Suite (Suite) :** désigne l'ensemble des composants logiciels fonctionnels décrits dans la documentation du produit.

**\$M of Supply Chain Finance Under Management (M\$ de Financement de la Chaîne Logistique Géré) :** désigne un million de Dollars américains (ou la somme équivalente dans la devise locale applicable) de la valeur totale du financement de la chaîne logistique géré dans le Logiciel à un instant donné. Le Financement de la Chaîne Logistique comprend, sans toutefois s'y limiter, les financements de créances, de dettes, de chaînes et/ou de distributeurs, les coefficients et/ou leurs variations, les cessions de créances, prêts et/ou avances sur stock, les obligations de paiement bancaire, les financements avant expédition et/ou les autres modèles de financement de la chaîne logistique (tels que la gestion des factures, la gestion des bons de commande, le rapprochement des créances, la gestion des notes de crédit et de débit) qui sont gérés dans le Logiciel.

**Sun Ray Device (Appareil Sun Ray) :** désigne l'ordinateur Sun Ray sur lequel le Logiciel s'exécute.

**System (Système) :** désigne un environnement à configuration unique. Les configurations de test, de production et de développement sont considérées comme trois systèmes distincts et chacun doit faire l'objet d'une licence.

**\* Remarque :** Cette définition ne s'applique pas aux Services de Support Technique Oracle Linux, Oracle VM et Oracle Verrazzano. Pour de plus amples informations, veuillez consulter les « [Règles relatives à la Disponibilité et les Définitions des Métriques pour les Services de Support Technique Oracle Linux, Oracle VM et Oracle Verrazzano](#) » ci-après.

**Tape Drive (Lecteur de Bande Magnétique) :** désigne les procédés mécaniques utilisés pour écrire, lire et restaurer séquentiellement les données d'un support physique à bande magnétique. Généralement utilisés, sans toutefois s'y limiter, pour la protection des données et l'archivage, les lecteurs de bandes magnétiques sont déployés comme des unités indépendantes ou hébergés dans une bibliothèque de bandes (« tape library ») automatisée. Les exemples de lecteurs de bande magnétique comprennent, sans toutefois s'y limiter, Linear Tape Open (LTO), Digital Linear Tape (DLT), Advanced Intelligent Type (AIT), Quarter Inch Cartridge (QIC), Digital Audio Tape (DAT) et 8 mm Helical Scan. Pour les sauvegardes sur le Cloud, Oracle compte chaque flux parallèle ou canal Recovery Manager (RMAN) comme équivalent à un lecteur de bande magnétique.

**Tape Library Slot (Slot de Bibliothèque de Bandes)** : désigne un emplacement physique dans une bibliothèque de bandes (« tape library ») où chaque slot accepte une seule cartouche de bande.

### **Technical Reference Manuals (Manuels Techniques de Référence)**

Les Manuels Techniques de Référence (TRM) constituent des informations confidentielles d'Oracle. Vous devrez utiliser les TRM exclusivement pour le traitement de Vos données internes et afin de : (a) mettre en œuvre des Logiciels d'applications, (b) connecter d'autres logiciels ou systèmes matériels aux Logiciels d'applications et (c) créer des extensions aux Logiciels d'applications. Vous ne devrez pas divulguer, utiliser ou permettre la divulgation ou l'usage par des tiers des TRM, quelle qu'en soit la finalité. Vous ne devrez pas utiliser les TRM pour créer des logiciels qui réalisent des fonctionnalités identiques ou similaires à celles de l'un quelconque des produits Oracle. Vous vous engagez à : (a) exercer, pour préserver la confidentialité des TRM, un degré de diligence au moins identique à celui que Vous exerceriez pour préserver la confidentialité de Vos informations confidentielles les plus importantes ou un degré de diligence raisonnable, selon le degré de diligence le plus élevé ; (b) maintenir avec Vos salariés et mandataires une relation contractuelle à même de protéger la confidentialité et les droits exclusifs attachés aux informations confidentielles de tiers tels qu'Oracle et d'imposer à Vos salariés et mandataires d'observer ces mêmes exigences relatives aux TRM ; (c) limiter la divulgation des TRM à Vos salariés et mandataires ayant un réel besoin d'en avoir connaissance, cohérent avec les finalités pour lesquelles lesdits TRM ont été divulgués ; (d) conserver les TRM dans Vos locaux en permanence ; et (e) ne pas supprimer ni détruire de légendes ou marques confidentielles ou exclusives apposées sur les TRM. Oracle conservera tous les titres, droits d'auteur et autres droits exclusifs sur les TRM. Les TRM Vous sont fournis « en l'état », sans garantie d'aucune sorte. Dès résiliation du contrat, Vous devrez cesser toute utilisation et restituer ou détruire tous les exemplaires de TRM applicables.

**Telephone Number (Numéro de Téléphone)** : désigne chaque numéro de téléphone pour lequel les données de facturation sont gérées ou affichées à l'aide du Logiciel, quel que soit le nombre de titulaires de comptes uniques associés à ces numéros de téléphone.

**Terabyte (Téraoctet)** : désigne un téraoctet d'un espace de stockage sur un ordinateur utilisé par un fichier de stockage équivalent à mille milliards d'octets.

**\$B in Total Assets (B\$ de Total d'Actif)** : désigne un milliard de Dollars américains (ou la somme équivalente dans la devise locale applicable) de Votre « Valeur Totale d'Actif » publiée le plus récemment ou disponible en interne telle que publié dans Votre rapport annuel et/ou Vos documents réglementaires.

Aux fins du Logiciel Oracle Financial Services Trade-Based Anti Money Laundering Enterprise Edition, la « Valeur Totale des Actifs » divulguée dans Vos rapports annuels et/ou Vos dépôts réglementaires se rapportent à Vos secteurs d'activité ayant trait au financement commercial et comprend, sans toutefois s'y limiter, les services bancaires aux entreprises, aux institutions et à l'international ou d'autres secteurs d'activité que Vous avez spécifiés dans Vos rapports annuels et/ou Vos documents réglementaires.

Aux fins du Logiciel Oracle Financial Services Regulatory Reporting Data Sets and Governance for Asia Pacific and Middle East Jurisdictions, la « Valeur Totale des Actifs » telle que divulguée dans Votre rapport annuel et/ou Vos documents réglementaires doit inclure la Valeur Totale des Actifs pour chacune de Vos juridictions (telles que définies dans la Documentation du Logiciel) gérées par le Logiciel.

Aux fins du Logiciel Oracle Financial Services Regulatory Reporting for Office of Superintendent of Financial Institutions, Canada, la « Valeur Totale des Actifs » telle que divulguée dans Votre rapport annuel et/ou Vos dépôts réglementaires doit inclure la Valeur Totale des Actifs pour chacune des juridictions de la Banque Centrale du Canada gérées par le Logiciel.

**\$M in Total Assets (M\$ de Total d'Actifs)** : désigne un million de Dollars américains (ou la somme équivalente dans la devise locale applicable) de la valeur totale des actifs gérés par le Logiciel.

Aux fins du Logiciel Oracle Banking Treasury Management, les actifs incluent, sans toutefois s'y limiter, les avoirs de change, les instruments du marché monétaire, les produits dérivés, les titres, les actifs du portefeuille de

transactions, les actifs financiers, les actifs de transactions à revenu fixe, les actifs du Trésor et les capitaux propres.

**\$M in Trades (M\$ d'Opérations)** : désigne un million de Dollars américains (ou la somme équivalente dans la devise locale applicable) en opérations gérées dans le Logiciel sous licence pendant une durée de 12 mois. La valeur totale de toutes les transactions gérées dans le Logiciel sous licence pendant une durée de 12 mois doit être comptabilisée afin de déterminer le nombre de licences requises.

**\$M in Trade Under Management (M\$ d'Opérations Gérées)** : désigne un million de Dollars américains (ou la somme équivalente en devise locale) de la valeur totale des opérations gérées dans le Logiciel à un moment quelconque. Les opérations englobent, sans toutefois s'y limiter, les lettres de crédit, les cautions bancaires, les garanties de livraison, les bons de livraison, les lettres de crédit en suspens, les factures intégrant des remises, les factures en cours de recouvrement, l'exposition à des rôles de remboursement, les prêts de financement commercial et les obligations de paiement bancaire.

**Trainee (Stagiaire)** : désigne un salarié, un co-contractant prestataire de services, un étudiant ou tout autre individu enregistré dans le Logiciel.

**25 Transactions per Second (25 Transactions par Seconde)** : désigne vingt-cinq transactions entre un client et un serveur avec un support explicite des agents, dans le cadre desquelles chaque transaction contient un message de demande et un message de réponse. Le nombre total de nouvelles transactions pour l'ensemble du système sur un intervalle d'une seconde pendant le pic d'utilisation doit être comptabilisé.

**100 Transactions per Second (100 Transactions par Seconde)** : désigne cent transactions entre un client et un serveur avec un support explicite des agents, dans le cadre desquelles chaque transaction contient un message de demande et un message de réponse. Le nombre total de nouvelles transactions pour l'ensemble du système sur un intervalle de 30 secondes, divisé par 30, doit être comptabilisé.

Aux fins du Logiciel Oracle Control Plane Monitor, le terme « Transaction par Seconde » désigne le nombre total de messages (demandes/réponses) entre la source et la destination, indépendamment du nombre d'appareils et/ou de segments par lesquels les messages transitent.

**250K Transactions per Second (250K Transactions par Seconde)** : désigne deux cent cinquante mille transactions entre un client et un serveur avec un support explicite des agents, dans le cadre desquelles chaque transaction contient un message de demande et un message de réponse. Le nombre total de nouvelles transactions pour l'ensemble du système sur un intervalle de 5 secondes pendant le pic d'utilisation, divisé par 5, doit être comptabilisé.

**500 Transactions per Second (500 Transactions par Seconde)** : désigne cinq cents transactions entre un client et un serveur avec un support explicite des agents, dans le cadre desquelles chaque transaction contient un message de demande et un message de réponse. Le nombre total de nouvelles transactions pour l'ensemble du système sur un intervalle de 5 secondes pendant le pic d'utilisation, divisé par 5, doit être comptabilisé.

**1K Transactions (1K Transactions)** : désigne mille transactions individuelles traitées par l'intermédiaire du Logiciel pendant une durée de 12 mois. Vous ne pouvez excéder le nombre de transactions correspondant à la licence durant une période de 12 mois, à moins que Vous n'achetiez des licences de transactions supplémentaires auprès d'Oracle.

Aux fins du Logiciel Oracle FLEXCUBE Universal Banking Adapter for Blockchain Payments, « 1K Transactions » désigne mille transactions de paiement uniques traitées par l'intermédiaire du Logiciel.

Aux fins du Logiciel Oracle FLEXCUBE Universal Banking Adapter for Blockchain Trade Finance for Buyer's Credit, « 1K Transactions » désigne mille transactions de financement commercial traitées par l'intermédiaire du Logiciel.

**10K Transactions (10K Transactions)** : désigne dix milles transactions traitées par l'intermédiaire du Logiciel sur une période de 12 mois.

Aux fins du Logiciel Oracle Banking Payments, les transactions comprennent, sans toutefois s'y limiter, les virements, paiements par carte, paiements en ligne, paiements mobiles, paiements émanant de guichets liés à des services financiers, paiements biométriques, paiements P2P, prélèvements automatiques par voie électronique, encaissement d'instruments de paiement, chèque visé et chèques de banque.

Aux fins du Logiciel Oracle Banking Cash Management, les transactions comprennent, sans toutefois s'y limiter, les factures au format papier, les factures numériques, les factures collectées et tous les autres types de créances et/ou d'obligations, tels que les chèques, les espèces, la compensation électronique, les transferts comptables et les prélèvements automatiques. Chaque transaction traitée par le Logiciel et incluse dans une transaction groupée doit être comptabilisée.

**1M Transactions (1M Transactions)** : désigne un million de transactions traitées par l'intermédiaire du Logiciel sur une période de 12 mois.

Aux fins du Logiciel Oracle Banking Payments for Enterprise Program, les transactions incluent, sans toutefois s'y limiter, les paiements transfrontaliers, les paiements de faible valeur, les paiements de valeur élevée, les prélèvements automatiques, les paiements accélérés, les compensations et les chèques visés.

**Transaction (Transaction)** : désigne chaque ensemble d'interactions lancé par un utilisateur d'application enregistré dans Oracle Enterprise Manager pour saisir les métriques de disponibilité et de performance utilisées pour le calcul des niveaux de service. Par exemple, l'ensemble suivant d'interactions représenterait une transaction : connexion, recherche de client, déconnexion.

**Transactions per Second (TPS) (Transactions par Seconde (TPS))** : désigne le débit maximal de transactions entre un client et un serveur représenté par un message de demande et un message de réponse, transitant par le logiciel sous licence. Vous devez comptabiliser toutes les transactions reçues ou envoyées, en moyenne sur un intervalle de 30 secondes pendant le pic d'utilisation.

**Transaction per Second Per Card (Transaction par Seconde Par Carte )** : désigne une transaction par carte Eagle Application entre un client et un serveur avec un support explicite des agents (intermédiaires), chaque transaction contenant un message de demande et un message de réponse. Le nombre total de nouvelles transactions par carte Eagle Application sur un intervalle de 30 secondes pendant le pic d'utilisation, divisé par 30, doit être comptabilisé.

**Transaction Services Client (Client de Services de Transaction)** : désigne un appareil qui permet de recevoir des données d'une source externe pour enregistrer une transaction commerciale (p. ex., un appareil dans un café qui permet aux clients de commander leurs sandwiches). Si un système matériel ou logiciel de multiplexage (p. ex., un moniteur transactionnel ou un serveur web) est utilisé, le nombre est mesuré à l'entrée dudit système.

Pour les besoins du Service Cloud Oracle MICROS Symphony Transaction Services, les appareils qui affichent la configuration d'une propriété ou d'un centre de recettes doivent être comptabilisés comme des Clients de Services de Transaction. Les appareils devant faire l'objet d'une licence en tant que Clients de Services de Transaction incluent les éléments suivants :

- Les appareils mobiles ou ordinateurs appartenant aux clients à partir desquels les menus sont consultés et les commandes passées (p. ex., applications de livraison, sites Web de commande mobile, sites Web de commande en ligne)
- Les appareils sur site permettant de consulter les menus et de passer des commandes (p. ex., les bornes, les terminaux de paiement de poche, les panneaux d'affichage des menus ou les bornes d'orientation avec menus)
- Les appareils sur site qui affichent des mises à jour sur le statut de production des commandes (p. ex., un affichage destiné au consommateur indiquant les numéros de commande prêts à être retirés)

Vos appareils à partir desquels les menus sont consultés et les commandes passées (p. ex., les applications de restauration tierces ou les applications de centre d'appels centralisé)

**500 Transaction Units per Second (500 Unités de Transaction par Seconde)** : désigne cinq cents transactions SS7 sur IP par seconde, comprenant les messages codés M3UA ou M2PA

**Transcoding Session (Session de Transcodage) :** désigne une connexion virtuelle établie (avec ancrage média) (a) entre deux points de terminaison qui sont représentés par les appareils de l'abonné ou l'équipement de commutation de réseau transcodé et (b) qui transitent par le logiciel sous licence. Le nombre maximum de sessions de transcodage qui transitent simultanément par le logiciel sous licence à un moment donné doit faire l'objet d'une licence.

**Trial (Essai) :** désigne un projet de recherche, une étude ou une procédure créée, modifiée, observée et/ou menée par un commanditaire utilisant le ou les services ou Logiciels sous licence.

Aux fins du Logiciel Oracle Life Sciences Data Management Workbench Enterprise, un Essai désigne un projet de recherche, une étude ou une procédure qui commence à la date d'entrée en vigueur (la « Date d'Entrée en Vigueur ») de la commande Oracle applicable en vertu de laquelle Vous avez obtenu la licence du Logiciel Oracle Life Sciences Data Management Workbench Enterprise et qui exploite le Logiciel Oracle Life Sciences Data Management Workbench Enterprise, ou après ladite date. Vous devez disposer d'un nombre de licences de Logiciel égal au nombre d'Essais débutant au cours de chaque période consécutive de 12 mois suivant la Date d'Entrée en Vigueur. Les Essais effectués par un tiers et chargés dans le Logiciel Life Sciences Data Management Workbench Enterprise d'Oracle (« Essais Tiers ») ne sont pas pris en compte aux fins d'octroi de licences, à condition que Vous effectuiez et chargiez ces Essais Tiers dans le Logiciel Life Sciences Data Management Workbench Enterprise d'Oracle dans les 90 jours suivant la date de création de l'Essai Tiers applicable dans le Logiciel Life Sciences Data Management Workbench Enterprise d'Oracle. Si Vous chargez toute donnée supplémentaire ou que Vous envoyez toute divergence à un tiers pour ces Essais Tiers dans le Logiciel Oracle Life Sciences Data Management Workbench Enterprise après la période de 90 jours applicable, Vous devez acheter des licences d'Essai supplémentaires pour ces Essais Tiers.

**TSM tunnel (Tunnel TSM) :** désigne un tunnel connectant un appareil exécutant le kit de développement TSM avec l'interface Tunneled Services Control Function (TSCF) sur le logiciel sous licence. Le maximum de tunnels TSM qui ont une terminaison simultanée sur le logiciel sous licence à tout moment doit faire l'objet d'une licence.

**100 Tunnels (100 Tunnels) :** désigne cent connexions dans lesquelles un protocole réseau (le protocole de livraison) intègre un autre protocole réseau (le protocole de données utiles).

Aux fins du Logiciel Oracle Communications Session Border Controller – TSC, seuls les tunnels avec Fonction de contrôle des services tunnelaires (Tunneled Services Control Function, TSCF) doivent être comptabilisés.

**1K Tunnels (1K Tunnels) :** désigne mille connexions dans lesquelles un protocole réseau (le protocole de livraison) intègre un autre protocole réseau (le protocole de données utiles).

**Tunnel (Tunnel) :** désigne une connexion dans laquelle un protocole réseau (le protocole de livraison) intègre un autre protocole réseau (le protocole de données utiles).

**Tunnel of IPsec IMS AKA (Tunnel IPsec IMS AKA) :** désigne une terminaison du tunnel de Sécurité du Protocole Internet (IPsec) où chaque tunnel obtient une signalisation SIP avec les points de terminaison IMS à l'aide du mécanisme d'échange de clés de chiffrement IMS-AKA (IMS Authentication and Key Agreement). Le maximum de tunnels IPsec IMS AKA qui ont une terminaison simultanée sur le logiciel sous licence à tout moment doit faire l'objet d'une licence. Il convient de noter que chaque point de terminaison IMS utilise deux tunnels IMS-AKA simultanément.

**TUPS per Domain (TUPS par Domaine) :** désigne les unités de transaction par seconde et par domaine.

Une unité de transaction désigne une unité de fonctionnalité exécutée par le Logiciel sous licence. Aux fins du Logiciel Oracle Communications Services Gatekeeper (OCSG), la configuration d'un appel ou l'envoi d'un message sont des exemples d'unités de transaction. Aux fins du Logiciel Oracle Communications Converged Application Server–Service Controller (OCCAS-SC), le va-et-vient d'un appel entre un réseau IN et un réseau IP est un exemple d'unité de transaction. Une unité de transaction consiste, (a) pour le Logiciel OCSG, en une demande et une ou plusieurs réponses correspondantes attestées par les statistiques générées par le Logiciel OCSG sous licence ou (b) pour le Logiciel OCCAS-SC, une demande exécutée dans un module interfonctionnel attestée par le Logiciel OCCAS-SC sous licence. La demande peut provenir du Logiciel sous licence et la réponse correspondante du réseau ou, alternativement, la demande peut provenir du réseau et la réponse correspondante du Logiciel sous licence. Un domaine désigne une ou plusieurs instances OCSG ou OCCAS-SC (et les ressources associées) que

Vous gérez avec un serveur d'administration unique, et les instances peuvent inclure de multiples instances en grappe ou non. Aux fins de cette définition, une grappe désigne un ou plusieurs serveurs matériels physiques situés sur un seul site géographique. Pour un domaine donné, le Logiciel sous licence surveille le nombre d'unités de transaction par seconde exécutées sur des intervalles de 5 minutes. Aux fins du calcul du nombre total de vos TUPS par Domaine, le nombre total d'unités de transaction par seconde exécutées par le Logiciel sous licence dans un domaine donné pendant la période de 60 minutes consécutives la plus chargée sur une durée de 24 heures sera signalée par le Logiciel et divisée par 3 600.

**UPK Developer (Développeur UPK) :** désigne une personne physique que Vous avez autorisée à utiliser les Logiciels installés sur un ou plusieurs serveurs, indépendamment du fait que celle-ci utilise activement ou non les Logiciels à un instant donné. Les Développeurs UPK peuvent créer, modifier, visualiser et interagir avec des simulations et la documentation.

**UPK Module (Module UPK) :** désigne le composant logiciel fonctionnel décrit dans la documentation produit.

**User (Utilisateur) :** désigne une personne physique identifiée, autorisée par Vos soins à utiliser les logiciels qui sont installés sur un ou plusieurs serveurs, indépendamment du fait qu'elle utilise effectivement les logiciels à un instant donné. Tout appareil non activé par une personne physique permettant d'accéder aux logiciels sera comptabilisé comme un Utilisateur en plus des personnes physiques autorisées à utiliser les logiciels si un tel appareil peut accéder aux logiciels. Si un système matériel ou logiciel de multiplexage (p. ex., un moniteur transactionnel ou un serveur web) est utilisé, le nombre est mesuré à l'entrée dudit système. Le traitement par lot automatisé des données d'ordinateur à ordinateur est autorisé.

**100 Utilities Assets (100 Biens de Service aux Collectivités) :** désigne cent enregistrements de Biens de Service aux Collectivités stockés dans le logiciel Oracle Utilities Asset Management Base. Les Biens de Service aux Collectivités sont des appareils dont le suivi est effectué par le Logiciel, y compris, mais sans s'y limiter, des compteurs, des dispositifs de communication, des composants, des moteurs, des pompes, des tuyaux et des véhicules.

**100 Utilities Devices (100 Appareils de Service aux Collectivités) :** désigne cent éléments matériels ou micrologiciels actifs dans le réseau de service. Les appareils de service aux collectivités incluent, sans toutefois s'y limiter, les compteurs, appareils d'affichage de grille, appareils réseau domestique et appareils de réaction à la demande. Un statut actif de l'appareil se caractérise par son statut dans la base de données du Logiciel Oracle applicable.

Pour le Logiciel Oracle Utilities Market Settlement Management, tous les appareils actifs (dans la base de données et tout autre appareil utilisé dans les calculs de règlement, y compris l'exécution des calculs de règlement sur les valeurs agrégées des appareils qui ne sont pas stockés directement dans l'application) sont comptabilisés.

**Utilities System (Système de Service aux Collectivités) :** désigne l'implémentation unique du Logiciel sous licence. Une implémentation unique comprend un environnement de production unique et un nombre quelconque de chacun des éléments suivants : environnements de test, de développement et de haute disponibilité. Deux implémentations différentes du Logiciel sous licence, même si la configuration de base est la même, sont considérées comme deux Systèmes de Service aux Collectivités distincts devant chacun être sous licence. Par exemple, si le Logiciel Oracle Utilities Live Energy Connect est déployé sur deux sites de service aux collectivités distincts (tels que deux stations ou sous-stations de pompage), deux licences de Système de Service aux Collectivités sont requises.

**Video Wrapper (Enveloppeur Vidéo) :** désigne un conteneur standardisé qui agit comme un système de fichiers pour les ressources vidéo installées sur un site. Les formats d'enveloppeurs vidéo incluent les formats suivants : GXF, MXF, OP1A, AVI, Quicktime et LXF.

**1K Virtual Accounts (1K Comptes Virtuels) :** désigne mille comptes client ouverts, maintenus et enregistrés dans le Logiciel. Tous les comptes virtuels dormants doivent être considérés comme des comptes virtuels, tant qu'ils figurent dans la base de données de production du Logiciel applicable. Les comptes virtuels clôturés ne doivent pas être considérés comme des comptes virtuels aux fins des exigences relatives à l'octroi de licences.

**Virtual Account (Compte Virtuel) :** désigne un compte client ouvert, maintenu et enregistré dans le Logiciel. Tous les comptes virtuels dormants doivent être considérés comme des comptes virtuels, tant qu'ils figurent dans

la base de données de production du Logiciel applicable. Les comptes virtuels clôturés ne doivent pas être considérés comme des comptes virtuels aux fins des exigences relatives à l'octroi de licences.

**Virtual Identifier (Identifiant Virtuel)** : désigne un identifiant attribué à un client par un Établissement Financier en vue de son utilisation dans le Logiciel sous licence, que cet identifiant soit activement utilisé ou non par un Établissement Financier à un instant donné.

**Web Services API License Session (Session de Licence d'API de Services Web)** : désigne une session sous le contrôle de l'API de Services Web. Le maximum de sessions de licence d'API de Services Web qui sont simultanément sous le contrôle du produit sous licence à un moment donné doit faire l'objet d'une licence.

**Wireless handset (Appareil Sans Fil)** : désigne un appareil de communication mobile, tel qu'un téléphone mobile, PDA ou radiomessageur, dont les fonctions de base sont la transmission vocale sans fil et les services de données par l'intermédiaire d'un fournisseur de services.

**\$M in Written Premium (M\$ en Prime Émise)** : désigne (a) pour les compagnies d'assurance de personnes, un million de Dollars américains (ou la somme équivalente dans la devise locale applicable) de Capital Constitutif de Rente et Prime Émise Nette pour les secteurs d'activité spécifiques pour lesquels le Logiciel applicable est utilisé, (b) pour les compagnies d'assurance de dommages, un million de Dollars américains (ou la somme équivalente dans la devise locale applicable) de Prime Émise Nette pour les secteurs d'activité spécifiques pour lesquels le Logiciel applicable est utilisé. La Prime Émise Nette comprend le revenu de primes conservé par Vous, directement ou par réassurance après les paiements effectués pour la réassurance, et le Capital Constitutif de Rente comprennent l'argent déposé dans les contrats de rente. Aux États-Unis, la source définitive pour les données sur les Primes Émises Nettes et le Capital Constitutif de Rente est la déclaration annuelle que Vous déposez auprès de la commission d'assurance de l'État applicable. Dans les autres pays, la source définitive des données sur les Primes Émises Nettes et le Capital Constitutif de Rente sera l'organisme de réglementation local applicable en matière d'assurance qui publie les ventilations par secteur d'activité.

**Workstation (Poste de Travail)** : désigne l'ordinateur à partir duquel le client accède aux Logiciels indépendamment du lieu d'installation du Logiciel.

#### **Term Designation (Désignation de la Durée)**

**1 Year Term (Durée de 1 An)** : licence de Logiciel octroyée pour une Durée spécifique de 1 an, débutant à la date d'Entrée en vigueur de la commande et se poursuivant pendant une durée de 1 an. À la fin de la Durée de 1 An, la licence de Logiciel sera résiliée automatiquement.

## MATRICE DES DEVISES

Pour les Unités Tarifaires référençant Un Million de Dollars Américains, Un Milliard de Dollars Américains et Mille Dollars Américains, Vous trouverez la somme équivalente dans la Devise Applicable ci-dessous. La « Devise Applicable » désigne la devise spécifiée dans l'article Résumé des Redevances de Votre commande.

DEVISE	SOMME ÉQUIVALENTE À UN MILLION DE DOLLARS AMÉRICAINS	SOMME ÉQUIVALENTE À UN MILLIARD DE DOLLARS AMÉRICAINS	SOMME ÉQUIVALENTE À MILLE DOLLARS AMÉRICAINS
Lek albanais	95 418 000 ALL	95 418 000 000 ALL	95 418 ALL
Peso argentin	876 448 500 ARS	876 448 500 000 ARS	876 448,50 ARS
Dollar australien	1 500 000 AUD	1 500 000 000 AUD	1 500 AUD
Taka bangladais	106 975 900 BDT	106 975 900 000 BDT	106 975,90 BDT
Marks bosniaques	1 830 000 BAM	1 830 000 000 BAM	1 830 BAM
Réal brésiliens	5 010 200 BRL	5 010 200 000 BRL	5 010,20 BRL
Lev bulgare	1 968 000 BGN	1 968 000 000 BGN	1 968 BGN
Dollar canadien	1 310 600 CAD	1 310 600 000 CAD	1 310,60 CAD
Peso chilien	908 325 000 CLP	908 325 000 000 CLP	908 325 CLP
Yuan chinois	6 822 000 CNY	6 822 000 000 CNY	6 822 CNY
Peso colombien	4 150 000 000 COP	4 150 000 000 000 COP	4 150 000 COP
Colon costaricien	561 900 000 CRC	561 900 000 000 CRC	561 900 CRC
Couronne tchèque	22 968 000 CZK	22 968 000 000 CZK	22 968 CZK
Couronne danoise	7 484 900 DKK	7 484 900 000 DKK	7 484,90 DKK
Livre égyptienne	50 092 800 EGP	50 092 800 000 EGP	50 092,80 EGP
Euro	930 000 EUR	930 000 000 EUR	930 EUR
Dollar de Hong Kong	7 749 900 HKD	7 749 900 000 HKD	7 749,90 HKD
Forints hongrois	367 263 000 HUF	367 263 000 000 HUF	367 263 HUF
Couronne islandaise	141 020 000 ISK	141 020 000 000 ISK	141 020 ISK

<b>DEVISE</b>	<b>SOMME ÉQUIVALENTE À UN MILLION DE DOLLARS AMÉRICAINS</b>	<b>SOMME ÉQUIVALENTE À UN MILLIARD DE DOLLARS AMÉRICAINS</b>	<b>SOMME ÉQUIVALENTE À MILLE DOLLARS AMÉRICAINS</b>
Roupie indienne	82 933 700 INR	82 933 700 000 INR	82 933,70 INR
Rupiah indonésienne	14 410 000 000 IDR	14 410 000 000 000 IDR	14 410 000 IDR
Shekel israélien	3 578 500 ILS	3 578 500 000 ILS	3 578,50 ILS
Yen japonais	140 000 000 JPY	140 000 000 000 JPY	140 000 JPY
Tenge kazakh	473 180 000 KZT	473 180 000 000 KZT	473 180 KZT
Shilling kényan	145 370 000 KES	145 370 000 000 KES	145 370 KES
Won coréen	1 313 972 000 KRW	1 313 972 000 000 KRW	1 313 972 KRW
Dinar koweïtien	290 000 KWD	290 000 000 KWD	290 KWD
Pataca de Macao	7 984 100 MOP	7 984 100 000 MOP	7 984,10 MOP
Ringgit malaisien	4 459 700 MYR	4 459 700 000 MYR	4 459,70 MYR
Rufiyaa des Maldives	15 380 000 MVR	15 380 000 000 MVR	15 380 MVR
Peso mexicain	18 046 400 MXN	18 046 400 000 MXN	18 046,40 MXN
Dollar néo-zélandais	1 554 700 NZD	1 554 700 000 NZD	1 554,70 NZD
Couronne norvégienne	10 549 800 NOK	10 549 800 000 NOK	10 549,80 NOK
Roupie pakistanaise	260 745 200 PKR	260 745 200 000 PKR	260 745,20 PKR
Sol péruvien	3 706 800 PEN	3 706 800 000 PEN	3 706,80 PEN
Peso philippin	56 640 000 PHP	56 640 000 000 PHP	56 640 PHP
Zloty polonais	4 317 000 PLN	4 317 000 000 PLN	4 317 PLN
Livre sterling	798 700 GBP	798 700 000 GBP	798,70 GBP
Riyal qatari	3 640 800 QAR	3 640 800 000 QAR	3 640,80 QAR
Nouveau leu roumain	4 605 200 RON	4 605 200 000 RON	4 605,20 RON

<b>DEVISE</b>	<b>SOMME ÉQUIVALENTE À UN MILLION DE DOLLARS AMÉRICAINS</b>	<b>SOMME ÉQUIVALENTE À UN MILLIARD DE DOLLARS AMÉRICAINS</b>	<b>SOMME ÉQUIVALENTE À MILLE DOLLARS AMÉRICAINS</b>
Riyal saoudien	3 750 400 SAR	3 750 400 000 SAR	3 750,40 SAR
Dinar serbe	118 125 000 RSD	118 125 000 000 RSD	118 125 RSD
Dollar de Singapour	1 381 900 SGD	1 381 900 000 SGD	1 381,90 SGD
Rand sud-africain	18 854 000 ZAR	18 854 000 000 ZAR	18 854 ZAR
Couronne suédoise	10 718 800 SEK	10 718 800 000 SEK	10 718,80 SEK
Franc suisse	902 700 CHF	902 700 000 CHF	902,70 CHF
Dollar taïwanais	31 201 000 TWD	31 201 000 000 TWD	31 201 TWD
Baht thaïlandais	35 009 700 THB	35 009 700 000 THB	35 009,70 THB
Livre turque	30 980 600 TRL	30 980 600 000 TRL	30 980,60 TRL
Dirham des émirats arabes unis	3 673 000 AED	3 673 000 000 AED	3 673 AED
Dong vietnamien	23 411 000 000 VND	23 411 000 000 000 VND	23 411 000 VND

## RÈGLES D'OCTROI DES LICENCES ORACLE

### Règles d'Octroi des Licences pour les Logiciels Oracle Technology et les Applications Oracle Business Intelligence

**Failover (Ordinateur de secours) :** sous réserve des dispositions ci-dessous, Votre licence pour les Logiciels visés dans la Liste de Prix US Oracle Technology qui est accessible à l'adresse suivante <http://www.oracle.com/us/corporate/pricing/price-lists/index.html>, comprend le droit d'exécuter le ou les Logiciels sous licence sur un ordinateur de secours non concédé sous licence dans un environnement de secours à concurrence d'un maximum de dix (10) périodes de 24 heures par année civile (par exemple, si un nœud de secours est arrêté pendant deux (2) heures le mardi et trois (3) heures le vendredi, cela compte comme deux (2) périodes de 24 heures). Le droit ci-dessus s'applique seulement lorsque les machines sont disposées dans un cluster et qu'elles partagent une même grappe de disques (disk array) logique dans un centre de données unique. Lorsque le nœud primaire tombe en panne, le nœud de secours devient le nœud primaire. Lorsque le nœud primaire est réparé, Vous devez rétablir la configuration d'origine ou désigner le serveur de réparation comme nœud de secours. Lorsque la période de panne excède dix (10) périodes de 24 heures, le nœud de secours doit être faire l'objet d'une licence. En outre, un seul nœud de secours par environnement de cluster est gratuit jusqu'à dix (10) périodes de 24 heures distinctes, même si plusieurs nœuds sont configurés comme nœuds de secours. Les arrêts pour maintenance logicielle sont comptabilisés pour calculer le plafond de dix (10) périodes de 24 heures distinctes. Lorsque des options sont concédées sous licence pour l'environnement de secours, le nombre des options doit correspondre au nombre des licences de la base de données associée. En outre, lorsque les licences sont octroyées par Utilisateur Nommé Plus, le nombre minimum d'utilisateurs n'est abandonné que pour un seul nœud de secours. Toute utilisation excédant les limites définies dans cet article doit faire l'objet d'une licence distincte. Dans un environnement de secours, les mêmes unités tarifaires doivent être utilisées pour les nœuds de production et de secours pour la licence de la configuration en cluster donnée.

**Testing (Essai) :** afin de tester les copies physiques de secours, Votre licence Oracle Database comprend le droit d'exécuter la base de données sur un ordinateur non concédé sous licence à concurrence de quatre (4) fois par année civile, chacun des tests ne devant pas excéder deux (2) jours civils. Le droit susmentionné ne couvre aucune autre méthode de récupération d'urgence de données – telle que la mise en miroir à distance – où les fichiers binaires des Logiciels Oracle sont copiés ou synchronisés.

#### Il vous incombe de garantir le respect des restrictions suivantes :

- La licence d'Oracle Database Standard Edition 2 ne peut être octroyée que sur des serveurs avec une capacité maximum de 2 sockets. En outre, nonobstant toute disposition contraire dans Votre contrat de licence Oracle, chaque Base de Données Oracle Standard Edition 2 peut utiliser un maximum de 16 threads de CPU à tout moment. Si Vous achetez des licences Utilisateur Nommé Plus (Named User Plus, NUP), Vous devez maintenir au minimum 10 NUP par serveur.
- Si Vous avez une licence pour le Logiciel Oracle Database, Vous ne pouvez pas inciter ou autoriser l'ingénierie à rebours (sauf exigence légale à des fins d'interopérabilité), le désassemblage ou la décompilation de formats de données inclus dans ce Logiciel ou produits par celui-ci. Les dispositions précédentes comprennent l'interdiction de l'ingénierie à rebours du code, des structures de données, des formats de fichiers ou des formats de mémoire inclus dans ce Logiciel ou produits par celui-ci, ou de l'utilisation de tout outil ou produit dérivé de l'ingénierie à rebours de ce Logiciel ou de ces formats de données.
- WebLogic Server Standard Edition n'inclut pas WebLogic Server Clustering.
- Business Intelligence Standard Edition One ne peut être concédé sous licence que sur des serveurs capables de supporter un maximum de 2 sockets. Les sources de données pour BI Server et BI Publisher sont limitées à Oracle Standard Edition One inclus, une autre base de données et n'importe quel nombre de sources de fichiers plats tels que CSV et XLS. Vous pouvez utiliser Oracle Warehouse Builder Core ETL pour extraire des données d'un nombre illimité de sources de données, mais Vous devez utiliser exclusivement Oracle Standard Edition One comme base de données cible.

- Informatica Power Center et Power Connect Adapters ne peuvent pas être utilisés en mode isolé ou comme un outil ETL autonome. Informatica Power Center et Power Connect Adapters peuvent être utilisés avec toute source de données, à condition que la (les) cible(s) soi(en)t : (i) les Logiciels d'applications Oracle Business Intelligence (à l'exception des Applications Hyperion Enterprise Performance Management), (ii) les plates-formes sous-jacentes sur laquelle le Logiciel Oracle Business Intelligence Extended Edition, Oracle Business Intelligence Standard Edition One ou les composants associés desdits Logiciels d'applications Oracle Business Intelligence s'exécutent, ou (iii) une base de données de la zone de transit pour tout ce qui précède. Informatica Power Center et Power Connect Adapters peuvent aussi être utilisés lorsque les Logiciels d'applications Oracle Business Intelligence (à l'exception des Applications Hyperion Enterprise Performance Management) constituent la source et les Logiciels d'applications autres que Oracle Business Intelligence constituent la cible à condition que les utilisateurs n'utilisent pas Informatica PowerCenter ni PowerConnect Adapters pour transformer les données.
- En ce qui concerne les Logiciels Java SE Advanced, Java SE Advanced Desktop, Java SE Suite, l'Abonnement Java SE, l'Abonnement Java SE Desktop et l'Abonnement Java SE Universal, Vous n'êtes autorisé ni à créer, modifier, ou changer le comportement des catégories, interfaces, ou sous-groupes qui sont identifiées par « java », « javax », « sun » ou « oracle » ou toutes variations des conventions de noms précitées, ni à autoriser Vos utilisateurs à les créer, les modifier, ou en changer le comportement. L'installation et les procédures de mise à jour automatique pour lesdits Logiciels transmettent une quantité limitée de données à Oracle (ou à ses fournisseurs de services) concernant ces processus spécifiques afin d'aider Oracle à les comprendre et à les optimiser. Oracle n'associe pas les données avec des informations personnelles identifiables. Vous trouverez davantage d'informations sur les données collectées par Oracle à l'adresse <http://oracle.com/contracts>. Des mentions de droit d'auteur supplémentaires et les conditions de la licence applicables à des parties des Logiciels sont disponibles à l'adresse <http://oracle.com/contracts>.
- Les Logiciels dont le nom contient la mention « for Oracle Applications » (pour les Application Oracle) sont des Logiciels à usage restreint. Ces Logiciels à usage restreint ne peuvent être utilisés qu'avec les Logiciels d'applications Oracle « admissibles » dont le nom contient les préfixes suivants : Oracle Fusion, Oracle Argus, Oracle ATG, Oracle Banking, Oracle Communications\*, Oracle Documaker, Oracle Enterprise Taxation\*, Oracle Financial Services\*, Oracle FLEXCUBE, Oracle Health Sciences, Oracle Hospitality, Oracle Insurance, Oracle Knowledge, Oracle Legal, Oracle Life Sciences, Oracle Mantas, Oracle Media, Oracle Primavera, Oracle Relate, Oracle Retail\*, Oracle Reveleus, Oracle Tax, Oracle Utilities\* et Oracle XBRI. Concernant les Logiciels ci-dessus dont le préfixe comporte un « \* », l'utilisation de certains d'entre eux avec les Logiciels à usage restreint « for Oracle Applications » n'est pas admissible. Pour une liste des Logiciels exclus, veuillez consulter le Tableau des Licences d'Applications, disponible à l'adresse <http://oracle.com/contracts>.
- Oracle Analytics Server for Oracle Applications peut être utilisé avec les applications Oracle Business Intelligence suivantes, à condition que les Applications Oracle Fusion soient la seule source de données : Sales Analytics, Fusion Edition ; Marketing Analytics, Fusion Edition ; Partner Analytics, Fusion Edition ; Supply Chain and Order Management Analytics, Fusion Edition ; Financial Analytics, Fusion Edition ; Procurement & Spend Analytics, Fusion Edition ; Project Analytics ; et Human Resources Analytics, Fusion Edition.  
L'utilisation d'Oracle Analytics Server for Oracle Applications est aussi admissible avec : Oracle Product Information Management Analytics, Fusion Edition ; Oracle Customer Data Management Analytics, Fusion Edition ; et Oracle Product Lifecycle Analytics.  
L'utilisation de WebLogic Suite for Oracle Applications est aussi admissible avec Oracle Agile Applications (disponible sur la Liste de Prix Mondiale des Applications Oracle E-Business Suite). Aucune utilisation des logiciels à usage restreint contenant la mention « for Oracle Applications » par d'autres applications Oracle ou des applications tierces n'est autorisée.
- Oracle BPEL Process Manager Option for Oracle Applications ne peut être utilisé que pour activer les processus métier, les interactions de flux de travail et les approbations au sein des Applications Oracle admissibles. Les interactions de flux de travail entre les Applications Oracle admissibles et d'autres Applications Oracle ou applications tierces sont autorisées tant qu'elles sont activées/lancées dans l'Application Oracle admissible. Les Processus Métier définis dans BPEL ne sont autorisés que si au moins

l'un des services auquel le Processus Métier fait appel accède à une Application Oracle admissible soit nativement (via des services Web) soit via un adaptateur.

- Oracle Business Intelligence Suite Foundation Edition for Oracle Applications ne peut être utilisé que pour faire des requêtes, des rapports et des analyses à partir d'une base de données de transactions, d'un entrepôt de données ou d'un cube Essbase Online Analytical Processing (traitement analytique en ligne - OLAP) si : (i) la base de données de transactions est elle-même une base de données de transactions d'Applications Oracle admissibles ou une extraction totale ou partielle d'une base de données de transactions d'Applications Oracles admissibles, sans transformation (les requêtes, rapports et analyses par rapport à une base de données de transactions qui n'est pas une base de données de transactions d'Applications Oracle admissibles exigent une licence d'utilisation complète d'Oracle Business Intelligence Suite Foundation Edition) ; ou (ii) l'entrepôt de données est un entrepôt de données prêt à l'emploi d'Applications Oracle admissibles, comprenant toutes les personnalisations nécessaires pour refléter les personnalisations effectuées dans les Applications Oracle admissibles et uniquement restreint aux sources des Applications Oracle admissibles (les requêtes, rapports et analyses à partir des extensions de l'entrepôt de données extraites des systèmes source non pris en charge par les entrepôts de données prêt à l'emploi exigent une licence d'utilisation complète d'Oracle Business Intelligence Suite Foundation Edition) ; ou (iii) les dimensions de chaque Cube Essbase OLAP proviennent d'Applications Oracle admissibles.
- Oracle WebLogic Suite for Oracle Applications ne peut être utilisé que comme runtime embarqué pour les Applications Oracle admissibles ou pour déployer des personnalisations d'une Application Oracle admissible. La source de données mondiale WebLogic ou l'une des sources de données d'application WebLogic doit être configurée pour accéder au schéma d'une Application Oracle admissible.
- Data Integrator Enterprise Edition for Oracle Applications ne peut être utilisé qu'avec les tâches d'intégration de données fournies par Oracle et la personnalisation des tâches fournies est autorisée. Afin d'éviter tout doute, les exemples d'utilisations qui ne sont pas autorisées comprennent, sans toutefois s'y limiter, ce qui suit : ajout de nouvelles tâches qui prennent en charge différentes applications, de nouveaux schémas, ou de modules d'application jusqu'alors non pris en charge.
- Oracle SOA Suite for Oracle Applications ne peut être utilisé qu'afin de permettre l'intégration, les processus métier, les interactions et approbations de flux de travail au sein de l'Application Oracle admissibles. Les interactions de flux entre les Applications Oracle admissibles et d'autres Applications Oracle non admissibles ou applications tierces sont autorisées tant qu'elles sont lancées ou annulées dans l'Application Oracle admissibles. L'usage des composés Architecture orientée services (ou SOA) (y compris, sans toutefois s'y limiter, les Règles, Intermédiaires, modifications XSLT, procédures BPEL, composants Spring, services de flux de travail et conditions générales de sécurité OWSM) est autorisé tant qu'au moins un service invoqué par chaque composé accède à une Application Oracle admissible soit nativement (via des services Web) soit via un adaptateur et que l'invocation fait partie d'un flux lancé ou annulé dans les Applications Oracle admissibles. L'usage d'Oracle Service Bus (OSB) est autorisé tant que chaque service déployé accède à une Application Oracle admissible soit nativement (via des services Web) soit via un adaptateur.
- Le Portail Oracle WebCenter pour les Applications Oracle peut être uniquement utilisé sur la ou les Applications Oracle admissibles de surface et les applications personnalisées (collectivement, les « applications admissibles »). Modifier l'interface graphique d'accès à toute application détenue par un tiers, y compris à d'autres applications Oracle, nécessite une licence Oracle WebCenter Portal. Plusieurs applications admissibles peuvent apparaître dans une instance de portail unique à condition qu'une licence WebCenter Portal pour les Applications Oracle existe pour chaque application admissible qui apparaît dans le portail. WebCenter Portal pour les Applications Oracle peut être utilisé pour intégrer les différents services WebCenter (p. ex., wikis, blogs, et discussions) en un contexte applicatif, ainsi que pour construire des flux de travail et des notifications personnalisés entre les applications admissibles et les composants de WebCenter Portal. Les fonctionnalités de gestion du contenu d'Oracle WebCenter Portal pour les Applications Oracle peuvent être utilisées pour stocker et gérer des documents créés hors de l'application admissible à condition que ces documents soient liés à l'application admissible ou au contexte applicatif.
- Oracle WebCenter Imaging for Oracle Applications peut être utilisé pour créer et modifier des recherches de documents numérisés, pour modifier des types de documents d'applications de numérisation prêt à l'emploi, et pour créer et modifier l'association de métadonnées à des applications de numérisation. Oracle WebCenter Imaging for Oracle Applications peut aussi être utilisé pour faire appel à des interfaces de programmation

d'application en services Web (API) à partir des flux de travail des Applications Oracle. Une licence pour WebCenter Imaging for Oracle Applications est nécessaire pour définir de nouveaux types de documents pour le traitement d'images non liées à une intégration d'Applications Oracle prêtes à l'emploi pour développer des flux de travail personnalisés et pour faire appel à des API depuis des flux de travail personnalisés ou des intégrations d'applications personnalisées.

- Oracle Identity and Access Management Suite Plus for Oracle Applications peut être utilisé pour effectuer les actions associées pour les utilisateurs des Applications Oracle admissibles et à l'intérieur de ces Applications. Les Logiciels peuvent être utilisés pour faire ce qui suit : (1) ajouter, supprimer, modifier et gérer les identités et rôles des utilisateurs dans les Applications Oracle admissibles ; (2) fournir la gestion d'accès Web et la signature unique de connexion aux Applications Oracle admissibles ; (3) fournir le stockage de données ou la virtualisation du stockage de données pour les identités des utilisateurs et les informations ou conditions générales d'authentification et d'autorisation relatives aux identités des utilisateurs des Applications Oracle admissibles ; (4) fournir une signature unique fédérée aux Applications Oracle admissibles.
- Oracle Coherence Enterprise Edition for Oracle Applications ne peut être utilisé qu'au sein de la même Machine Virtuelle Java que les composants Logiciels des Applications Oracle admissibles.
- Oracle GoldenGate for Oracle Applications ne peut être utilisé qu'avec les tâches d'intégration fournies par Oracle. La personnalisation des tâches d'intégration fournies par Oracle est autorisée si elle est requise par (i) des personnalisations de l'application source ou cible ou (ii) pour le réglage de la performance de la configuration de GoldenGate. Oracle GoldenGate pour les Applications Oracle ne doit pas être utilisé (i) pour la reproduction de données dans des bases de données non-Oracle ni (ii) par d'autres applications Oracle ni (iii) par des applications tierces à quelque fin d'intégration ou de reproduction de données que ce soit. Afin d'éviter tout doute, les exemples d'utilisations qui ne sont pas autorisées comprennent, sans toutefois s'y limiter, ce qui suit : la reproduction de données dans des bases de données non-Oracle (y compris MySQL), l'ajout de nouveaux schémas source ou cible, l'ajout de nouveaux modules d'application non pris en charge dans les schémas source ou cible, la prise en charge d'autres topologies (p. ex., active-active ou multi-master) ou l'ajout de tout élément non fourni par Oracle.
- La licence pour le Logiciel Hyperion Planning Plus inclut une licence d'utilisation restreinte des Logiciels Oracle Essbase-Plus, Hyperion Financial Reporting et Hyperion Web Analysis. Une telle licence d'utilisation restreinte signifie qu'Oracle Essbase Plus, Hyperion Financial Reporting et Hyperion Web Analysis ne peuvent être utilisés que pour accéder aux données à partir du Logiciel Hyperion Planning Plus. Le Logiciel Oracle Data Integrator pour Oracle Business Intelligence peut être utilisé pour charger des données à partir de n'importe quelle source de données fournie sous réserve que la base de données cible soit le Logiciel Hyperion Planning Plus. En particulier, le Logiciel Oracle Essbase Plus ne peut pas être utilisé pour créer des cubes Essbase qui ne contiendraient pas les données utilisées par le Logiciel Hyperion Planning Plus et le composant de l'option Aggregate Storage d'Oracle Essbase Plus ne peut pas être utilisé.
- La licence pour le Logiciel Hyperion Profitability and Cost Management inclut une licence d'utilisation restreinte d'Oracle Essbase Plus, Hyperion Financial Reporting, Hyperion Web Analysis et Oracle Data Integrator for Business Intelligence. Ladite licence d'utilisation restreinte signifie qu'Oracle Essbase Plus, Hyperion Financial Reporting, Hyperion Web Analysis et Oracle Data Integrator for Business Intelligence ne peuvent être utilisés que pour accéder aux données à partir d'Hyperion Profitability and Cost Management. En particulier, le Logiciel Oracle Essbase Plus ne peut pas être utilisé pour créer des cubes Essbase qui ne contiendraient pas les données utilisées par le Logiciel Hyperion Profitability and Cost Management et le composant de l'option Aggregate Storage du Logiciel Oracle Essbase Plus ne peut pas être utilisée.

**Si Vous achetez des licences Utilisateurs Nommé Plus pour les Logiciels ci-dessous, Vous devez maintenir 25 Utilisateurs Nommés Plus par Processeur :**

<b>LOGICIEL</b>	<b>NOMBRE MINIMUM D'UTILISATEURS NOMMÉS PLUS</b>
Oracle Database Enterprise Edition	25 Utilisateurs Nommés Plus par Processeur
NoSQL Database Enterprise Edition	25 Utilisateurs Nommés Plus par Processeur
Times Ten In-Memory Database	25 Utilisateurs Nommés Plus par Processeur
Rdb Enterprise Edition	25 Utilisateurs Nommés Plus par Processeur
CODASYL DBMS	25 Utilisateurs Nommés Plus par Processeur
Data Integrator Enterprise Edition	25 Utilisateurs Nommés Plus par Processeur
GoldenGate	25 Utilisateurs Nommés Plus par Processeur
GoldenGate for Non Oracle Database	25 Utilisateurs Nommés Plus par Processeur
GoldenGate for Mainframe	25 Utilisateurs Nommés Plus par Processeur
GoldenGate Veridata	25 Utilisateurs Nommés Plus par Processeur
GoldenGate for Teradata Replication Services	25 Utilisateurs Nommés Plus par Processeur
Data Integrator Enterprise Edition for Oracle Applications	25 Utilisateurs Nommés Plus par Processeur
GoldenGate for Big Data	25 Utilisateurs Nommés Plus par Processeur
GoldenGate for Big Data Targets	25 Utilisateurs Nommés Plus par Processeur
GoldenGate Foundation Suite	25 Utilisateurs Nommés Plus par Processeur
Oracle GoldenGate for Distributed Applications and Analytics	25 Utilisateurs Nommés Plus par Processeur
GoldenGate for Oracle Applications	25 Utilisateurs Nommés Plus par Processeur
Endeca Discovery Foundation for Oracle Applications	25 Utilisateurs Nommés Plus par Processeur
Java SE Advanced	10 Utilisateurs Nommés Plus par Processeur
Java SE Suite	10 Utilisateurs Nommés Plus par Processeur
WebLogic Server Standard Edition	10 Utilisateurs Nommés Plus par Processeur
WebLogic Server Enterprise Edition	10 Utilisateurs Nommés Plus par Processeur

<b>LOGICIEL</b>	<b>NOMBRE MINIMUM D'UTILISATEURS NOMMÉS PLUS</b>
WebLogic Suite	10 Utilisateurs Nommés Plus par Processeur
Web Tier	10 Utilisateurs Nommés Plus par Processeur
Coherence Standard Edition One	10 Utilisateurs Nommés Plus par Processeur
Coherence Enterprise Edition	10 Utilisateurs Nommés Plus par Processeur
Coherence Grid Edition	10 Utilisateurs Nommés Plus par Processeur
TopLink and Application Development Framework	10 Utilisateurs Nommés Plus par Processeur
GlassFish Server	10 Utilisateurs Nommés Plus par Processeur
Internet Application Server Standard Edition	10 Utilisateurs Nommés Plus par Processeur*
Internet Application Server Enterprise Edition	10 Utilisateurs Nommés Plus par Processeur*
API Gateway	10 Utilisateurs Nommés Plus par Processeur
BPEL Process Manager	10 Utilisateurs Nommés Plus par Processeur
WebLogic Integration	10 Utilisateurs Nommés Plus par Processeur
Service Registry	10 Utilisateurs Nommés Plus par Processeur
Enterprise Repository	10 Utilisateurs Nommés Plus par Processeur
Forms and Reports	10 Utilisateurs Nommés Plus par Processeur
Managed File Transfer	10 Utilisateurs Nommés Plus par Processeur
Tuxedo	10 Utilisateurs Nommés Plus par Processeur
Event Processing	10 Utilisateurs Nommés Plus par Processeur
SOA Suite for Non Oracle Middleware	10 Utilisateurs Nommés Plus par Processeur
Unified Business Process Management Suite for Non Oracle Middleware	10 Utilisateurs Nommés Plus par Processeur
Business Process Management Standard Edition	10 Utilisateurs Nommés Plus par Processeur
Application Adapters	10 Utilisateurs Nommés Plus par Processeur

<b>LOGICIEL</b>	<b>NOMBRE MINIMUM D'UTILISATEURS NOMMÉS PLUS</b>
Oracle E-Business Suite Adapter	10 Utilisateurs Nommés Plus par Processeur
Integration Adapter for SAP R/3	10 Utilisateurs Nommés Plus par Processeur
Integration Adapter for JD Edwards World	10 Utilisateurs Nommés Plus par Processeur
Integration Adapter for Siebel	10 Utilisateurs Nommés Plus par Processeur
Cloud Adapters	10 Utilisateurs Nommés Plus par Processeur
B2B for RosettaNet	10 Utilisateurs Nommés Plus par Processeur
B2B for EDI	10 Utilisateurs Nommés Plus par Processeur
Healthcare Adapter	10 Utilisateurs Nommés Plus par Processeur
B2B for ebXML	10 Utilisateurs Nommés Plus par Processeur
WebCenter Suite Plus	10 Utilisateurs Nommés Plus par Processeur
WebCenter Portal	10 Utilisateurs Nommés Plus par Processeur
WebCenter Content	10 Utilisateurs Nommés Plus par Processeur
WebCenter Sites	10 Utilisateurs Nommés Plus par Processeur
WebCenter Sites Satellite Server	10 Utilisateurs Nommés Plus par Processeur
WebCenter Universal Content Management	10 Utilisateurs Nommés Plus par Processeur
WebCenter Imaging	10 Utilisateurs Nommés Plus par Processeur
WebCenter Forms Recognition	10 Utilisateurs Nommés Plus par Processeur
WebCenter Enterprise Capture	10 Utilisateurs Nommés Plus par Processeur
WebCenter Distributed Capture	10 Utilisateurs Nommés Plus par Processeur
WebCenter Real-Time Collaboration	10 Utilisateurs Nommés Plus par Processeur
WebCenter Sites Mobile Option	10 Utilisateurs Nommés Plus par Processeur
Enterprise Identity Services Suite	10 Utilisateurs Nommés Plus par Processeur
Identity Governance Suite	10 Utilisateurs Nommés Plus par Processeur

LOGICIEL	NOMBRE MINIMUM D'UTILISATEURS NOMMÉS PLUS
Access Management Suite Plus	10 Utilisateurs Nommés Plus par Processeur
Entitlements Server	10 Utilisateurs Nommés Plus par Processeur
Entitlements Server Security Module	10 Utilisateurs Nommés Plus par Processeur

\* Le Nombre Minimum d'Utilisateurs Nommés Plus ne s'applique pas si le Logiciel est installé sur une machine à un seul processeur qui ne peut être utilisée que par un utilisateur maximum par Logiciel.

LOGICIEL	NOMBRE MAXIMUM D'UTILISATEURS NOMMÉS PLUS
Personal Edition	1 Utilisateur Nommé Plus par base de données
Business Intelligence Standard Edition One	50 Utilisateurs Nommés Plus

En cas d'octroi de licences par Utilisateur Nommé Plus, le nombre de licences pour les Logiciels listés ci-dessous dans la colonne A doit correspondre au nombre de licences du Logiciel associé indiqué dans la colonne B. Si le nombre de licences d'Utilisateur Nommé Plus achetées était le nombre minimum, il se peut que le nombre de licences ne corresponde pas en raison de certaines différences affectant les facteurs clés entre les dates d'octroi des licences des Logiciels respectifs. En cas d'octroi de licences par Processeur, le nombre de licences pour les Logiciels listés ci-dessous dans la colonne A doit correspondre au nombre de licences du Logiciel associé indiqué dans la colonne B. Si l'octroi des licences des Logiciels a eu lieu à des dates différentes, il se peut que le nombre de licences ne corresponde pas en raison de certaines différences affectant les facteurs clés entre les dates d'octroi des licences des Logiciels respectifs ; dans ce cas, le nombre de cœurs utilisé pour déterminer le nombre de processeurs sous licence pour les Logiciels listés ci-dessous dans la colonne A doit correspondre au nombre de cœurs utilisé pour déterminer le nombre de processeurs sous licence pour le Logiciel associé indiqué dans la colonne B. Les Logiciels Associés sont les Logiciels utilisés en conjonction avec le Logiciel indiqué dans la colonne A.

COLONNE A	COLONNE B
<p><b>Database Enterprise Edition Options*</b>- Multitenant, Real Application Clusters, Real Application Clusters One Node, Partitioning, Spatial and Graph, Advanced Security, Label Security, Database Vault, Active Data Guard, Real Application Testing, Advanced Compression, Advanced Analytics, Database In-Memory, Retail Data Model, Communications Data Model, Airlines Data Model, Utilities Data Model</p> <p><b>Database Enterprise Management*</b>- Diagnostics Pack, Tuning Pack, Database Lifecycle Management Pack, Cloud Management Pack for Oracle Database</p>	Oracle Database Enterprise Edition

COLONNE A	COLONNE B
RDB Server Options*- TRACE	Rdb Enterprise Edition, CODASYL DBMS
<b>WebLogic Suite Options**</b> - BPEL Process Manager Option, Service Bus, SOA Suite for Oracle Middleware, Unified Business Process Management Suite, WebLogic Coherence Grid Edition Option	WebLogic Suite
<b>Options WebLogic Server Enterprise Edition et WebLogic Suite**</b> - WebLogic Server Multitenant, WebLogic Server Continuous Availability	Le Logiciel de serveur d'application associé géré par le Logiciel de la Colonne A.
SOA Suite for Oracle Middleware Options**- Disponibilité Continue de l'Intégration	SOA Suite for Oracle Middleware
<b>Application Server Enterprise Management**</b> - WebLogic Server Management Pack Enterprise Edition, SOA Management Pack Enterprise Edition, Cloud Management Pack for Oracle Fusion Middleware, Management Pack for Oracle Data Integrator	Le Logiciel de serveur d'application associé géré par le Logiciel de la Colonne A.
Management Pack for Oracle Coherence**	Coherence Enterprise Edition, Coherence Grid Edition
Management Pack for Oracle GoldenGate*	GoldenGate, GoldenGate for Non Oracle Database, GoldenGate for Mainframe, GoldenGate for Big Data, GoldenGate for Big Data Targets, GoldenGate for Distributed Applications and Analytics
Exadata Management Pack	Oracle Database Enterprise Edition
Zero Data Loss Recovery Appliance Management Pack	Zero Data Loss Recovery Appliance Software
GoldenGate Foundation Suite	Oracle GoldenGate, Oracle GoldenGate for Non Oracle Database, GoldenGate for Mainframe licenses
Tuxedo Advanced Performance Pack**	Tuxedo
<b>Business Intelligence Server Enterprise Edition Options</b> - Interactive Dashboard, Delivers, Answers	Business Intelligence Server Enterprise Edition
<b>Business Intelligence Suite Extended Edition Option</b> - Business Intelligence Management Pack	Business Intelligence Suite Extended Edition

COLONNE A	COLONNE B
Management Pack for Oracle Data Integrator	Data Integrator Enterprise Edition, Data Integrator et Application Adapter for Data Integration, ou Oracle Data Integrator Enterprise Edition for Oracle Applications
<b>Hyperion Financial Data Quality Management Options-</b> Hyperion Financial Data Quality Management Adapter for Financial Management, Hyperion Financial Data Quality Management Adapter Suite, Hyperion Financial Data Quality Management Adapter for SAP	Hyperion Financial Data Quality Management
<b>Hyperion Financial Data Quality Management for Hyperion Enterprise Option-</b> Hyperion Financial Data Quality Management - Enterprise Edition Adapter for Financial Management, Hyperion Financial Data Quality Management – Enterprise Edition Adapter Suite, Hyperion Financial Data Quality Management – Enterprise Edition ERP Source Adapter for SAP	Hyperion Financial Data Quality Management for Hyperion Enterprise

\*En cas d’octroi de licences par Utilisateur Nommé Plus, Vous devez conserver au moins 25 Utilisateurs Nommés Plus par Processeur par Logiciel associé.

\*\*En cas d’octroi de licences par Utilisateur Nommé Plus, Vous devez conserver au moins 10 Utilisateurs Nommés Plus par Processeur par Logiciel associé.

## Règles d’Octroi des Licences pour les Applications

- Vous êtes responsable du respect des prérequis de licence d’application tels qu’indiqués dans le Tableau de Licence d’Applications qui peut être consulté à l’adresse <http://oracle.com/contracts>

## Règles d’Octroi des Licences pour les Applications ATG

- Le Logiciel Oracle ATG Web Commerce Business Intelligence et le Logiciel Oracle ATG Web Commerce Business Intelligence Administrator ne peuvent être utilisés qu’avec le Logiciel Oracle ATG Web Commerce et/ou le Logiciel Oracle ATG Web Knowledge Manager. Vous pouvez cependant étendre Votre modèle de données afin d’inclure d’autres informations sous réserve que ces informations supplémentaires soient déjà comprises dans le Logiciel Oracle ATG Web Commerce ou dans le Logiciel Oracle ATG Knowledge Manager.
- La suite Logicielle Cognos BI Consumer est incluse dans le Logiciel Oracle ATG Web Commerce Business Intelligence et est constituée (a) d’un (1) moteur de rapport pour les visualiseurs anonymes comprenant au plus deux (2) processeurs et quatre (4) cœurs au total, (b) d’une licence pour un nombre illimité de visualiseurs anonymes de rapport, (c) d’une (1) licence pour un utilisateur Nommé de BI Web Administrator et d’une (1) licence pour un utilisateur Nommé de BI Professional Report Author. Toutes les licences pour un utilisateur supplémentaire doivent être concédées séparément via l’achat de licences pour un utilisateur Oracle ATG Web Commerce BI Administrator moyennant une redevance supplémentaire et ne sont pas comprises dans les licences d’entreprise ou dans toute autre licence similaire.

## Règles d’Octroi des Licences pour les Logiciels Oracle Communications

- Vous êtes habilité à utiliser le logiciel Oracle Communications Advanced Billing and Revenue Management Server, les extensions d'Oracle Communications Advanced Billing and Revenue Management Server et les extensions d'Oracle Communications Advanced Billing and Revenue Management Market à hauteur du montant des recettes annuelles d'applications spécifiées sur la présente commande pour l'Application/le Champ d'application indiqué.
- Votre licence pour le Logiciel Oracle Communications Billing and Revenue Management for Convergent Rating comprend un droit d'utilisation du Module Batch Rating (Classification groupée) sans frais supplémentaires et dans le respect des droits concédés pour le Logiciel Oracle Communications Billing and Revenue Management for Convergent Rating.
- Votre licence pour le Logiciel Oracle Communications Billing and Revenue Management Server for Roaming comprend un droit d'utilisation du Module Batch Rating (Classification groupée) sans frais supplémentaires et dans le respect des droits concédés pour le Logiciel Oracle Communications Billing and Revenue Management Server for Roaming.
- Les produits Oracle Communications Technology Foundation for Monitoring Applications ne peuvent être utilisés qu'avec les Logiciels Oracle Communications Integrated Diameter Intelligence Hub, Oracle Communications Diameter Intelligence Hub, Oracle Communications Performance Intelligence Center Data Record Storage et Oracle Communications Performance Intelligence Center Management. Toute utilisation des produits Oracle Communications Technology Foundation for Monitoring Applications avec d'autres Logiciels Oracle ou avec des logiciels tiers est strictement interdite.

## Règles d'Octroi des Licences pour les Logiciels Oracle Construction and Engineering

- Aux fins des Logiciels Primavera P6 Enterprise Project Portfolio Management et Primavera P6 Enterprise Project Portfolio Management Web Services, les développeurs et/ou les utilisateurs (i) ne possédant pas encore de licence pour le Logiciel Primavera P6 Enterprise Project Portfolio Management et (ii) accédant aux Applications (notamment via les Points d'Accès) doivent avoir une licence pour le Logiciel Primavera P6 Enterprise Project Portfolio Management Web Services. Les « Points d'Accès » comprennent, mais sans s'y limiter, les versions de tiers, d'Oracle ou les versions personnalisées des éléments suivants : interfaces, API, services Web et liens de bases de données.
- Aux fins des Logiciels Primavera Contract Management Web Services et Primavera Contract Management, les développeurs et/ou les utilisateurs (i) ne possédant pas encore de licence pour le Logiciel Primavera Contract Management et (ii) accédant aux Applications (notamment via les Points d'Accès) doivent avoir une licence pour le Logiciel Primavera Contract Management Web Services. Les « Points d'Accès » comprennent, mais sans s'y limiter, les versions de tiers, d'Oracle ou les versions personnalisées des éléments suivants : interfaces, API, services Web et liens de bases de données.

## Règles d'Octroi des Licences pour les Applications Oracle E-Business Suite

- Merci de noter que seulement un sous-ensemble des produits compris dans un Supplément Support Physique Applications NLS a été traduit. Pour les clients existants sous contrat de support, l'information sur les produits traduits pour les langues supportées est disponible sur My Oracle Support (<https://support.oracle.com>). Pour les nouveaux clients ou sans contrat de support, merci de contacter Votre Gestionnaire de Compte Oracle.
- L'option Activity Hub B2B n'est disponible qu'avec le composant Siebel Customer Universal Master du Logiciel Customer Hub B2B.
- L'option Field Service B2B n'est disponible qu'avec le composant Siebel Customer Universal Master du Logiciel Customer Hub B2B.
- L'option Marketing Hub B2B n'est disponible qu'avec le composant Siebel Customer Universal Master du Logiciel Customer Hub B2B.

- L'option Sales Hub B2B n'est disponible qu'avec le composant Siebel Customer Universal Master du Logiciel Customer Hub B2B.
- L'option Service Hub B2B n'est disponible qu'avec le composant Siebel Customer Universal Master du Logiciel Customer Hub B2B.
- L'option Activity Hub B2C n'est disponible qu'avec le composant Siebel Customer Universal Master du Logiciel Customer Hub B2C.
- L'option Field Service Hub B2C n'est disponible qu'avec le composant Siebel Customer Universal Master du Logiciel Customer Hub B2C.
- L'option Marketing Hub B2C n'est disponible qu'avec le composant Siebel Customer Universal Master du Logiciel Customer Hub B2C.
- L'option Privacy Management Policy Hub B2C n'est disponible qu'avec le composant Siebel Customer Universal Master du Logiciel Customer Hub B2C.
- L'option Sales Hub B2C n'est disponible qu'avec le composant Siebel Customer Universal Master du Logiciel Customer Hub B2C.
- L'option Service Hub B2C n'est disponible qu'avec le composant Siebel Customer Universal Master du Logiciel Customer Hub B2C.

## Règles d'Octroi des Licences pour les Logiciels Oracle Financial Services

- Aux fins des Logiciels suivants : Oracle Banking Payments ACH Connectivity Pack 1, Oracle Banking Payments RTGS Connectivity Pack 1, Oracle Banking Payments RTP Connectivity Pack 1, Oracle Banking Payments RTP Connectivity Pack 2 et Oracle Banking Payments Cross Border Payments Connectivity Pack 1, les pays et réseaux pris en charge par ces Logiciels sont précisés dans la Documentation du Logiciel.
- Aux fins des Logiciels suivants : Oracle Banking Payments ACH Messaging Pack 1, Banking Payments ACH Messaging Pack 2, Banking Payments RTP Messaging Pack 1, Banking Payments RTP Messaging Pack 2, Banking Payments RTGS Messaging Pack 1, Banking Payments RTGS Messaging Pack 2 et Oracle Banking Payments Cross Border Payments Messaging Pack 1, les pays et réseaux pris en charge par ces Logiciels sont précisés dans la Documentation du Logiciel.

## Règles d'Octroi des Licences pour les Applications Oracle Hospitality Cruise

- Le Logiciel Oracle Hospitality Data Foundation for Cruise ne peut être utilisé qu'avec les Logiciels Oracle Hospitality Cruise. De nouveaux rapports ou des personnalisations des rapports inclus sont autorisés. L'intégration à des systèmes tiers est autorisée exclusivement via les Logiciels d'interface, les extraits d'intégration de données et/ou les API Oracle Hospitality. Vous ne pouvez pas ajouter d'applications non prises en charge aux environnements créés avec ce Logiciel. Vous êtes autorisé(e) à héberger exclusivement des éléments de données provenant des Logiciels Oracle Hospitality dans les schémas créés en utilisant ce Logiciel. Vous ne pouvez pas héberger d'éléments de données tiers.

## Règles d'Octroi des Licences pour les Applications Oracle Food and Beverage

- Le Logiciel Oracle MICROS Technology Foundation for Food and Beverage ne peut être utilisé qu'avec soit les Logiciels Oracle MICROS soit les Logiciels Oracle Hospitality de marque Logiciels Oracle Food and Beverage. De nouveaux rapports ou des personnalisations des rapports inclus sont autorisés. L'intégration à des systèmes tiers est exclusivement autorisée via les Logiciels d'Interface, les extraits d'intégration de données et/ou les API Oracle MICROS, ou les Logiciels d'Interface, les extraits d'intégration de données et/ou les API Oracle Hospitality. Vous ne pouvez pas ajouter d'applications non prises en charge aux environnements créés avec ce Logiciel. Vous êtes autorisé(e) à héberger exclusivement des éléments de données provenant des Logiciels Oracle MICROS ou des Logiciels Oracle Hospitality dans les schémas créés en utilisant ce Logiciel. Vous ne pouvez pas héberger d'éléments de données tiers.
- Les Logiciels Oracle MICROS Symphony Base ou Oracle Hospitality Symphony Base peuvent être installés sur du matériel Oracle MICROS exécutant le système d'exploitation Oracle Linux for MICROS. Le système d'exploitation Oracle Linux for MICROS est concédé sous licence conformément aux conditions du contrat de licence Oracle Linux livré avec le matériel Oracle MICROS. Dans le cas où le support technique pour les

Programmes Logiciels Oracle MICROS Symphony Base ou les Programmes Logiciels Oracle Hospitality Symphony Base inclut des mises à jour, des corrections de bogues et des corrections de sécurité pour le système d'exploitation Oracle Linux for MICROS, ces mises à jour, corrections de bogues et corrections de sécurité sont soumises aux conditions du contrat de licence Oracle Linux livré avec le matériel Oracle MICROS.

## Règles d'Octroi des Licences pour les Applications Oracle Hospitality Hotels

- Le Logiciel Oracle Hospitality Technology Foundation ne peut être utilisé qu'avec les Logiciels Oracle Hospitality Hotel. De nouveaux rapports ou des personnalisations des rapports inclus sont autorisés. L'intégration à des systèmes tiers est autorisée exclusivement via les Logiciels d'interface, les extraits d'intégration de données et/ou les API Oracle Hospitality. Vous ne pouvez pas ajouter d'applications non prises en charge aux environnements créés avec ce Logiciel. Vous êtes autorisé(e) à héberger exclusivement des éléments de données provenant des Logiciels Oracle Hospitality dans les schémas créés en utilisant ce Logiciel. Vous ne pouvez pas héberger d'éléments de données tiers.
- Le Logiciel Oracle Hospitality OPERA 5 Property Standard est limité à 55 fonctions, comme indiqué dans la Documentation du Logiciel.
- Le Logiciel Oracle Hospitality OPERA 5 Property Lite est limité à 30 fonctions, comme indiqué dans la Documentation du Logiciel.
- Le Logiciel Oracle Hospitality Suite8 Property Resort Edition est limité à 30 fonctions, comme indiqué dans la Documentation du Logiciel.

Le nombre de licences pour les Logiciels Oracle Hospitality Hotels listés ci-dessous dans la colonne A doit correspondre au nombre de licences du Logiciel Oracle Hospitality Hotels associé indiqué dans la colonne B.

COLONNE A	COLONNE B
Modules d'Extension Oracle Hospitality OPERA Property – Oracle Hospitality OPERA Hotel Mobile, Oracle Hospitality OPERA Mobile, Oracle Hospitality OPERA Multiproperty Cross Profiles and Configurations, Oracle Hospitality OPERA Multiproperty Cross Reservation, Oracle Hospitality OPERA Multiproperty Cross Postings, Oracle Hospitality OPERA Advanced Reporting and Analytics, Oracle Hospitality OPERA Commission Handling, Oracle Hospitality OPERA Membership for Frequent Guest and Flyer, Oracle Hospitality OPERA Web Self Service	Oracle Hospitality OPERA 5 Property Premium OU Oracle Hospitality OPERA 5 Property Standard OU Oracle Hospitality OPERA 5 Property Lite
Extensions pour Hôtels Oracle Hospitality OPERA Sales and Catering – Oracle Hospitality OPERA 5 Sales and Catering Multi-Property Base, Oracle Hospitality OPERA 5 Sales and Catering Multiproperty Group Room Control and Function Diary, Oracle Hospitality OPERA 5 Sales and Catering Reporting and Analytics, Oracle Hospitality OPERA 5 Sales and Catering Web Self Service	Oracle Hospitality OPERA 5 Sales and Catering Premium OU Oracle Hospitality OPERA 5 Sales and Catering Standard OU Oracle Hospitality OPERA 5 Sales and Catering Lite

COLONNE A	COLONNE B
<p>Modules d'Extension Oracle Hospitality Suite8 Property* – Oracle Hospitality Suite8 Property Loyalty and Membership, Oracle Hospitality Suite8 Property Spa and Leisure, Oracle Hospitality Suite8 Central Shared Profiles and Reports, Oracle Hospitality Suite8 Central Cross Reservations, Oracle Hospitality Suite8 Property Travel Agent Commission, Oracle Hospitality Suite8 Property Conference and Catering, Oracle Hospitality Suite8 Property Conference and Catering Room Planner, Oracle Hospitality Suite8 Hotel Mobile, Oracle Hospitality Suite8 Property Bed Management</p>	<p>Oracle Hospitality Suite8 Property Professional Edition OU Oracle Hospitality Suite8 Property Resort Edition, OU Oracle Hospitality Suite8 Property Small Business Edition</p>
<p><b>Oracle Hospitality Suite8 Property Interfaces*-</b>  Oracle Hospitality Suite8 Property One-Way Online Interface, Oracle Hospitality Suite8 Property Two-Way Online Interface, Oracle Hospitality Suite8 Property Telephony Management System Interface, Oracle Hospitality Suite8 Property Call Accounting System Interface (Régions EMEA et APAC), Oracle Hospitality Suite8 Property Voice Mail System Interface, Oracle Hospitality Suite8 Property Point-of-Sale Interface, Oracle Hospitality Suite8 Property Key Services System Interface</p> <p>Oracle Hospitality Suite8 Property Video Services Interface, Oracle Hospitality Suite8 Property Video Posting Only System Interface</p> <p>Oracle Hospitality Suite8 Property Minibar System, Oracle Hospitality Suite8 Property Electronic Funds Transfer Interface, Oracle Hospitality Suite8 Property Building Management System Interface, Oracle Hospitality Suite8 Property Vending System Interface, Oracle Hospitality Suite8 Property Miscellaneous System Interface, Oracle Hospitality Suite8 Property Internet Posting System Interface</p> <p>Oracle Hospitality Suite8 Property Back Office Interface, Oracle Hospitality Suite8 Property Voucher Redemption Interface, Oracle Hospitality Suite8 Property Conference and Catering Event Display Interface, Oracle Hospitality Suite8 Property Back Office Interface for baVel, Oracle Hospitality Suite8 Property Interface for HIS-Solution, Oracle Hospitality Suite8 Property Interface for TAC Voucher Redemption</p>	<p>Oracle Hospitality Suite8 Property Professional Edition OU Oracle Hospitality Suite8 Property Resort Edition, OU Oracle Hospitality Suite8 Property Small Business Edition</p>

\*Note : Les Logiciels Oracle Hospitality Suite8 ne sont applicables que dans les Régions EMEA et APAC.

## Règles d'Octroi des Licences pour les Applications JD Edwards

- Le Logiciel Foundation, inclut la boîte à outils/l'environnement de développement foundation. Vous donnez acte et reconnaissez que tout Logiciel informatique développé avec les fonctionnalités de la boîte à outils/de l'environnement de développement foundation est soumis aux conditions générales du présent contrat. Vous engagez à défendre Oracle et à l'indemniser contre toute demande de dommages-intérêts (y compris, sans toutefois s'y limiter, les frais juridiques raisonnables) découlant de tout Logiciel informatique que Vous aurez généré en utilisant les outils de développement inclus dans les Logiciels. ORACLE NE GARANTIT EN AUCUN CAS QUE LES OUTILS DE DÉVELOPPEMENT INCLUS DANS LES LOGICIELS GÉNÉRERONT DES LOGICIELS INFORMATIQUES AYANT LES CARACTÉRISTIQUES OU LES SPÉCIFICATIONS SOUHAITÉES OU QU'ILS SERONT EXEMPTS D'ERREUR.

## Règles d'Octroi des Licences pour les Logiciels MySQL

- Les Logiciels MySQL peuvent contenir des technologies tierces. Oracle peut Vous fournir des avertissements dans la Documentation du Logiciel, les fichiers Readme ou les détails d'installation en lien avec cette technologie tierce. Les technologies tierces Vous sont concédées sous licence soit au titre des conditions du contrat ou, si cela est spécifié dans la Documentation du Logiciel, les fichiers Readme ou les détails d'installation, au titre des conditions de licence distinctes (« les conditions distinctes ») et non au titre du contrat (« la technologie tierce concédée séparément »). Vos droits d'utilisation de la technologie tierce concédée séparément au titre des conditions distinctes ne sont en aucune façon limités par le contrat.

## Règles d'Octroi des Licences pour les Applications PeopleSoft

- Nonobstant toute disposition contraire au contrat, (i) la licence accordée dans les présentes est limitée à une utilisation par le nombre d'utilisateurs nommés pour lesquels des licences ont été acquises et aux fins de l'exécution de tâches de compilation, et (ii) seule 1 instance du compilateur Micro Focus Visual OBOL for Windows peut être installée par utilisateur nommé. La licence octroyée par les présentes est destinée à être utilisée par un nombre illimité d'utilisateurs à des fins autres que l'exécution de tâches de compilation, par exemple une utilisation runtime, et Vous pouvez utiliser un nombre quelconque de Serveurs d'Applications en connexion avec les logiciels PeopleSoft. Vous ne pouvez utiliser ce logiciel qu'avec les logiciels PeopleSoft pour lesquels vous avez acquis une licence. Un « utilisateur nommé » désigne seulement 1 individu identifié de façon unique ayant accès au logiciel. Les profils d'utilisateurs nommés ne peuvent pas être partagés par plusieurs individus. Nonobstant toute disposition contraire des présentes, (a) ce logiciel tiers est un programme susceptible d'être sous support, et (b) les redevances de support technique sont les prix en vigueur à la date du renouvellement et ne dépendent pas du nombre de salariés ou du chiffre d'affaires.
- Nonobstant toute disposition contraire du contrat, (i) la licence accordée dans les présentes est limitée à une utilisation par le nombre d'utilisateurs nommés pour lesquels des licences ont été acquises et aux fins de l'exécution de tâches de compilation, et (ii) seule 1 instance du compilateur Micro Focus Visual OBOL for Linux and UNIX peut être installée par utilisateur nommé. La licence octroyée par les présentes est destinée à être utilisée par un nombre illimité d'utilisateurs à des fins autres que l'exécution de tâches de compilation, par exemple une utilisation runtime, et Vous pouvez utiliser un nombre quelconque de Serveurs d'Applications en connexion avec les logiciels PeopleSoft. Vous ne pouvez utiliser ce logiciel qu'avec les logiciels PeopleSoft pour lesquels vous avez acquis une licence. Un « utilisateur nommé » désigne seulement 1 individu identifié de façon unique ayant accès au logiciel. Les profils d'utilisateurs nommés ne peuvent pas être partagés par plusieurs individus. Nonobstant toute disposition contraire des présentes : (a) ce logiciel tiers est un programme susceptible d'être sous support ; et (b) les redevances de support technique sont les prix en vigueur à la date du renouvellement et ne dépendent pas du nombre de salariés ou du chiffre d'affaires.

- Nonobstant toute disposition contraire du contrat, (i) la licence accordée dans les présentes est limitée à une utilisation par le nombre d'utilisateurs nommés pour lesquels des licences ont été acquises et aux fins de l'exécution de tâches de compilation, et (ii) seule 1 instance du compilateur Micro Focus Visual OBOL for Linux and UNIX peut être installée par utilisateur nommé. La licence octroyée par les présentes est destinée à être utilisée par un nombre illimité d'utilisateurs à des fins autres que l'exécution de tâches de compilation, par exemple une utilisation runtime, et Vous pouvez utiliser un nombre quelconque de Serveurs d'Applications en connexion avec les logiciels PeopleSoft. Vous ne pouvez utiliser ce logiciel qu'avec les logiciels PeopleSoft pour lesquels vous avez acquis une licence. Un « utilisateur nommé » désigne seulement 1 individu identifié de façon unique ayant accès au logiciel. Les profils d'utilisateurs nommés ne peuvent pas être partagés par plusieurs individus. Nonobstant toute disposition contraire des présentes : (a) ce logiciel tiers est un programme susceptible d'être sous support ; et (b) les redevances de support technique sont les prix en vigueur à la date du renouvellement et ne dépendent pas du nombre de salariés ou du chiffre d'affaires.

## Règles d'Octroi des Licences pour les Applications Siebel

- Pour les Logiciels Siebel Branch Teller Services, Siebel Internet Banking Services, Siebel Retail Finance Foundation Services et Siebel Financial Transactions Workbench, Vous pouvez utiliser des outils tiers pour (a) créer des composants, (b) modifier les composants désignés comme Échantillon de Code d'Écran (Sample Screen Code) et Modèles de Processus (Process Templates) dans la Documentation du Logiciel, le tout conformément à la Documentation du Logiciel, et à condition que lesdits composants ou composants modifiés soient utilisés exclusivement dans le cadre de Votre utilisation sous licence desdits Logiciels. Vous ne devez en aucun cas restreindre de quelque façon que ce soit le droit d'Oracle de développer, utiliser, concéder sous licence, créer des œuvres dérivées ou exploiter librement les Logiciels, les Logiciels auxiliaires, la Documentation du Logiciel ou tout autre composant fourni par Oracle, ni permettre à des tiers de le faire.
- Le Logiciel Siebel Details inclut une licence pour 20 Utilisateurs Simultanés, qui Vous autorise à utiliser le Logiciel sur un seul Ordinateur pour un maximum de 20 Utilisateurs Simultanés à un instant donné. Un « Utilisateur Simultané » désigne chaque personne physique qui accède aux Logiciels ou les utilise simultanément. Les Utilisateurs Simultanés peuvent uniquement être Vos clients existants ou Vos prospects ; il ne peut s'agir de Vos partenaires commerciaux ni de Vos salariés.
- Le Logiciel Siebel Marketing Server fait l'objet d'une licence par Ordinateur ainsi qu'en fonction du nombre d'Enregistrements Client uniques auxquels Vous pouvez accéder en utilisant le Logiciel. Un « Enregistrement Client » désigne chaque Enregistrement unique (y compris les enregistrements de contacts, les enregistrements de prospects et les enregistrements dans des sources de données externes) auxquelles Vous pouvez accéder à l'aide du Logiciel.
- Le Logiciel Pharma Marketing Server fait l'objet d'une licence sur la base du nombre d'Enregistrements Client uniques auxquels Vous pouvez accéder en utilisant le Logiciel ainsi que le nombre de Marques que Vous gérez en utilisant le Logiciel. Une « Marque » désigne une offre de produit nommée qui correspond à une entité moléculaire spécifique, notamment plusieurs formes de dosage et plusieurs puissances de la même entité moléculaire.
- Siebel Pricing Claims Server – Up to 20 Application Users fait l'objet d'une licence sur un Ordinateur avec une limite du nombre d'Utilisateurs d'Application. Un « Utilisateur d'Application » désigne une personne physique que Vous avez autorisée à utiliser les Logiciels d'application sous licence applicables installés sur un serveur unique ou sur plusieurs serveurs, indépendamment du fait que la personne physique utilise activement ou non les Logiciels à un instant donné.
- Les utilisateurs ou les processeurs du Logiciel Siebel Web Channel peuvent accéder à un maximum de 15 Objets. Un « Objet » est défini comme chacune des entités de données dans la Couche Business Object des Logiciels qui est définie dans le Logiciel Siebel Tools.
- La Licence Siebel Data Quality ne peut être utilisée qu'avec Oracle Master Data Management ou les déploiements Oracle CRM.

## Règles d'Octroi des Licences pour les Logiciels System Software

**Failover (Basculement) :** sous réserve des dispositions ci-dessous, Votre licence pour les Logiciels StorageTek QFS, StorageTek QFS Client, Oracle Hierarchical Storage Manage et StorageTek Automated Cartridge System Library Software (ACSLs) comprend le droit d'exécuter le(s) Logiciel(s) concédé(s) sous licence sur un ordinateur de basculement non concédé sous licence dans un environnement de secours à concurrence d'un maximum de dix (10) périodes de 24 heures distinctes par année civile (par exemple, si un nœud de basculement est arrêté pendant deux (2) heures le mardi et trois (3) heures le vendredi, cela compte comme deux (2) périodes de 24 heures). Le droit susmentionné s'applique exclusivement lorsqu'un certain nombre de machines sont connectées au cache du disque ou à la bibliothèque de bandes, c'est-à-dire lorsque les machines ne se trouvent pas dans un environnement en grappe et qu'elles partagent une grappe de disques ou une bibliothèque de bandes. Lorsque le nœud primaire tombe en panne, le nœud de secours devient le nœud primaire. Lorsque le nœud primaire est réparé, Vous devez rétablir la configuration d'origine ou désigner le serveur de réparation comme nœud de secours. Lorsque la période de panne excède dix (10) périodes de 24 heures, le nœud de secours doit être faire l'objet d'une licence. Les temps d'arrêt pour maintenance sont comptabilisés pour calculer le plafond de dix (10) périodes de 24 heures distinctes. Toute utilisation excédant les limites définies dans cet article doit faire l'objet d'une licence distincte.

## Règles d'Octroi des Licences pour les Logiciels qui font l'objet d'une Licence par Module UPK

- Oracle concède à Votre (Vos) Développeur(s) UPK une licence non exclusive, non transférable pour : (i) utiliser ces Logiciels User Productivity Kit (« UPK ») qui font l'objet d'une licence comme modules UPK (collectivement désignés par « le contenu UPK » (UPK content)), uniquement dans la mesure où cela sera nécessaire pour créer et dispenser des formations exclusivement destinées aux Salariés et/ou aux Utilisateurs d'Application afin que ces derniers puissent utiliser les Logiciels sous-jacents à Votre profit ; (ii) faire un nombre illimité de copies du contenu UPK, uniquement dans la mesure où cela sera nécessaire pour créer et dispenser des formations exclusivement destinées aux Salariés et/ou aux Utilisateurs d'Application afin que ces derniers puissent utiliser les Logiciels sous-jacents à Votre profit ; et (iii) développer des modifications et des personnalisations du contenu UPK, le cas échéant, conformément aux conditions générales visées dans le présent contrat, à condition que toutes les mentions de droit d'auteur soient reproduites à l'identique de l'exemplaire original. Vous déclarez et garantissez que Vous êtes titulaire d'une licence valide pour le(s) Logiciel(s) sous-jacents. Il Vous est interdit de revendre ou de distribuer le contenu UPK à toute autre partie ou d'utiliser le contenu UPK à des conditions autres que celles figurant expressément dans le présent contrat. Oracle déclare que le contenu UPK ainsi que tout contenu que Vous aurez créé en utilisant le contenu UPK contient des informations de valeur lui appartenant. Oracle conserve la propriété de toutes les parties du contenu UPK et de toute copie de celles-ci. Vous ne devrez utiliser les modifications du contenu UPK que Vous avez créé uniquement pour Votre usage interne conformément aux conditions du présent contrat. Vous ne pourrez autoriser l'accès et donner le droit d'utiliser le contenu UPK qu'aux tiers titulaires d'une licence d'Utilisateur d'Application et qui (a) Vous fournissent des services liés à Votre utilisation du contenu UPK, (b) ont besoin d'utiliser UPK et d'y accéder, et (c) ont pris à Votre demande des engagements en termes de confidentialité substantiellement similaires aux engagements visés dans le présent contrat. Le(s) Salarié(s) et le(s) Utilisateur(s) d'Application des Logiciels UPK peut (peuvent) visualiser et interagir avec des simulations et la documentation, mais ne peut (peuvent) ni en créer ni les modifier.

## Règles d'Octroi des Licences pour les Logiciels Oracle Utilities

- Nonobstant toute disposition contraire des présentes, (a) Vous devez utiliser les Logiciels Tiers MicroFocus exclusivement avec le logiciel Oracle Utilities Customer Care and Billing qui vous a été concédé sous licence, (b) le code source n'est pas inclus pour ce logiciel, et (c) ce logiciel tiers est un logiciel susceptible d'être sous support.

# RÈGLES RELATIVES À LA DISPONIBILITÉ ET DÉFINITIONS DES MÉTRIQUES POUR LES SERVICES DE SUPPORT ORACLE LINUX, ORACLE VM ET ORACLE VERRAZZANO

Les règles relatives à la disponibilité et les définitions des métriques figurant dans le présent article régissent votre utilisation des offres de support technique suivantes : l'Offre/les Offres de Services Oracle Linux, l'Offre/les Offres de Services Oracle VM et/ou l'Offre/les Offres de Services Oracle Verrazzano (ci-après dénommées collectivement « **l'Offre/les Offres de Services Open Source (Logiciel Libre) Oracle** ») commandées auprès d'Oracle ou d'un revendeur agréé.

## Définitions des métriques

**CPU Physique (Physical CPU)** : désigne chaque circuit intégré monolithique chargé d'exécuter les logiciels Oracle Linux, Oracle VM ou Oracle Verrazzano d'un Système sous support. Un circuit intégré monolithique avec de multiples cœurs ou l'hyperthreading (implantation du threading au niveau du processeur) compte comme un CPU Physique unique lorsque l'on détermine le nombre total de CPU Physiques dans un Système sous support.

**Physical CPU Pair (Paire de CPU Physiques)** : désigne un ensemble de deux CPU Physiques installés dans un Système unique.

**System (Système)** : désigne l'ordinateur sur lequel les logiciels Oracle Linux, les logiciels Oracle VM Server et/ou les logiciels Oracle Verrazzano sont installés. Lorsque les ordinateurs/serveurs lame sont regroupés, chaque ordinateur/serveur lame de la grappe est défini comme un Système. (Les ordinateurs où les logiciels Oracle VM Manager sont installés ne sont pas comptabilisés dans le calcul du prix de l'Offre/des Offres de Services Oracle VM.)

## Règles relatives à la Disponibilité

- L'Offre/les Offres de Services Oracle Linux et l'Offre/les Offres de Services Oracle Verrazzano sont disponibles par Paire de CPU Physiques. Vous devez acheter un abonnement au support pour chaque Paire de CPU Physiques dans le Système sous support. Une Paire de CPU Physiques doit résider dans un seul Système et ne peut être répartie entre deux Systèmes. Pour les Systèmes ayant un nombre impair de CPU Physiques, ce nombre sera arrondi au nombre pair le plus proche pour déterminer la façon dont les abonnements aux services de support (selon la métrique de Paire de CPU Physiques) doivent être achetés.
- Il faut disposer d'Oracle Linux Premier pour utiliser Oracle Verrazzano Premier. Vous devez acheter les services de support Premier Oracle Linux pour les mêmes Systèmes que ceux au titre desquels Vous achetez les services de support Premier Oracle Verrazzano. Veuillez noter que cette condition préalable est remplie lorsque l'on exécute les logiciels Verrazzano sur l'Infrastructure Cloud Oracle (OCI) en incluant le Support Premier Oracle Linux dans tous les services Cloud OCI IaaS Oracle.
- Oracle VM Premier Limited n'est disponible que pour les Systèmes dotés d'un maximum de 2 CPU Physiques par Système. Oracle VM Premier est disponible pour les Systèmes dotés de n'importe quel nombre de CPU Physiques par Système.
- En exécutant Oracle Verrazzano dans un environnement Cloud, un abonnement Support Premier Oracle Verrazzano sur site pour une Paire de CPU Physiques peut être utilisé pour n'importe quel nombre de VM dont le total combiné peut aller jusqu'à 64 OCPU ou 128 vCPU.
- En exécutant Oracle Linux dans un environnement Cloud, un abonnement Support Basic Oracle Linux ou Support Premier Oracle Linux sur site pour une Paire de CPU Physiques peut être utilisé pour deux VM dont la taille combinée ne dépasse pas 64 vCPU. Pour une instance Cloud dotée de plus de 64 vCPU, Vous devez acheter un abonnement Support Basic Oracle Linux ou Support Premier Oracle Linux (selon la métrique de Paire de CPU Physiques) pour chaque série supplémentaire de 64 vCPU.
- Chaque abonnement Support Premier Oracle Linux pour une paire de CPU physiques comprend le support de 20 nœuds maximum avec Oracle Linux Automation Manager. Pour le support de nœuds

supplémentaires, Vous devez acheter des abonnements Support Premier Oracle Linux supplémentaires par paire de CPU physiques.